



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Stratégie Régionale Climat (SRC) de la CEDEAO et Plan d'actions (2022-2030)

Avril 2022



INTRAACP GCCA+ PROGRAMME An initiative of the ACP Group of States funded by the European Union's European Development Fund

Avec le soutien technique d'Expertise France qui met en œuvre le projet GCCA+ Afrique de l'Ouest financé par l'Union Européenne

TABLE DES MATIERES

Table des matieres	2
Liste des figures	5
Liste des tableaux	6
Abreviations et acronymes	7
Préambule.....	11
PARTIE 1 – CONTEXTE, APPROCHE ET VISION POUR UNE STRATEGIE REGIONALE CLIMAT JUSTE ET AMBITIEUSE.....	13
1 Contexte Général	14
1.1 Contexte régional	14
1.2 Évolutions passées, récentes et futures du climat dans la région	17
1.3 Situation des émissions de gaz à effet de serre dans la région	19
1.4 Les Etats membres de la CEDEAO dans le concert des efforts globaux de lutte contre les changements climatiques	20
1.5 Fondement de l'intervention régionale pour l'action climatique.....	24
1.5.1 <i>Le traité révisé de la CEDEAO</i> 24	
1.5.2 <i>De l'ECOWEP à la Stratégie Régionale Climat : un processus progressif participatif</i> 25	
1.5.3 <i>Principes de l'action régionale climat</i> 27	
2. Forces et faiblesses de l'intégration régionale pour l'accélération de l'action climatique... 28	
2.1 Politiques et programmes régionaux sectoriels en lien avec l'action climat	28
2.1.1 <i>Agriculture, élevage, pêche et aquaculture</i> 28	
2.1.2 <i>Energie</i> 32	
2.1.3 <i>Transports et mobilité</i> 34	
2.1.4 <i>Milieus, écosystèmes naturels et biodiversité</i> 35	
2.1.5 <i>Ressources en eau</i> 37	
2.1.6 <i>Zones côtières</i> 38	
2.1.7 <i>Santé</i> 40	
2.1.8 <i>Services climatologiques, gestion des risques de catastrophe, systèmes d'alerte précoce et mobilité humaine</i> 41	
2.1.9 <i>Industrie</i> 47	
2.1.10 <i>Déchets</i> 49	
2.2 Politiques et programmes régionaux transversaux en lien avec l'action climat.....	50
2.2.1 <i>Commerce</i> 50	
2.2.2 <i>Développement du secteur privé</i> 51	
2.2.3 <i>Sciences, technologies, innovation et éducation</i> 53	
2.2.4 <i>Promotion du genre</i> 55	
3 Vision, objectif général et objectifs spécifiques de la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO	56
3.1 La vision.....	56

3.2 L'objectif général	58
3.3 Les objectifs spécifiques stratégiques.....	58
3.4 Les champs d'action.....	59
PARTIE 2 – VERS UNE REGION RESILIENTE FACE AUX IMPACTS ET VULNERABILITES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	61
Introduction.....	62
1. Agriculture, Elevage, Pêche et Aquaculture.....	63
2. Energie.....	68
3. Milieux, écosystèmes naturels et biodiversité.....	69
4. Ressources en eau.....	71
5. Transports et Mobilité.....	72
6. Zones Côtières.....	73
7. Services Climatologiques, Gestion des Risques de Catastrophe, Systemes d'alerte précoce et mobilite humaine.....	76
8. Santé	82
PARTIE 3 – ENCOURAGER LES TRAJECTOIRES DE DEVELOPPEMENT SOBRES EN CARBONE ET FAVORISER LES OPPORTUNITES ECONOMIQUES.....	84
Introduction.....	85
Panorama des engagements d'atténuation des émissions de GES des Etats membres de la CEDEAO à l'horizon 2030 dans le cadre de l'Accord de Paris.....	85
Vue prospective des émissions de GES de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050.....	92
1. Agriculture, Forêts et Autres Affectations des Terres (afat).....	96
1.1 Secteur de l'agriculture.....	97
1.2 Secteur des forêts et autres affectations des terres.....	98
2. Energie.....	99
3. Transports et Mobilité.....	102
4. Procédés Industriels et Usage des Produits (PIUP).....	103
5. Dechets.....	104
PARTIE 4 – DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, SUIVI-EVALUATION ET MOYENS TRANSVERSAUX DE MISE EN ŒUVRE.....	107
1 Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre.....	108
1.1 Pilotage politique de la SRC au sein de la Commission de la CEDEAO.....	108
1.1.1 L'instance de gouvernance principale de la Commission : le CIDE	108
1.1.2 Pilotage du suivi consolidé de la mise en œuvre et de l'évaluation de la performance	109
1.1.3 Pilotage de la politique RSE	109
1.2 Coordination de la mise en œuvre et concertation régionale.....	110
1.3 Mise en œuvre opérationnelle : une responsabilité partagée.....	111

1.3.1 Les directions sectorielles ayant mandat sur les secteurs adressés dans la SRC111	
1.3.2 Les départements et directions transversales	112
1.3.3 Les Etats membres	118
1.4 Synthèse des parties prenantes à la mise en œuvre	119
1.4.1 Les institutions de la CEDEAO	119
1.4.2 Les Etats Membres	120
1.4.3 Les partenaires régionaux et internationaux de la Commission	120
2. Suivi-évaluation et processus interne de révision de l'ambition	121
3. Moyens transversaux de mise en oeuvre	122
3.1 Politique de responsabilité sociale et environnement de la Commission de la CEDEAO (champ d'action 1)	123
3.2 Unité opérationnelle climat au service de l'intégration climat dans les mandats sectoriels de la Commission (champ d'action 2)	124
3.3 Dialogue politique transversal avec les Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris (champ d'action 3)	126
3.3.1 Appui aux négociations internationales	126
3.3.2 Partage d'expériences et consolidation de méthodes harmonisées	126
3.3.3 Accès aux financements climat	127
ANNEXES	129
Annexe 1 : Plan d'actions 2022 – 2030	130
Annexe 2: Glossaire	158

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Principales écorégions d'Afrique de l'Ouest	69
Figure 2. Carte des zones côtières de basse altitude en Afrique de l'Ouest (USAID, 2014)...	74
Figure 3. Répartition sectorielle des émissions de GES des Etats membres la CEDEAO selon le scénario de référence (BAU)	86
Figure 4. Trajectoires des émissions de GES des scénarios de référence et d'atténuation des mesures inconditionnelles et conditionnelles des Etats Membres de la CEDEAO	86
Figure 5 : Répartition de l'effort global d'atténuation sur la période 2020-2030 des Etats Membres de la CEDEAO	88
Figure 6 : Répartition l'effort global d'atténuation en 2030 des Etats Membres de la CEDEAO	88
Figure 7. Typologie des actions d'atténuation prévues dans les CDN révisées des Etats Membres de la CEDEAO	88
Figure 8 : Type de politique ou d'action des mesures d'atténuation sectorielles proposées dans les CDN révisées des Etats membres de commission de la CEDEAO.....	91
Figure 9 : Tendances des émissions mondiales des GES compatibles avec l'Accord de Paris	93
Figure 10 : Analyse prospective des émissions de GES des Etats membres de la CEDEAO à l'horizon 2050	95
Figure 11 : Trajectoires des émissions pour le scénario d'atténuation du secteur AFAT des EM de la CEDEAO	96
Figure 12 : Parts de production électrique par État membre de la Commission de la CEDEAO en 2015	100
Figure 13 : Trajectoires des émissions des scénarios de référence et d'atténuation du secteur de l'énergie des EM de la CEDEAO.....	100
Figure 14 : Trajectoires des émissions des scénarios de référence et d'atténuation du secteur PIUP des EM de la CEDEAO	104
Figure 15. Trajectoires des émissions pour le scénario d'atténuation du secteur des déchets	105

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Secteurs priorités dans les CDN (2021) des Etats membres pour l'atténuation	23
Tableau 2. Secteurs priorités dans les CDN (2021) des Etats membres pour l'adaptation..	24
Tableau 3. Émissions de GES des différents secteurs selon les scénarios d'atténuation indiqués dans les CDN révisées des Etats membres de la Commission de la CEDEAO.....	87
Tableau 4 : Type de politique ou d'action des mesures d'atténuation sectorielles proposées dans les CDN révisées des Etats membres de commission de la CEDEAO.....	89
Tableau 5 : Besoin en financement pour mettre en œuvre les actions d'atténuation proposées dans les CDN révisées des Etats membres de commission de la CEDEAO.....	92

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACMAD	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
AFAT	Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres
AFD	Agence Française de Développement
AGoSEREE-AO	Amélioration de la Gouvernance du Secteur des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique en Afrique de l'Ouest
AIC	Agriculture intelligente face au climat
ARAA	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARC	African Risk Capacity
ARCC	Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business as Usual
BUR	Rapports de mise à jour biennaux par les Parties non-Annexe I - Biennial Update Reports from Non-Annex I Parties
BM	Banque mondiale
CaSSECS	Carbon Sequestration and greenhouse gas emissions in (agro) Sylvopastoral Ecosystems in the sahelian CILSS States.
CCAFS	Climate Change, Agriculture and Food Security
CCDG	Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCR-AOS	Centre Climatique Régional de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel
CCRE	Centre de Coordination des Ressources en Eau
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEREEC	Centre Régional pour l'Energie Renouvelable et l'Efficacité Energétique de la CEDEAO
CGRE	Centre de Gestion des Ressources en Eau
CIDE	Comité Interdépartemental Environnement
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CMIP5	Coupled Model Intercomparison Project Phase 5
CMRS	Centre Météorologique Régional Spécialise
CN	Communication nationale
CO₂	Dioxyde de carbone
COP	Conférence des Parties à la CCNUCC
COS	Cadre d'Orientation Stratégique
CRSA	Centre Régional de Santé Animale
CRE	Conduite responsable des entreprises

CSE	Centre de Suivi Écologique de Dakar
CTCN	Centre et Réseau pour les Technologies climatiques
CTMS	Comité Technique Spécialisé des Ministres en charge de l'Environnement
DERN	Direction de l'environnement et des ressources naturelles
DeSIRA	Development Smart Innovation through Research in Agriculture
ECOPOST	Politique régionale de la CEDEAO en matière de science, de technologie et d'innovation
ECOWAP	Politique agricole régionale de la CEDEAO
ECOWARN	Réseau d'alerte et de réponse rapide de la CEDEAO (ECOWAS Early Warning and Response Network en anglais)
ECOWEP	Politique environnementale de la CEDEAO
ECOWIC	Code des investissements de la CEDEAO
ECOWIP	Politique d'investissement de la CEDEAO
EEEOA	Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain
EM	Etat Membre
ETP	Equivalent temps-plein
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FRAA	Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation
FVC	Fonds vert pour le climat
GCCA + WA	Global Climate Change Alliance Phase 2 in West Africa
GES	Gaz à effet de serre
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GRAF	Global framework for risk assessments
GRC	Gestion de risque de catastrophe
LEDS	Low Emission Development Strategies
MIDWA	Migration Dialogue for West Africa
MOLOA	Mission d'Observation des Littoraux Ouest Africains
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de développement durable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMM	Organisation Mondiale de la Météorologie
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
ORE	Observatoire régional de l'Eau
ORLOA	Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain
OS	Objectif spécifique
PAMO-PREAO	Plan de Mise en Œuvre de la PREAO
PAPBIO	Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance et au changement climatique en Afrique de l'Ouest

PARGIRE	Plans d'Action Régional de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PCF	Plan de convergence des forêts
PEEC	Politique d'efficacité énergétique de la CEDEAO
PEID	Petits Etats insulaires en développement
PERC	Politique sur les énergies renouvelables
PIB	Produit intérieur brut
PICAO	Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest
PIUP	Procédés industriels et usage des produits
PMA	Pays moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNA	Plans nationaux d'adaptation
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PPP	Partenariat public - privé
PREAO	Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
PRLEC	Programme Régional de Lutte contre l'Érosion Côtière
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REDD+	Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts
RESOLAB	Réseau de laboratoires vétérinaires
RRC	Réduction des risques de catastrophes
RRSA	Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire
RSE	Responsabilité sociale et environnementale
SAP	Système d'alerte précoce
SCM	Services climatiques et météorologiques
SDLAO	Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest
SFDRR	Cadre d'action de Sendai ¹ pour la réduction des risques de catastrophe
SIMC	Système d'information climatique et Météorologique
SLEC	Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO
SMHN	Services météorologiques et hydrologiques nationaux
SRC	Stratégie régionale climat
TEC	Tarif extérieur commun
teqCO₂	Tonnes-équivalent CO ₂
UA	Union Africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNDRR	United Nations Office for Disaster Risk Reduction
USAID	United States Agency for International Development
WA-BiCC	Projet de biodiversité et de changement climatique en Afrique de l'Ouest

¹ ONU, 2015, Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, 40 p.

WACA	West African Coastal Areas
WA-CIFI	Initiative de prévision des inondations côtières en Afrique de l'Ouest
WACSAA	The West Africa Climate Smart Agriculture Alliance
WAICSA	The West African Initiative for Climate-Smart Agriculture
WASCAL	West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use
WIM	Warsaw International Mechanism

PREAMBULE

La présente stratégie régionale pour le climat de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été adoptée par la xxxème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO, tenue à xxx, le xxx. Elle est, d'une part, le fruit d'un long processus de concertation avec les institutions, départements et agences spécialisés de la CEDEAO, les Etats membres, les institutions régionales spécialisées, et d'autre part, l'aboutissement d'un historique de plusieurs années d'intervention et d'action de la CEDEAO en matière de lutte contre les changements climatiques.

Représentant actuellement seulement 1,8% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES)², les pays de l'espace CEDEAO contribuent de façon très faible au réchauffement climatique. Pour autant, le continent africain se situe au cœur des enjeux des changements climatiques de cette première moitié du 21ème siècle. Selon les scénarios les plus pessimistes, l'Afrique de l'Ouest connaîtra, d'ici à 2060, une augmentation de température de +2,3°C, soit un réchauffement de +0,6°C par décennie. Les précipitations seront quant à elles, plus erratiques et entraîneront un accroissement de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques extrêmes déjà connus dans notre région : inondations, variabilité pluviométrique accrue, érosion côtière et des sols dans les bassins fluviaux, poches de sécheresse extrêmement longues, entre autres corollaires, avec des conséquences humaines et économiques dramatiques sur l'ensemble des secteurs économiques et sur les populations les plus vulnérables, dont notamment les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Face à la gravité des impacts à venir, "Agir Ensemble" dans le cadre de la solidarité régionale est une nécessité absolue pour permettre à notre région de réduire sa vulnérabilité et faire face, de façon collective, aux risques induits par les changements climatiques lesquels, par définition, n'ont pas de frontière. C'est ainsi que la CEDEAO, forte de son expérience passée de mise en œuvre du *programme stratégique sur la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique* financé par la coopération suédoise, renforce son cadre d'intervention en systématisant l'intégration et la prise en compte des impacts des changements climatiques pour la définition de ses interventions et de ses directives.

En outre, notre région se caractérise encore largement par des modèles économiques intensifs en ressources participant à la dégradation de notre environnement, avec entre autres, une agriculture encore trop faiblement productive, une dégradation avancée des forêts et des sols, des industries extractives en expansion, des systèmes de transport chers et peu efficaces, un secteur énergétique en plein développement. Si ces économies participent encore de façon limitée à la croissance des émissions de GES mondiales, les

² CCNUCC (2020): Technical Assessment of Climate Finance in West African Community (https://unfccc.int/sites/default/files/resource/J0008_UNFCCC_NBF_TA_Climate_Finance_WA_v11%5B40%5D.pdf)

perspectives de forte croissance économique et de forte croissance démographique des prochaines décennies plaident pour l'exploration de trajectoires de développement sobres en carbone : entre 1990 et 2016, les émissions de GES ont augmenté de 39%, comparativement à une croissance moyenne mondiale de 4 à 9%. Notre région doit saisir l'opportunité de trajectoires de croissance bas carbone en mobilisant toutes les ressources financières et technologiques possibles, domestiques ou internationales : les solutions techniques existent et nous avons tout à y gagner ! C'est le sens des Contributions déterminées au niveau national (CDN) que les Etats membres de la CEDEAO ont soumis au titre de leur engagement à respecter les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. C'est également l'objectif, depuis 10 ans, de la CEDEAO à travers plusieurs cadres politiques majeurs : politique d'énergies renouvelables, politique d'efficacité énergétique, plan de convergence forestier, etc. L'enjeu aujourd'hui est la mise en cohérence des autres cadres d'intervention avec ces objectifs d'atténuation déjà établis aux niveaux national et régional.

C'est dans ce contexte que la Commission de la CEDEAO et ses partenaires ont élaboré cette présente Stratégie régionale climat (SRC) en vue de consolider et de mettre en cohérence un cadre d'intervention pour la lutte contre les changements climatiques dans la zone CEDEAO, tenant compte à la fois des dimensions d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques en cohérence avec l'Accord de Paris et l'Agenda 2030 constitué par les Objectifs de développement durable (ODD).

Sa vision est celle d'une communauté ouest africaine résiliente face aux effets et impacts des changements climatiques et qui a su saisir les opportunités économiques afférentes en faveur d'un développement durable de long-terme. Cette vision est en cohérence avec la Vision 2050 de la CEDEAO qui vise à l'établissement d'« *une communauté de personnes pleinement intégrées dans une région apaisée et prospère, soutenue par des institutions fortes, respectueuses des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement durable inclusif* ».

Dans ce sens, la CEDEAO et ses partenaires, s'engagent à accompagner les pays de notre espace communautaire pour parvenir à un développement résilient vis-à-vis du climat et sobre en carbone.

L'élaboration de ce document de stratégie a bénéficié de divers appuis techniques et financiers. En particulier, je tiens, pour clore ce propos, à exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à l'Union Européenne (UE) pour son appui financier et à Expertise France pour son appui technique, dans le cadre du projet Alliance mondiale de lutte contre le changement climatique en Afrique de l'Ouest (AMCC+ AO).

PARTIE 1 – CONTEXTE, APPROCHE ET VISION POUR UNE STRATEGIE REGIONALE CLIMAT JUSTE ET AMBITIEUSE

1 CONTEXTE GENERAL

1.1 Contexte régional

Avec une superficie totale de 5 113 000 km², la CEDEAO comprend quinze (15) États membres, au nombre desquels onze³ (11) sont classés parmi les pays les moins avancés (PMA).

L'espace est réparti sur quatre (4) grands domaines climatiques très contrastés, à savoir la zone désertique au Nord avec un cumul pluviométrique moyen annuel inférieur à 200 mm par an, la zone sahélienne au centre (pluviométrie comprise entre 200 mm et 600 mm par an), la zone soudanienne en allant vers le Sud (pluviométrie entre 600 mm et 1200 mm par an) et la zone guinéenne (avec un cumul pluviométrique supérieur à 1200 mm par an). Le régime pluviométrique est lié au mouvement saisonnier de la zone de convergence intertropicale et au développement, pendant la saison des pluies, de la circulation de la mousson ouest-africaine.

La région compte une population totale estimée à 388 millions d'habitants en 2019 avec un taux de croissance démographique annuel moyen de 2,75%⁴. Elle représente aujourd'hui, environ 5% de la population mondiale et le tiers de la population africaine alors qu'elle ne couvre que 16,8% du territoire africain. La jeunesse représente les deux tiers de la population. Avec un taux de fécondité moyen de 5,6 enfants par femme, le plus élevé au monde, les projections indiquent que cette population pourrait dépasser le milliard en 2050.

Entre 2016 et 2020, la croissance du produit intérieur brut (PIB) de la CEDEAO a été en moyenne de 2%, contre 5,1% en 2011-2015. Dix (10) des quinze (15) États membres ont enregistré une croissance moyenne de 5% ou plus au cours de la période 2016-2019. Cette croissance économique robuste a placé les pays de la CEDEAO, à l'image du reste de l'Afrique, parmi les régions à plus forte croissance dans le monde. Cependant, plus de 40% de la population de la CEDEAO vit toujours dans l'extrême pauvreté⁵. La pandémie de COVID-19 et ses impacts économiques, les effets des crises économiques et financières mondiales (2007 - 2008), les fluctuations des prix du pétrole (2008-2010 et depuis 2015), la crise alimentaire de 2008-2011, les tensions sécuritaires dans le Sahel et les changements

³ Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo

⁴ Perspectives démographiques des pays de l'Afrique de l'Ouest, données ONU, World Population, Prospects, 2019.

⁵ Commission économique pour l'Afrique (CEA), 2016. Des Objectifs du millénaire pour le développement aux ODD : Parcours et efforts supplémentaires des pays de l'Afrique de l'Ouest pour un rendez-vous réussi en 2030. Rapport de suivi des OMD en Afrique de l'Ouest. Bureau sous régional pour l'Afrique de l'Ouest, Niamey

climatiques, ont considérablement réduit les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté⁶.

A l'exception du Cap-Vert et du Ghana, dont les indices de développement humain (IDH) sont respectivement de 0,661 et 0,596, et du Niger dont l'IDH est de 0,377, on observe des Etats homogènes dans leur IDH avec des indicateurs de l'ordre de 0,5 parmi les plus faibles du globe. En 2020, sur 227 pays classés, douze (12) des pays de la CEDEAO sont au-delà du 200^{ème} rang,⁷ ce qui témoigne notamment d'un retard encore très important dans les domaines de l'éducation et de la santé. Les taux de mortalité infantile et maternelle figurent parmi les plus élevés sur le continent⁸. Le taux d'alphabétisation est inégal, compris entre 30,6% (Niger) à 86,8% (Cap Vert). L'espace CEDEAO présente par ailleurs une disparité entre les sexes supérieure à celle des autres parties du continent, selon son indice de développement du genre étant de 0,825 pour une moyenne africaine de 0,871.

Le taux d'accès à l'électricité dans la région est parmi les plus faibles de la planète : seulement 49%⁹ de la population totale en 2019 et 8% en milieu rural. Dans des pays comme la Guinée et la Sierra Leone, le pourcentage de la population rurale ayant accès à l'électricité n'atteint parfois que 1% alors que le Cap-Vert a pratiquement atteint l'objectif de l'accès universel. La région est confrontée à la vulnérabilité énergétique, à la volatilité des prix du pétrole et au manque de fiabilité des réseaux électriques. Or, les pays de l'espace CEDEAO disposent d'un potentiel en énergies renouvelables quasi illimité¹⁰ puisque l'essentiel des terres ouest africaines reçoivent de manière assez uniforme chaque année plus de 2 MWh/m² d'énergie solaire. Il existe également un important potentiel en matière d'énergie éolienne dans les zones venteuses du nord de la région et en certaines zones littorales du Cap Vert et du Sénégal.

L'économie de la région repose principalement sur l'exploitation des ressources naturelles. Or, il a été montré qu'entre 2001 et 2018, les conditions climatiques expliquent environ 40% de la variation de la productivité des terres cultivées en Afrique de l'Ouest¹¹. Ce qui fait des changements climatiques, ajoutés à d'autres défis majeurs, un des principaux facteurs d'exacerbation des vulnérabilités déjà existantes et de détérioration des perspectives de développement durable.

⁶ Groupe banque mondiale (2021). Le Rapport 2020 sur la pauvreté et la prospérité partagée : Revers de fortune, 24 pages.

⁷ PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2020). Rapport sur le développement humain 2020. La prochaine frontière Le développement humain et l'Anthropocène, 26 pages.

⁸ Henri-Louis VEDIE (2021). Forces et faiblesses de la CEDEAO en 2021. Policy Paper, Mars 2020, 34 pages.

⁹ Source: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS>, Banque mondiale, base de données Sustainable Energy for All (SE4ALL) dérivée du SE4ALL Global Tracking Framework

¹⁰ A. Belward, B. Bisselink, K. Bódis, A. Brink, J.-F. Dallemand, A. de Roo, T. Huld, F. Kayitakire, P. Mayaux, M. Moner-Girona, H. Ossenbrink, I. Pinedo, H. Sint, J. Thielen, S. Szabó, U. Tromboni, L. Willems (2011). Renewable energies in Africa, JRC scientific and technical report Edited by F. Monforti EUR 25108, 62 pages.

¹¹ Altaaf Mechiche-Alami, Abdulkhakim Abdi (2020). Agricultural productivity in relation to climate and cropland management in West Africa, Scientific Reports. Vol 10, N°3393, 10 pages.

Sous l'effet des émissions de GES passées, actuelles et futures, les changements du système climatique observés au cours des récentes décennies se poursuivront durant tout le 21^{ème} siècle et au-delà. Malgré les incertitudes, il apparaît que les scénarios à fortes émissions de GES entraîneront davantage d'événements extrêmes : inondations, sécheresses et vagues de chaleur. Les conséquences de la variabilité du climat et des changements climatiques à moyen et long terme peuvent être désastreuses pour la plupart des secteurs socio-économiques de la zone CEDEAO. L'occurrence d'événements extrêmes augmentera la probabilité d'impacts sévères qui se traduiront par une baisse des rendements agricoles et des ressources en eau de surface et souterraine, une baisse de la production hydroélectrique et des menaces sur la pêche, les zones côtières et les écosystèmes marins, les villes et les infrastructures, entre autres. Sans interventions majeures de renforcement de la capacité d'adaptation des principaux secteurs socio-économiques, ces changements risquent de compromettre gravement la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations.

Selon la Banque africaine de développement (BAD), l'impact des changements climatiques sur le continent pourrait atteindre 50 milliards USD par an d'ici à 2040, avec un recul supplémentaire de 30% du PIB d'ici à 2050¹². En outre, selon une étude récente réalisée par WASCAL (West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use)¹³ pour la CEDEAO, les estimations prévoient une réduction du PIB de 3,7% et 11,7% à 2050 selon les scénarios de réchauffement faible et élevé respectivement. Les pertes économiques induites par les impacts climatiques proviendront principalement de l'agriculture et des infrastructures (transports, énergie, bâtiments, etc.). Les pays côtiers devraient subir les impacts économiques les plus importants en matière d'infrastructures. Outre ces impacts économiques, les impacts sanitaires et sociaux pourraient être très significatifs qu'il s'agisse de changements progressifs (augmentation de la température moyenne avec, par exemple, des impacts sur la sécurité alimentaire du fait d'une diminution des rendements agricoles ou encore sur le dépassement du seuil de chaleur létale en ville) ou d'événements extrêmes (inondations). Souvent, les femmes et les jeunes sont et seront davantage en situation de vulnérabilité en raison des rôles déterminés par la société et la culture. La grande sensibilité au climat des secteurs vitaux, combinée à de faibles niveaux de capacité d'adaptation contribue à faire de la région ouest-africaine l'une des plus vulnérables du monde. Elle a été identifiée comme l'un des *hotspots* climatiques dans le monde. C'est ainsi que neuf des 30 pays les plus vulnérables du monde font partie de la région CEDEAO-CILSS selon le Global Adaptation Index¹⁴.

¹²<https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/changement-climatique-en-afrique-des-chefs-detat-africain>

¹³ WASCAL (2021). Impacts des Changements Climatiques sur l'Agriculture, les Ressources en Eau et les Zones Côtières de l'Afrique de l'Ouest, WASCAL.

¹⁴ <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

Par conséquent, les actions et stratégies d'adaptation sont les voies les plus appropriées pour permettre aux populations, aux acteurs publics et privés, et aux gouvernements des pays de la CEDEAO de se préparer et de répondre de manière coordonnée aux impacts des changements climatiques.

1.2 Évolutions passées, récentes et futures du climat dans la région

Les connaissances scientifiques récentes sur le climat indiquent clairement des évolutions dans la variabilité et des changements climatiques qui se caractérisent en Afrique de l'Ouest par la hausse généralisée et continue des températures, la variabilité accrue des précipitations, la fréquence, l'intensité, l'étendue spatiale et la durée des événements météorologiques et climatiques extrêmes.

La variabilité climatique est fortement enracinée au cœur des sociétés ouest africaines. Les années 50 et 60 ont été marquées par une pluviométrie exceptionnellement excédentaire. Il s'en est suivi une forte réduction globale des quantités de précipitations annuelles culminant avec les grands épisodes de sécheresse des années 1970 et 80 dans le Sahel et les pays plus humides du Golfe de Guinée. Cette période sèche est illustrée par un glissement vers le sud des isohyètes annuelles (baisse des pluies échelonnée de 20% au sud du Sahel à plus de 50% au nord¹⁵) entraînant un processus historique d'aridification du climat dans le Sahel.

A partir du milieu des années 90, qui coïncide avec la période de l'intensification du réchauffement climatique, l'Afrique de l'Ouest connaît une variabilité interannuelle accrue de la pluviométrie. Selon les travaux scientifiques du Centre Régional Agrhymet/CILSS¹⁶, le régime des pluies est désormais caractérisé par une alternance brutale entre années humides et années sèches¹⁷, qui semble être amplifiée par les changements climatiques. Au cours de cette période, la question d'un retour d'une période humide a suscité la controverse. Il a été toutefois démontré que les signes de reprise des pluies existent, mais qu'ils présentent des disparités régionales à l'échelle annuelle¹⁸. Ce nouveau mode de variabilité des pluies, qui a émergé depuis les années 1990, s'est traduit par l'occurrence combinée de plusieurs événements pluviométriques extrêmes tels que les périodes sèches, les débuts tardifs ou les arrêts précoces des pluies. Par ailleurs, en dépit de la baisse observée du nombre d'événements pluviométriques, il a été noté une augmentation de l'intensité des

¹⁵ Lebel T., Diedhiou A., Laurent H., (2003). Seasonal cycle and interannual variability of the Sahelian rainfall at hydrological scales. *J. Geophys. Res.*, 108.

¹⁶ Centre régional Agrhymet / CILSS (2015). Atlas agroclimatique sur la variabilité et le changement climatique au Sahel, 42 pages

¹⁷ Abdou Ali (2010). Variabilité et changement du climat au Sahel : ce que l'observation nous révèle sur la situation actuelle. *Grains de sel, revue d'inter réseau de développement rural* N° 49, pp 13-14.

¹⁸ Vischel T., Lebel Thierry, Panthou G., Quantin G., Rossi A., Martinet M. (2015). Le retour d'une période humide au Sahel ? : Observations et perspectives. In : Sultan Benjamin (ed.), Lalou Richard (ed.), Amadou Sanni M. (ed.), Oumarou A. (ed.), Soumaré M.A. (ed.). *Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest*. Marseille : IRD, p. 43-60. (Synthèses). ISBN 978-2-7099-2146-6.

quantités de pluies tombées¹⁹. Cette situation explique les épisodes de fortes pluies et les inondations récurrentes enregistrées au cours de ces dernières années en Afrique de l'Ouest comme en 2003, 2005, 2007, 2008 et 2009, 2010, 2012, 2017, 2019, 2020. L'intensification du cycle hydrologique sous l'effet des fortes températures pourrait entraîner plus d'évaporation et des précipitations plus intenses.

Les modèles climatiques ne s'accordent pas tout à fait sur la question de savoir si les précipitations vont augmenter ou diminuer dans le futur. À l'aide d'un ensemble de simulations issues de l'expérience CMIP5²⁰, les simulations ont montré, qu'en dépit des grandes incertitudes, environ 80% des modèles s'accordent sur un assèchement d'environ 20% sur la partie occidentale du Sahel, tandis que 75% des modèles prévoient un Sahel oriental plus humide²¹. Les projections vont aussi dans le sens d'un climat avec des événements pluvieux moins fréquents, plus intermittents, mais plus intenses dans des scénarios d'émissions de GES moyennes à élevées. Un changement potentiel dans la saisonnalité des pluies sahélienne est également très probable, avec un début plus tardif et la possibilité d'une période de pause en milieu de saison des pluies d'ici la fin du 21^{ème} siècle.

S'agissant des températures, l'évolution de la température moyenne mondiale de surface sur la période 2011-2020 est de +1,09°C plus chaude que celle sur la période 1850-1900 selon le GIEC (2021)²². L'Afrique de l'Ouest, à l'image des autres régions d'Afrique, s'est réchauffée plus rapidement que la moyenne mondiale, terres et océans confondus. La tendance au réchauffement sur 30 ans pour la période 1991-2020 (avec une tendance de 0,3°C par décennie) était supérieure à celle de la période 1961-1990 (tendance de 0,2°C par décennie) et nettement supérieure à celle de la période 1931-1960 (0,03°C par décennie)²³. En perturbant le climat, l'humanité a également provoqué depuis 1950 des changements dans la fréquence des chaleurs extrêmes, fréquence qui a doublé depuis les années 1980²⁴. Une étude sur la distribution spatiale de la durée, de l'intensité et de la fréquence des vagues de chaleur en Afrique de l'Ouest²⁵ au cours des mois d'avril à juin, montre que les régions au climat soudano-sahélien continental enregistrent des vagues de chaleur intenses, longues

¹⁹ Luc Descroix, Aïda Diongue Niang, Gérémy Panthou, Ansoumana Bodian, Youssouph Sané, Honoré Dacosta, Moussa Malam Abdou, Jean-Pierre Vandervaere, Guillaume Quantin (2015). Évolution récente de la pluviométrie en Afrique de l'ouest à travers deux régions : la Sénégalie et le bassin du Niger moyen Climatologie, vol. 12 (2015) 25-43

²⁰ <https://www.wcrp-climate.org/wgcm-cmip/wgcm-cmip5>

²¹ Philipp Stanzela, Harald Klinga, Hannes Bauer (2018). Climate change impact on West African rivers under an ensemble of CORDEX climate projections, Climate Services, Volume 11, August 2018, Pages 36-48.

²² IPCC (2021). Summary for Policymakers. In: Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S. L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M. I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T. K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekci, R. Yu and B. Zhou (eds.)]. Cambridge University Press. In Press.

²³ OMM (2020). État du climat en Afrique 2019, OMM-No 1253, 34 pages

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Rome S., Pohl B., Oueslati B., Moron V., Raymond F., Janicot S., Diedhiou A (2019). Durée et fréquence des vagues de chaleur en Afrique tropicale septentrionale selon 5 indices de chaleur. XXXIIème colloque internationale de l'AIC Thessaloniki - Grèce 29 mai au 1 juin 2019, pp 259 -263

(>10 jours consécutifs) et fréquentes (de 20 à 30% des jours). Ces phénomènes sont toutefois plus rares et de courtes durées sur les zones littorales.

Les projections de température pour le 21^{ème} siècle sur l'Afrique montrent que la température des terres, en particulier dans les régions arides, augmentera plus rapidement que la température moyenne mondiale. Dans les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5²⁶, les tendances de réchauffement pour l'Afrique de l'Ouest sont estimées respectivement à 0,24°C/décennie et à 0,6°C/décennie. Le réchauffement le plus probable prévu à court (les années 2030-2060) et long terme (les années 2070-2090) est de 1,1-1,8°C (1,9-3,3°C) pour le scénario SSP2-4.5 et 1,5-2,3°C (3,3-5,9°C) pour le scénario SSP5-8.5, respectivement.

Ces évolutions du climat ainsi que les impacts attendus sur les systèmes naturels et humains indiquent l'urgence de prendre des mesures immédiates et ambitieuses pour faire face aux risques climatiques.

1.3 Situation des émissions de gaz à effet de serre dans la région

Les émissions de GES de la région représentent environ 1,8%²⁷ des émissions mondiales alors qu'elle abrite 5% de la population mondiale. De même, les émissions par habitant en 2018 sont parmi les plus faibles du globe, à savoir 0,7 teqCO₂/habitant en 2017, contre 4,8 en moyenne mondiale²⁸. Toutefois, entre 1990 et 2018, les émissions de GES des Etats de la région ont augmenté de 43% en raison de la croissance démographique et économique observée dans cette région, une augmentation comparable à la croissance mondiale des émissions de 49%²⁹ sur la période.

Sur la base des données de l'année de 2018 communiquées par les Etats membres dans leurs CDN révisées³⁰, les émissions nettes de GES provenaient principalement des secteurs de l'énergie, de l'Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT). Les émissions combinées de ces secteurs représentent 85% des émissions régionales totales de GES. Le secteur de l'énergie représente 69%, l'AFAT 16%, suivi des secteurs des déchets et des procédés industriels et usage des produits (PIUP) qui contribuent chacun à hauteur de 10% des émissions régionales totales. Les émissions nettes de GES (en 2018) sont diversement réparties entre les EM, avec une prédominance des émissions du Nigéria (63%), de la Côte d'Ivoire, (17%), du Ghana (10%), du Burkina Faso (13%), de la Sierra Leone (11%), de la

²⁶ Ces scénarios appelés SSP (Shared Socio-economic Pathways, ou « Trajectoires socio-économiques partagées ») reflètent diverses possibilités d'évolutions futures en termes de population, de développement économique et technologique et de politiques environnementales. SSP5-8.5 indique un scénario «catastrophe» dans lequel les émissions annuelles de GES tripleraient d'ici 2100 ; SSP2-4.5, SSP3-7.0 indiquent des scénarios «intermédiaires»

²⁷ CCNUCC (2020) : Technical Assessment of Climate Finance in West African Community, https://unfccc.int/sites/default/files/resource/J0008_UNFCCC_NBF_TA_Climate_Finance_WA_v11%5B40%5D.pdf

²⁸ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC>

²⁹ Données CIAT 2018

³⁰ Données extraites des CDN des EM révisés en 2021 disponibles au registre intérimaire des CDN de la CCNUCC : <https://www4.unfccc.int/sites/NDCStaging/Pages/All.aspx> (voir Partie 3)

Guinée (7%), du Niger (6%), du Togo (4%), du Sénégal (3%), , du Bénin (3%) et enfin de la Guinée Bissau (2%), de la Gambie (1%), du Liberia (1%) et du Cap vert (0,11%)³¹.

Ces données, couplées à d'autres enjeux liés à l'accès et au coût de l'énergie, indiquent clairement une **opportunité d'inscrire les aspirations légitimes de développement durable des pays de la région sur une trajectoire à faibles émissions de GES pour stimuler la transformation économique et créer des emplois et des richesses dans des filières innovantes.**

1.4 Les Etats membres de la CEDEAO dans le concert des efforts globaux de lutte contre les changements climatiques

La lutte contre les changements climatiques appelle de manière urgente et impérative à des efforts nationaux et régionaux pour contribuer à la riposte mondiale mise en place depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat, qui a été adopté à la 21^{ème} Conférence des Parties (COP 21) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Sous les auspices de la CCNUCC, l'Accord de Paris a été adopté à Paris le 12 décembre 2015 lors de la COP 21 dans le but d'intensifier la réponse planétaire à la menace des changements climatiques à partir de 2020. Il fait suite au Protocole de Kyoto qui n'imposait des objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES qu'aux pays industrialisés, et non aux pays en développement, pour la période allant de 2008 à 2020. Entré en vigueur le 4 novembre 2016, l'Accord de Paris est devenu effectif en 2020. L'ensemble des règles, modalités, procédures et lignes directrices permettant son application ont été adoptées, avec la finalisation du « Livre des Règles » de l'Accord de Paris lors de la Conférence de Glasgow (COP26, CMP16 et CMA3), qui s'est tenue du 1^{er} au 12 novembre 2021.

L'objectif principal de l'Accord de Paris est de renforcer la réponse mondiale face aux changements climatiques et à leurs effets, en contenant l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'effort pour parvenir à limiter cette hausse à 1,5°C (article 2 Accord de Paris).

Pour parvenir à cet objectif, les Parties à l'Accord doivent atteindre le plafonnement des émissions de GES au niveau mondial dans les meilleurs délais. Une fois ce pic des émissions atteint, il convient de réduire rapidement les émissions pour atteindre la neutralité carbone dans la seconde moitié du siècle (article 4.1 Accord de Paris). Cette neutralité carbone correspond à un équilibre entre les émissions anthropiques et les absorptions de GES par des puits de carbone (article 4.1 Accord de Paris). L'Accord de Paris reconnaît que le plafonnement des émissions de GES prendra davantage de temps dans les pays en développement.

L'Accord de Paris fixe également un objectif global en matière d'adaptation qui consiste à renforcer les capacités d'adaptation aux effets des changements climatiques (article 7 Accord de Paris). Reconnaissant que ceux-ci représentent une menace immédiate pour les sociétés humaines, il demande d'anticiper leurs conséquences pour atténuer ou éviter leurs impacts négatifs et en exploiter les effets positifs. A Glasgow (novembre 2021), les Parties Contractantes à l'Accord de Paris sont convenues de préciser les conditions

³¹ Pour le Mali, le bilan net du secteur Forêt et autres Affectations des Terres est un bilan de séquestration des GES qui permet au pays d'être un puits de carbone : <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Mali%20First/MALI%20First%20NDC%20update.pdf>

pour atteindre cet objectif d'adaptation dans le cadre d'un programme de travail intitulé « Glasgow – Sharm El Sheikh » qui devra être conclu d'ici 2024. A cet égard, il convient de rappeler que l'Accord de Paris reconnaît la nécessité de prendre en compte les besoins des pays en développement, notamment les plus vulnérables, aux effets des changements climatiques, dans la définition de l'action pour l'adaptation (article 7.6 Accord de Paris).

L'Accord de Paris prévoit la création d'un cadre de transparence qui vise à fournir une image claire des actions mises en œuvre et des progrès accomplis par les Parties (article 13 Accord de Paris). Des rapports bisannuels de transparence et des inventaires d'émissions de GES doivent être élaborés et soumis par les Parties. Ce cadre de transparence doit contribuer à la responsabilisation de tous ; il constitue l'outil principal de mise en confiance des pays les uns envers les autres pour corroborer l'efficacité de la coopération internationale et s'assurer du respect des engagements par chaque pays à la lumière de ses circonstances nationales.

L'Accord de Paris fournit un cadre de coopération qui doit permettre à la communauté internationale d'atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation collectivement fixés. Ce cadre s'appuie notamment sur les trois piliers d'action suivants :

- Financement : les flux financiers doivent être rendus compatibles avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation. De plus, les pays développés doivent fournir des ressources financières aux pays en développement pour les aider à mener des actions d'atténuation et d'adaptation (article 9.1 Accord de Paris).
- Transfert de technologies : la coopération relative à la mise au point et au transfert de technologies permettant de soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation doit être renforcée (article 10 Accord de Paris).
- Renforcement de capacités : la coopération en vue d'augmenter les capacités des pays en développement à mettre en œuvre l'Accord de Paris doit s'accroître (article 11 Accord de Paris).

Enfin, l'Accord de Paris instaure un cycle dynamique de processus qui se renforcent mutuellement et dont l'application doit permettre d'accroître progressivement le niveau d'ambition des pays pris individuellement comme celui de la communauté internationale. L'objectif est ainsi de créer un processus d'amélioration continue qui permette d'atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation collectivement fixés.

Plus précisément, ce cycle s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- La communication régulière (tous les 5 ans) de « CDN » par lesquelles les pays s'engagent et communiquent des efforts ambitieux pour participer à la riposte mondiale aux changements climatiques (article 3 Accord de Paris).
- La communication des « rapports biannuels » dans le cadre de transparence qui permettent de voir l'évolution des émissions mais aussi de la performance des pays dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- La réalisation d'un « bilan mondial » : ce bilan collectif permet, tous les 5 ans, d'évaluer de manière agrégée les progrès collectifs accomplis et les efforts qu'il reste à fournir en matière d'atténuation, d'adaptation et de moyens de mise en œuvre – financement, transfert de technologies et renforcement de capacité – au niveau global (article 14 Accord de Paris). Les résultats de ce « bilan mondial » doivent éclairer les Parties pour l'actualisation et le renforcement des CDN suivantes et des moyens de mise en œuvre, en se dirigeant toujours vers davantage d'ambition.

C'est le « cycle de l'ambition » de l'Accord de Paris.

Les États membres de la CEDEAO ont tous soumis leurs CDN dans le cadre du 1^{er} cycle d'ambition de l'Accord de Paris et les ont actualisées en 2021. En ce qui concerne l'atténuation, cinq (5) secteurs sont considérés par les pays de la CEDEAO comme prioritaires : l'agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (AFAT) ; l'énergie ; le transport ; les procédés industriels et utilisations de produits (PIUP) ; et les déchets. La nature des engagements et la formulation des objectifs sont toutefois très diverses d'un pays à l'autre. Par ailleurs, la plupart des États membres ont présenté des objectifs conditionnels de réduction des émissions, sous réserve de mobilisation de financements climat internationaux. Le Tableau 1 page suivante résume les secteurs priorités dans les CDN (2021) des États membres pour l'atténuation.

Tableau 1. Secteurs priorités dans les CDN (2021) des Etats membres pour l'atténuation³²

Pays	Objectif			Potentiel de réduction sectoriel								
	Inconditionnel	Conditionnel	Global	Production d'électricité	Biomasse	Tertiaire	Résidentiel	Industrie	Transport	Agriculture	Forêts et autres Affectations des Terres	Déchets
Benin	✓	✓		✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓
Burkina Faso	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Cap Vert	✓	✓		✓		✓	✓		✓		✓	
Côte d'Ivoire	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓
Gambie	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ghana	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓		✓ Foresterie	✓
Guinée	✓	✓		✓				✓	✓		✓	✓
Guinée-Bissau	✓	✓		✓		✓	✓			✓	✓	✓
Liberia	✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓ Foresterie	✓
Mali			✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓ Foresterie	✓
Niger				✓		✓	✓		✓	✓	✓	
Nigeria	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sénégal	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓ Foresterie	✓
Sierra Leone	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Togo	✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓

Objectif non indiqué

Actions d'atténuation identifiées mais potentiel de réduction non défini

³² Basés sur les CDN des Etats membres de la Commission de la CEDEAO

En ce qui concerne l'adaptation, les besoins prioritaires identifiés dans les CDN sont soit alignés sur les Plans nationaux d'adaptation (PNA), soit proviennent des dernières communications nationales et des documents de politique nationale pertinents. L'ensemble des Etats membres ont identifié des secteurs prioritaires d'intervention résumés dans le Tableau 2.

Tableau 2. Secteurs priorités dans les CDN (2021) des Etats membres pour l'adaptation³³

PAYS	AGRICULTURE & ÉLEVAGE	OCEAN, PECHE & LITTORAL	EAU & ASSAINISSEMENT	FORESTERIE	SANTE	HABITAT, INFRASTRUCTURES & CONSTRUCTION	BIODIVERSITE & ENVIRONNEMENT	ENERGIE	TRANSPORT	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	GESTION DES RISQUES	TOURISME & COMMERCE	DECHETS
Bénin													
Burkina Faso													
Cap Vert													
Côte d'Ivoire													
Gambie													
Ghana													
Guinée Bissau													
Libéria													
Mali													
Mauritanie													
Niger													
Nigéria													
Rép. de Guinée													
Sénégal													
Sierra Leone													
Tchad													
Togo													
TOTAL	17	12	11	10	8	7	7	7	4	4	4	4	1

1.5 Fondement de l'intervention régionale pour l'action climatique

Une coordination régionale de la réponse aux changements climatiques est indispensable, notamment sur le volet de l'adaptation, compte tenu des fortes similitudes, de l'étendue des écosystèmes en partage et des risques inhérents aux forts contrastes observés dans l'espace CEDEAO. En outre, la contribution des institutions dédiées à l'intégration économique et à l'émergence d'un marché régional fort, offre des opportunités de promouvoir une économie à faible émissions de GES et permettrait de sortir les pays de sentiers de développement incompatibles avec leurs propres priorités en matière des changements climatiques.

1.5.1 Le traité révisé de la CEDEAO

La CEDEAO est une organisation régionale d'intégration économique qui, selon les termes du Traité révisé en 1993, s'est fixée comme but de réaliser l'intégration régionale entre les pays de l'Afrique de l'Ouest, en priorité sur le plan économique, mais également dans tous les domaines de la vie sociale, afin de parvenir à un développement durable, pour le bien-être des populations de ses États membres. A cet effet, l'article 3.1 du Traité révisé, consacré aux buts et objectifs de l'Organisation, dispose que « la Communauté vise à promouvoir la

³³ CEDEAO, GCCA+AO, 2021, Comparatif des méthodologies d'évaluation des coûts de mise en œuvre des actions prévues pour l'adaptation dans les CDN des pays de la CEDEAO et du CILSS, Histoires de CDN en Afrique de l'Ouest, Article n°3, Version provisoire.

coopération et l'intégration dans la perspective d'une union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie des peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États membres et contribuer au progrès et au développement du continent africain ».

Pour atteindre ces buts, la mise en place d'un marché commun est un objectif fondamental. La Communauté peut notamment agir dans ce cadre à travers l'harmonisation et la coordination des politiques en vue de la protection de l'environnement, ainsi que via la promotion de programmes, de projets et d'activités, notamment dans les domaines tels que l'agriculture et les ressources naturelles, l'industrie, les transports et communications, l'énergie, les technologies ou encore le tourisme qui sont des secteurs à la fois émetteurs de GES et vulnérables aux impacts négatifs des changements climatiques.

1.5.2 De l'ECOWEP à la Stratégie Régionale Climat : un processus progressif participatif

La politique environnementale de la CEDEAO (ECOWEP) a été adoptée par les chefs d'État en décembre 2008 avec pour objectif global d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, des milieux et du cadre de vie, en vue d'assurer dans la région un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace régional. Bien que la question des changements climatiques n'y soit pas abordée spécifiquement, elle se trouve dans l'axe stratégique 1 sur la gouvernance environnementale et le renforcement des capacités par la mise en œuvre des conventions. De plus à l'issue du 1^{er} dialogue régional sur les changements climatiques en octobre 2008 à Cotonou (Bénin), la CEDEAO a élaboré et adopté en 2010 un programme stratégique sur la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques. La vision du programme était que « d'ici 2030, tous les pays d'Afrique de l'Ouest aient les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour protéger leurs systèmes humains et naturels des effets néfastes du changement climatique ». Par la suite la Commission de la CEDEAO a adopté plusieurs politiques et stratégies intégrant l'enjeu de la lutte contre les changements climatiques : Politique d'énergies renouvelables (2015), Cadre d'intervention pour une agriculture intelligente face au climat au Sahel et en Afrique de l'Ouest (2015), Cadre d'orientation stratégique à l'horizon 2025 de la Politique agricole de la CEDEAO (2017), Stratégie et plan d'actions de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophes basés sur le genre (2020), etc. En amont de la COP21 en 2015, la CEDEAO, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont d'ailleurs affiché des ambitions politiques communes fortes et les ministres de l'Environnement des États membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS une position unie exhortant les pays développés « à respecter leurs engagements sous la Convention [des Nations Unies sur les changements climatiques] notamment en termes de soutien afin d'assurer une mise en œuvre pleine et

entière des Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) soumises par les pays de la région »³⁴.

Les Etats membres de la CEDEAO ont réitéré l'importance d'une action collective et concertée pour soutenir la mise en œuvre effective des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et de l'Accord de Paris, lors d'un atelier régional de réflexion stratégique pour l'action climatique en Afrique de l'Ouest organisé par la CEDEAO en septembre 2019, à Lomé, réunissant 80 participants représentant les 15 Etats membres de la CEDEAO, les institutions continentales et régionales³⁵, les partenaires techniques et financiers et la société civile. Suite à cet atelier, les participants, à travers un communiqué final, ont appelé la Commission de la CEDEAO a formulé sa 1^{ère} Stratégie Régionale Climat (SRC) autour de six (6) axes stratégiques : i) Rendre les engagements climat robustes et réalistes, ii) Favoriser le changement de paradigme dans la région, iii) Encourager la création d'un environnement favorable à l'investissement dans l'action climat, iv) Soutenir la satisfaction des besoins exprimés par les plus vulnérables face aux impacts des changements climatiques, v) Agir ensemble de manière coordonnée et vi) Mobiliser des financements additionnels et innovants pour les initiatives transnationales.

C'est dans cet historique riche que la Commission de la CEDEAO a lancé en 2020 l'élaboration d'une Stratégie Régionale Climat en vue de consolider et de mettre en cohérence un cadre d'intervention pour la lutte contre les changements climatiques dans la zone CEDEAO, tenant compte à la fois des dimensions adaptation et atténuation et aligné avec l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Pour ce faire, la Commission a mis en place un comité interdépartemental ad-hoc de pilotage pour le processus d'élaboration de la SRC réunissant l'ensemble des directions de la Commission. Ce comité s'est réuni cinq (5) fois au cours du processus, d'avril 2020 à avril 2021, et a co-construit les grands jalons de la SRC. Les directions sectorielles et transversales de la Commission ont développé et validé les résultats attendus et les actions de leurs secteurs respectifs, étant entendu que la SRC est opérationnalisée à travers la prise en compte des enjeux climat dans la mise en œuvre des politiques régionales.

Une consultation à mi-parcours avec les parties prenantes régionales a eu lieu en juillet 2021 réunissant les Etats-membres, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers, et permettant une concertation sur la vision, les objectifs de la stratégie, la couverture et les orientations sectorielles. Suite au dernier comité interdépartemental ad-hoc de pilotage interne à la Commission qui s'est tenu début avril 2022 et qui a approuvé le contenu de la SRC, celui-ci a été soumis pour consultation au

³⁴ Déclaration de Niamey du 28 avril 2015 par les ministres de l'environnement de la CEDEAO et du CILSS

³⁵ Union Africaine (UA), Banque Africaine de Développement (BAD), UEMOA, CILSS, WASCAL, EBID, WADB, CORAF/WECARD, CCRS (Climate Commission for the Shel Region), ACMAD, ICRISAT, ROPPA, The Rural Hub, AFD, USAID, Banque Mondiale, UICN, GCF, UE, Expertise France.

segment technique des experts régionaux avant sa validation en Comité Technique Spécialisé des Ministres en charge de l'Environnement (CTMS) le 29 avril 2022.

Suite à la COP 26 à Glasgow, lors de la 60^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO qui s'est tenue le 12 décembre 2021 à Abuja, une déclaration a été adoptée, instruisant la Commission de la CEDEAO à « Finaliser et accélérer la mise en œuvre de la stratégie régionale climat, en collaboration avec les institutions régionales spécialisées et les Etats membres ». La présente stratégie se décline à travers un plan d'actions sectorielles 2022-2030, soutenu par des mécanismes et moyens de mise en œuvre, et un cadre de suivi-évaluation. Il constitue le fondement juridique de l'action climat régionale.

1.5.3 Principes de l'action régionale climat

L'action climatique de la CEDEAO s'inscrit pleinement dans les traités constitutifs de l'Organisation. Bien que celle-ci ne soit pas Partie Contractante à l'Accord de Paris, son action au niveau régional vient soutenir et compléter celle de ses États membres qui sont engagés dans l'Accord de Paris pour participer à la riposte mondiale de la lutte contre les changements climatiques.

Cette action climat est menée dans le respect de ses compétences d'attribution et des principes fondamentaux prévus par le Traité révisé, notamment les principes de solidarité et de coopération interétatique, d'harmonisation des politiques et d'intégration des programmes, de promotion et de renforcement des relations de bon voisinage, et de répartition juste et équitable des coûts et avantages de la coopération et de l'intégration économique.

Conformément à l'article 18 du Protocole additionnel A/SP.1/06/06 du 14 juin 2006 portant amendement du Traité révisé de la CEDEAO, la Commission entend exercer son pouvoir d'initiative avec cette stratégie régionale visant à promouvoir la coopération régionale pour lutter contre le défi immense et urgent qu'est la lutte contre les changements climatiques.

Sur la base du droit primaire et avec les instruments de droit dérivé, la CEDEAO dispose des moyens pour rendre son action climatique effective. Cette effectivité de l'action climatique de la Communauté est renforcée par l'engagement pris par chaque État membre de créer les conditions favorables à la réalisation des objectifs de la Communauté, ainsi que leur adhésion au principe de reconnaissance et de respect des règles et principes juridiques de la Communauté (article 4 (i) du Protocole de 2006 susmentionné).

La base juridique de l'action climatique de la CEDEAO est précisée dans les Chapitres IV (coopération dans le domaine de l'agriculture), V (coopération dans les domaines de l'énergie, de la science et des technologies), VI (coopération pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles, y compris pour lutter contre la déforestation

ou la dégradation des forêts et la désertification), VII (coopération dans le domaine des transports) et XI (coopération dans les domaines des ressources humaines, de l'information, des affaires sociales et culturelles, et en particulier l'intégration de l'égalité du genre à l'article 63) du Traité révisé. Ainsi, conformément à l'ancrage sectoriel du Traité révisé, la SRC présente une structure sectorielle permettant de responsabiliser les différentes directions de la Commission et la rendre opérationnelle et effective.

2. FORCES ET FAIBLESSES DE L'INTEGRATION REGIONALE POUR L'ACCELERATION DE L'ACTION CLIMATIQUE

2.1 Politiques et programmes régionaux sectoriels en lien avec l'action climat

Les objectifs d'atténuation et d'adaptation ainsi que les mesures de mise en œuvre prévus par la présente stratégie portent sur les secteurs d'intervention de la CEDEAO, et s'inscrivent dans une perspective de renforcement d'un certain nombre de politiques et programmes sectoriels déjà très largement engagés par la Communauté, pour y intégrer davantage les préoccupations liées aux changements climatiques et contribuer à la recherche de solutions à des problèmes communs ou transfrontaliers, relever leur niveau d'ambition et/ou améliorer les conditions de leur mise en œuvre, y compris en termes de financements.

2.1.1 Agriculture, élevage, pêche et aquaculture

L'ensemble des 15 Etats membres ont tous intégré le secteur agricole parmi les secteurs prioritaires de leur CDN et prévu des actions en matière d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

La politique agricole régionale (ECOWAP) adoptée en 2005 par la Conférence des chefs d'Etats a permis de doter la région d'un cadre politique permettant d'orienter et d'accompagner les transformations souhaitables du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique des Etats membres et de décliner au niveau ouest-africain les grandes orientations continentales retenues par l'Union Africaine (UA) dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de la déclaration de Maputo. Révisée en 2015 à travers le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) qui décline les orientations pour la période 2016-2025 et intègre l'évolution du cadre continental à travers la nouvelle déclaration de Malabo, l'ECOWAP a pu faire évoluer son cadre stratégique en intégrant de manière transversale les enjeux liés aux changements climatiques et au genre. Cette évolution est particulièrement visible dans deux des quatre objectifs spécifiques du

COS (OS1 et OS3) concernant l'adaptation aux changements climatiques des systèmes et techniques de production et la résilience des populations vulnérables face à l'insécurité alimentaire chronique.

Pour l'atteinte de ces résultats, deux initiatives majeures sont à l'œuvre dans la région : l'alliance ouest-africaine pour l'agriculture intelligente face au climat (WACSAA), d'une part, dont la promotion de l'agroécologie est une composante forte, notamment opérationnalisée à travers le Programme Agro-écologie en Afrique de l'Ouest³⁶ mis en œuvre dans le cadre de l'ECOWAP par la CEDEAO pour promouvoir la réalisation de projets innovants de pratiques agro-écologiques dans la région. D'autre part, le système régional de stockage (stratégie adoptée en 2012) avec comme pierre angulaire la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA), dont l'opérationnalisation a été lancée en 2015.

En 2021, la RRSA est arrivée à la fin d'une première phase d'opérationnalisation sur laquelle la Commission a pu capitaliser pour tirer des leçons et identifier des perspectives. Parmi celles-ci, la prise en compte urgente et transversale des impacts des changements climatiques dans le système de stockage apparaît comme une nécessité.

Par ailleurs, plusieurs stratégies actuellement en cours de mise en œuvre dans le cadre de l'ECOWAP sont à relier avec les actions de l'actuelle Stratégie Régionale Climat, il s'agit de :

- L'offensive régionale pour la relance durable et soutenue de la riziculture en Afrique de l'Ouest (2014) ;
- L'offensive régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest (2020) ;
- La Stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'espace CEDEAO (2019).

Enfin, depuis 2019 la région s'est dotée d'un cadre stratégique détaillé pour le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables en Afrique de l'Ouest (CSDD PAD), qui intègre un résultat attendu (RE6.1) dédié au renforcement de la résilience et de la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les pêches et l'aquaculture ouest-africaines.

Ainsi, le secteur agricole bénéficie d'une politique régionale opérationnelle en matière d'adaptation aux impacts des changements climatiques ayant fait ses preuves sur sa première décennie de mise en œuvre et consolidée par un certain nombre d'acquis, notamment en matière d'arrangements institutionnels, de mobilisation de financements et de système de suivi-évaluation de la mise en œuvre. De plus, le secteur agro-sylvo-pastoral, particulièrement stratégique sur les enjeux liés au genre, a engagé depuis plusieurs années

³⁶<https://www.araa.org/fr/programme/programme-agro-%C3%A9cologique-au-sahel-et-en-afrique-de-l%E2%80%99ouest#:~:text=Il%20vise%20%C3%A0%20stimuler%20le,nutritionnelle%20dans%20la%20zone%20CEDEAO.>

des efforts considérables sur l'intégration de ces derniers, notamment en considérant la plus grande vulnérabilité des femmes et des jeunes face aux crises, chocs et changements climatiques.

Pour compléter, l'action institutionnelle de la région en la matière, la Banque Mondiale a approuvé en novembre 2021 la mise en œuvre du programme « Food Systems Resilience Program (FSRP) » en Afrique de l'Ouest pour la période 2021-2026 pour un montant de 570 millions USD avec pour objectif d'améliorer la résilience des systèmes alimentaires, promouvoir les chaînes de valeur intra-régionale et renforcer les capacités régionales de gestion des risques agricoles³⁷.

En revanche, alors qu'environ 30 % des émissions totales de GES de la région sont dues au secteur agricole, principalement du fait de l'élevage et du brûlage des savanes, la plupart des Etats membres n'ont pas inclus d'objectifs de limitation de la croissance des émissions de GES de ce secteur dans leur CDN. Même si la part relative de ce secteur dans les émissions régionales devrait décroître dans les prochaines décennies, les émissions du secteur devraient continuer d'augmenter fortement compte tenu de la croissance démographique et de la demande croissante en viande et produits laitiers en faveur d'une diversification de l'alimentation. La recherche est encore insuffisante pour déterminer de façon consensuelle les impacts du carbone des différents modes de conduite des troupeaux dans les différentes zones agro écologiques ouest-africaines, et établir des normes d'estimation des émissions de GES de l'élevage adaptées au contexte ouest-africain. Cependant, des initiatives sont en cours au niveau régional, avec notamment le projet CaSSECS³⁸ (2020-202) mis en œuvre à travers un consortium de 18 partenaires (Nord et Sud) dont le CILSS et financé par l'UE dans le cadre de l'initiative DeSIRA³⁹. Il a pour objectif d'améliorer l'évaluation du bilan carbone des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux sahéliens afin de mieux quantifier leurs impacts sur les changements climatiques pour l'élaboration des politiques d'élevage adaptées au Sahel.

A rebours de plusieurs études internationales démontrant une forte intensité carbone des systèmes pastoraux compte tenu de leur faible productivité, des travaux récents montrent au contraire que les systèmes d'élevage mobiles participent à l'équilibre des écosystèmes, y compris en matière de bilan carbone à l'échelle du paysage. Ainsi, la mobilité permettrait aux éleveurs de gérer de manière rationnelle les ressources, tout en évitant le surpâturage et donc la dégradation de l'environnement. La transhumance permet l'occupation, sur un temps limité, des pâturages, ce qui assure leur régénération, la diversification des espèces, leur assainissement, la réduction des risques de feux de végétation et a fortiori la fertilité des sols. Un effort substantiel de recherche est donc nécessaire pour mieux caractériser l'impact

³⁷ <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P172769>

³⁸ CaSSECS: Carbon Sequestration and greenhouse gas emissions in (agro) Sylvopastoral Ecosystems in the sahelian CILSS States.

³⁹ DeSIRA : Development Smart Innovation through Research in Agriculture

GES des systèmes d'élevage ouest-africains et établir des référentiels plus fiables, notamment pour les inventaires nationaux d'émissions de GES.

De la même façon, même si l'ECOWAP a pour objectif général de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres et des inégalités entre les territoires, les zones et les pays, l'atténuation des émissions de GES du secteur n'est pas suffisamment explicitée. Pour autant, la CEDEAO encourage la prise en compte de cette préoccupation à travers l'adoption de systèmes intelligents et résilients permettant des bénéfices en matière d'atténuation et s'inscrivant dans des stratégies globales de développement durable. Par ailleurs, en plus des nombreux projets d'agroécologie soutenus et mis en œuvre par la CEDEAO, les institutions régionales sont impliquées dans plusieurs initiatives promouvant la documentation et le déploiement de pratiques agricoles climato-compatibles, il s'agit notamment de :

- L'Initiative de l'Afrique de l'Ouest pour une agriculture intelligente face au climat (WAICSA) qui vise à fournir un soutien financier et technique aux organisations de petits exploitants agricoles et aux entreprises agroalimentaires afin qu'ils adoptent des pratiques agricoles intelligentes face au climat. Cette initiative pourrait permettre d'éviter 2 millions teqCO_2 d'émissions par an. Bien qu'il s'agisse d'une part très limitée des émissions de GES du secteur, l'initiative a vocation à financer des pratiques pouvant être répliquées à grande échelle au niveau de la région.
- La participation de la CEDEAO à l'initiative de recherche-action 4p1000 constatant qu'une augmentation, même infime, du stock de carbone des sols agricoles (y compris les prairies et pâtures) et forestiers est un levier majeur pour améliorer la fertilité des sols et la production agricole. Plusieurs résultats encourageants permettent d'envisager une plus grande contribution du secteur agricole à la séquestration du carbone, tout en garantissant un haut niveau de productivité. A cet effet, la CEDEAO, dans le cadre de sa contribution à l'initiative 4p1000, et sur la base des expériences accumulées dans le cadre de projets régionaux antérieurs sur la gestion durable des terres, compte relever le défi majeur de la dégradation des terres agricoles, et bâtir un programme régional ambitieux de restauration des terres. Au-delà de l'objectif de capitalisation des expériences menées par le CILSS et d'autres acteurs régionaux dans le passé, il s'agira de contribuer à enrichir le débat technique et politique en cours en Afrique de l'Ouest sur cette thématique, et de renforcer les institutions locales, nationales et régionales impliquées dans la mise en œuvre de l'ECOWAP. Ce programme devra servir de cadre de référence pour la mise en œuvre des approches programmatiques régionales sur le thème de la conservation et la restauration fertilité des sols.

2.1.2 Energie

L'ensemble des Etats membres ont pris des engagements, inconditionnels et conditionnels, relatifs à la maîtrise de la croissance des émissions de GES du secteur de l'énergie : mesures d'efficacité énergétique dans le sous-secteur résidentiel, le bâtiment ou le transport, substitution des énergies fossiles, développement massif des énergies renouvelables. Ces engagements représentent la majorité des coûts estimés pour la mise en œuvre des CDN. Certains Etats membres explorent par ailleurs le potentiel de sources alternatives d'énergie, comme l'hydrogène, créant des pôles d'expertise dans la région. Notons à ce titre l'existence d'un partenariat entre la coopération allemande et WASCAL visant à explorer les mesures pertinentes pour développer la filière de l'hydrogène vert à l'échelle de la région.

Au niveau régional, la CEDEAO est engagée depuis plusieurs décennies dans les politiques d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables.

La Politique de l'énergie de la CEDEAO a été adoptée en 1982 avec des orientations précises sur l'utilisation efficiente et rationnelle des ressources naturelles de la région afin de faire face aux enjeux de pénurie d'énergie et sur la nécessité d'explorer les ressources nouvelles et renouvelables plus viables et plus prometteuses. La CEDEAO a par la suite approuvé en 2013 la Politique sur les Energies Renouvelables (PERC), qui vise notamment à faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix électrique global de la région à 48% d'ici 2030 (y compris les grandes centrales hydroélectriques) contre 32% en 2013, ainsi que la part de la population rurale desservie par l'électricité renouvelable décentralisée à 25% d'ici 2030 (situation de base non connue pour 2013). La PERC prévoit également une pénétration totale des cuisers améliorés auprès des ménages d'ici à 2030, ainsi que la substitution de la biomasse énergie par des combustibles alternatifs à hauteur de 41% d'ici à 2030. Plus particulièrement, la CEDEAO a adopté en 2018, la Stratégie régionale pour la vulgarisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL) comme énergie de cuisson domestique qui vise à faire du GPL l'énergie de cuisson privilégiée par les ménages en atteignant un taux de pénétration de 45% d'ici 2030 contre 12% en 2017. La politique d'efficacité énergétique de la CEDEAO (PEEC) vise quant à elle à améliorer l'efficacité énergétique de la région au niveau des normes internationales, y compris dans les bâtiments. Enfin, la Politique d'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO (2016-2030) vient compléter le dispositif pour le déploiement accéléré des services énergétiques modernes et durables qui améliorent le niveau de vie et la productivité de la région.

Toujours dans la perspective de promouvoir des sources d'énergie moins émissives que le fioul et le charbon, la CEDEAO a initié en 1999, le projet du gazoduc de l'Afrique de l'Ouest afin de renforcer la sécurité énergétique et favoriser la production d'électricité à partir de gaz naturel. Ce projet est entré en opération en 2011 et permet de transporter du gaz naturel depuis le Nigeria, pour alimenter les centrales thermiques au Bénin, au Niger et au Ghana.

En 2020, ce gazoduc a permis de transporter en moyenne 157 MMBtu/jour soit environ 780MW. Afin de promouvoir ce combustible moins émissif que le fioul et le charbon dans la région, les chefs d'Etats ont instruit la Commission de travailler à l'extension de ce gazoduc aux autres Etats membres de la région. L'étude de faisabilité de ce projet a été achevée en 2018 et les études détaillées pour la phase 1 (extension vers la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso) sont en cours.

D'importants efforts restent cependant nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de ces politiques en mobilisant des moyens massifs additionnels et en accompagnant les Etats membres dans la transposition des standards dans leurs cadres juridiques nationaux. Une accélération est également nécessaire pour renforcer le système de suivi et évaluation de ces objectifs au niveau des Etats membres, notamment sur l'efficacité énergétique, de manière à mieux maîtriser l'harmonisation des normes régionales. Le projet « Amélioration de la Gouvernance du Secteur des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique en Afrique de l'Ouest » (AGoSEREE-AO) financé par l'Union Européenne contribue en particulier à cet effort.

Par ailleurs, le transport de l'électricité à travers la région permet des économies importantes et une meilleure utilisation des ressources renouvelables en diminuant le recours aux centrales thermiques. Il constitue également une opportunité pour réduire les vulnérabilités face aux impacts des changements climatiques en mutualisant la production. Ainsi, la région a créé (par des décisions en 1999 et 2006) le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) qui a pour mission le développement des moyens de production et de transport d'énergie électrique et la coordination des échanges d'électricité entre les Etats membres. Pour l'ensemble de la région, les avantages économiques d'un tel marché sont évalués jusqu'à 665 millions USD par an, et le coût moyen de production d'électricité devrait diminuer d'un quart à un tiers. Dans ce cadre, la CEDEAO a adopté un plan directeur des moyens régionaux de production et de transport de l'énergie électrique de la CEDEAO dont la dernière version actualisée couvrant la période 2019-2033 a été adoptée par la 54^{ème} Session des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en décembre 2018 à travers l'Acte additionnel A / SA.4 /12/18 avec un besoin d'investissement de 36,39 milliards USD pour 75 projets régionaux de production et de transport (28 projets de transport et 47 projets de production avec 68,9% de projets d'énergie renouvelable). A l'horizon 2033, il est prévu dans le mix électrique, 52% d'énergies renouvelables (dont 37% solaire), 42% issu de centrales fonctionnant au gaz naturel et 6% pour les autres sources fossiles (DD0, Fuel, HFO et charbon). La construction et l'exploitation de ces nouvelles unités décarbonées (hydro et EnR) et moins polluantes (centrale à gaz) de production d'électricité contribuerait fortement à l'atteinte des CDN des Etats membres en matière de limitation de la croissance des émissions de GES. Cette initiative est le résultat d'une impulsion politique

de la CEDEAO, articulée avec des accords public-privé, une coopération entre les compagnies électriques de la région, le tout soutenu par des capitaux et de l'expertise internationale.

En parallèle, la CEDEAO a adopté, en juin 2021, son plan directeur pour le développement d'infrastructures régionales (2020-2045). Ce plan comprend 201 projets, dont 145 projets d'investissement et 56 projets d'accompagnement (études techniques, activités préparatoires aux projets, renforcement des capacités), pour un coût de 122 milliards USD sur un horizon de 25 ans (2020-2045) et reprend l'ensemble des projets du Plan Directeur de Développement des Infrastructures Régionales de Production et de Transport d'Énergie Électrique 2019-2033 de la CEDEAO.

Du point de vue de la résilience du secteur régional de l'énergie face aux impacts des changements climatiques, peu d'Etats membres la prennent en compte dans leur CDN.

De la même façon, bien que la Politique des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest (PREAO) de 2008 prévoit de répondre aux besoins en eau pour l'énergie et de promouvoir l'hydro-électricité en considérant les risques environnementaux et sociaux, elle ne tient pas compte des impacts des changements climatiques sur les ressources et donc sur le potentiel de production électrique⁴⁰. Ce constat se répète dans la directive relative au développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest adoptée en juin 2017 : malgré les avancées majeures qu'elle comporte pour s'assurer que les considérations écologiques, économiques et sociales soient davantage prises en compte dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures d'eau transfrontalières dans la région, l'évaluation des impacts des changements climatiques sur ces infrastructures et les ressources transfrontalières sur lesquelles elles reposent n'y est pas mentionnée.

2.1.3 Transports et mobilité

Tous les Etats membres de la CEDEAO n'ont pas encore intégré le secteur des transports dans leurs CDN, et en particulier dans la composante adaptation. Au niveau régional, le plan directeur de la CEDEAO pour le développement de l'infrastructure régionale (2020-2045), qui couvre le transport, développe une perspective environnementale jusqu'en 2045, intégrant le niveau d'émissions de CO₂ projeté des infrastructures à développer. Il est cependant nécessaire d'inclure une évaluation de la résilience des infrastructures aux impacts des changements climatiques. Des études d'impacts environnementales sont systématiquement réalisées mais le dimensionnement des infrastructures ne prend pas en compte de manière systématique les scénarios climatiques, menaçant ainsi la viabilité des ouvrages sur leur durée de vie. Certaines initiatives pilotes de revue des projets régionaux du plan directeur à l'aune des impacts des changements climatiques, notamment financées

⁴⁰ https://iea.blob.core.windows.net/assets/62c056f7-deed-4e3a-9a1f-a3ca8cc83813/Climate_Resilience.pdf

par la BAD en 2017/2018, n'ont, jusqu'ici, pas été généralisées, malgré un fort consensus au sein des institutions sur l'extrême vulnérabilité du secteur.

En matière d'atténuation, les institutions régionales marquent un intérêt fort pour un développement sobre en carbone du secteur avec en particulier la mention de 13 projets de transport ferroviaire dans le plan directeur de la CEDEAO pour le développement d'infrastructures régionales d'ici à 2045 pour un total de 21 620 km de lignes nouvelles ou réhabilitées, contre seulement 16 660 km de nouveaux corridors autoroutiers. En outre, la récente adoption de la Directive C/DIR.2/9/2020 et de la feuille de route régionale pour les économies de carburant, démontre le rôle moteur de la CEDEAO dans la mobilisation pour une meilleure efficacité énergétique du secteur et une contribution à l'amélioration de la qualité de l'air. La feuille de route approuvée exige par ailleurs la mise en place d'un cadre régional harmonisé pour les données et l'étiquetage des véhicules. Dans le même temps, les Etats membres sont tenus d'introduire des incitations fiscales pour promouvoir des véhicules plus propres, y compris la mobilité électrique. Enfin, une stratégie de fret vert sur les corridors en Afrique de l'Ouest a été développée en 2021 sur la base de l'étude du corridor Abidjan-Lagos avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE). Elle devrait permettre d'améliorer la fluidité routière et de réduire considérablement les émissions de polluants à courte durée de vie et les GES.

2.1.4 Milieux, écosystèmes naturels et biodiversité

Si les États membres de la CEDEAO ont tous ciblé le secteur foresterie et autres utilisations des terres comme secteur prioritaire pour l'atténuation dans leurs CDN, la très grande majorité d'entre eux ont conditionné leurs engagements de réduction d'émissions dans ce domaine à l'obtention d'un appui financier international. En outre, et quand bien même ils espèrent obtenir des financements complémentaires grâce aux mécanismes de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC - REDD+, Fonds vert pour le climat (FVC), etc.), nombre d'entre eux rencontrent des difficultés pour collecter et gérer les données permettant d'évaluer précisément l'impact des changements d'utilisation des terres sur le couvert forestier et le cycle du carbone (inventaire forestier, dispositif de suivi de la dynamique des écosystèmes forestiers, évaluation de biomasse et de carbone, etc.) et à déterminer le potentiel d'atténuation des mesures envisagées pour réduire les émissions de ce secteur.

La forêt est une variable d'ajustement déterminante dans la région, pour l'atténuation comme pour l'adaptation. La CEDEAO veut soutenir les efforts de ses États membres en mettant en place des politiques et mesures au niveau régional visant à maintenir ou augmenter leurs puits de carbone dans la biomasse terrestre tout en préservant la biodiversité et la production de services écosystémiques essentiels pour les communautés.

Le Plan de convergence pour la gestion et la conservation durable des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest, en abrégé Plan de convergence des forêts (PCF), contribue également à renforcer la résilience aux changements climatiques dans les secteurs de la foresterie et de la conservation des ressources naturelles à travers la préservation et la protection des forêts nationales, des aires protégées et des parcs. A travers ce plan, plusieurs mesures et initiatives d'adaptation et d'atténuation sont conduites dans les Etats membres et au niveau régional : c'est le cas notamment du Projet de biodiversité et de changement climatique en Afrique de l'Ouest (WA-BiCC) financé par l'USAID, du Projet de transformation globale des forêts pour les populations et le climat financé par la coopération suédoise et mis en œuvre par la FAO, du Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance et au changement climatique en Afrique de l'Ouest (PAPBIO) financé par l'UE. Ce plan présente, par ailleurs, de fortes synergies avec d'autres secteurs prioritaires comme l'agriculture notamment à travers des actions de promotion agro-forestière. L'opérationnalisation du PCF révisé devra mettre un accent plus fort sur les stratégies de conservation, l'application des lois, le renforcement du système de gouvernance et la mise en place de mesures d'incitations pour induire un changement de comportement.

Tourisme en lien avec le patrimoine naturel

L'industrie du tourisme est amenée à se développer en Afrique de l'Ouest au cours des prochaines années. Certains modes de développement touristique peuvent s'avérer destructeurs des écosystèmes, et mettre à mal les capacités des pays à s'adapter aux changements climatiques. L'écotourisme vise au contraire à préserver les espaces les plus menacés en structurant un type de tourisme respectueux de l'environnement et en valorisant les ressources naturelles régionales. En favorisant une dynamique économique au profit des communautés locales qui vivent dans ces zones naturelles remarquables (par exemple des aires protégées), l'écotourisme peut permettre de créer un sentiment de responsabilité au niveau des populations et générer des revenus à leur profit, garantissant la protection de ces espaces naturels.

C'est ainsi que la Politique Régionale du Tourisme de la CEDEAO, associée au plan d'action ECOTOUR 19-29 (novembre 2018), identifie comme ses deux premiers axes d'intervention :

1. La protection du patrimoine touristique afin de préserver les ressources touristiques axées sur la nature,
2. La valorisation du patrimoine touristique pour proposer une offre touristique diversifiée, authentique et de qualité qui dure dans le temps.

Ces 2 axes visent la protection et la valorisation du patrimoine de la région, en particulier son patrimoine naturel. Or, ce patrimoine est fortement impacté par les changements climatiques, et nécessite une protection non seulement pour la résilience des populations

locales, mais également pour sa valorisation durable à travers le développement d'un tourisme responsable.

2.1.5 Ressources en eau

A l'issue de la Conférence Ouest Africaine des Ministres en charge de l'eau sur la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) en mars 1998 à Ouagadougou, une déclaration considérée comme l'engagement de la CEDEAO pour la mise en œuvre de la GIRE dans la région a été adoptée. Dans la continuité, la PREAO (2008) a pour objectif général de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable en orientant la Communauté et ses Etats membres vers une gestion des ressources en eau conciliant développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Dans les principes ayant guidés l'élaboration de la politique, il fait mention que cette dernière devrait permettre d'anticiper les impacts des changements et variabilités climatiques. La PREAO est une politique commune conduite en coresponsabilité par la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS. Cette politique s'est déclinée en Plans de mise en œuvre (PAMO-PREAO) en 2012 couvrant la période 2013-2016 et en Plans d'Action Régional de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PARGIRE), arrivés à échéance (2015-2017). C'est pourquoi, l'UEMOA a élaboré un plan d'action GIRE en 2019⁴¹, couvrant la période 2019-2030 et contribuant à la mise en œuvre de la PREAO. Ce plan est décliné en 3 axes : Axe 1. Cadre de gouvernance ; Axe 2. Initiatives catalytiques de mise en pratique de la GIRE ; Axe 3. Information/ Sensibilisation des acteurs et renforcement des capacités. Il intègre les changements climatiques en particulier dans ses axes 2 et 3⁴².

Le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE), initialement CCRE⁴³, organe exécutif et permanent du Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la GIRE en Afrique de l'Ouest (CPCS) établi en 2001 par la CEDEAO, a pour mission principale d'harmoniser les politiques de GIRE dans l'ensemble des pays de la CEDEAO. Le CGRE a effectué en 2020, une évaluation de son premier plan stratégique (2007-2015) et élaboré un plan d'action pour la période 2020-2030⁴⁴ validé par le comité technique des experts en 2020 et en cours de finalisation en vue d'être soumis aux instances de la CEDEAO. Ce dernier considère les changements climatiques comme étant un défi majeur pour la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest et intègre un objectif stratégique spécifique dans son Axe 2 « Assurer la sécurité en

⁴¹ UEMOA, 2019, Etude de l'état des lieux de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans les Etats membres de l'UEMOA assortie d'un Plan d'Action.

⁴² Ibid.

⁴³ Le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) a évolué en Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) en 2018.

⁴⁴ Ce nouveau plan d'action (2020-2030) se décline en 5 axes stratégiques : 1. Amélioration de la gouvernance des ressources en eau et la coopération autour des eaux transfrontalières ; 2. Assurance de la sécurité en eau en Afrique de l'ouest ; 3. Amélioration l'intégrité environnementale ; 4. Renforcement de la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes et 5. Renforcement des capacités de coordination et de gestion du CGRE.

eau en Afrique de l'Ouest ». Cet objectif stratégique (OS 2,5), intitulé « Renforcer la résilience face aux changements climatiques » vise à renforcer et développer les capacités de résilience des populations face aux risques climatiques et environnementaux (crues, sécheresses, pollutions, dégradation des écosystèmes, ensablement, etc.)⁴⁵.

Par ailleurs, le CGRE dispose également d'un plan stratégique sur le renforcement des capacités des acteurs pour la période 2020-2030⁴⁶. La dimension climatique est très faiblement prise en compte dans ce plan stratégique⁴⁷ alors que le renforcement de capacité est un objectif stratégique du nouveau plan d'action du CGRE et que la prise en compte des changements climatiques est un élément essentiel pour l'avenir de la mise en œuvre de la GIRE.

Par ailleurs, un Observatoire régional de l'Eau (ORE) est mis en place depuis 2015 sous le pilotage du CGRE. Cet Observatoire est essentiellement une fenêtre régionale s'appuyant sur les différents systèmes d'information existants dans la région, notamment les systèmes nationaux (SNleau) et les systèmes des organisations régionales (agences de bassins transfrontaliers, etc.). C'est donc un système d'information qui vise à combiner, analyser et valoriser les données existantes à des fins de communication ou d'aide à la décision au niveau régional. Un des résultats majeurs de l'ORE est le développement et l'implémentation du système de suivi-évaluation de l'eau et de l'assainissement en Afrique de l'Ouest (WASSMO - couvrant les 15 pays membres de la CEDEAO) qui a permis entre autres, d'élaborer un jeu d'indicateurs de GIRE pour les pays et les organismes de bassins et la mise à disposition d'un [portail web](#).

2.1.6 Zones côtières

Face aux multiples problématiques historiquement rencontrées (érosion côtière, dégradation des écosystèmes marins et côtiers, salinisation des terres, etc.), la zone côtière ouest africaine fait l'objet d'une attention particulière des gouvernements de la région depuis 1997. La conférence des Ministres de l'environnement de l'UEMOA a donné lieu au lancement du Programme Régional de Lutte contre l'Érosion Côtière en Afrique de l'Ouest en 2007 (PRLEC). Dans le cadre du PRLEC, l'UEMOA a confié à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) la réalisation du Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO)⁴⁸. Validé en 2011 par les onze Ministres en Charge de l'Environnement des pays allant de la Mauritanie au Bénin, ce travail de référence met en évidence l'évolution

⁴⁵ CGRE, 2019, Projet de plan stratégique 2020-2030 du Centre de gestion des ressources en eau (CGRE).

⁴⁶ Ce plan stratégique sur le renforcement des capacités des acteurs s'articule autour de 5 axes stratégiques : 1. Formations de base dans les institutions compétentes en la matière ; 2. Formations postuniversitaires ; 3. Recherche et Développement des instruments de gestion de la GIRE ; 4. Formations continues et à distance dans les organismes spécialisés en GIRE et 5. Campagne d'information et de sensibilisation des acteurs et de la société civile ; 6. Appuis institutionnels en matière de GIRE.

⁴⁷ CGRE, 2017, Etude relative à l'actualisation du document « Stratégie de renforcement des capacités de la GIRE en Afrique de l'Ouest » et l'élaboration d'un plan d'action de renforcement de capacités des acteurs dans le domaine de la GIRE en Afrique de l'Ouest, Rapport Provisoire, 84p (document en cours de finalisation en vue d'être soumis aux instances de la CEDEAO).

⁴⁸ « Etude de Suivi du Traite de Côte et Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest », UEMOA – UICN, 2011

du trait de côte, la probable amplification des tendances observées et propose des recommandations applicables à différentes échelles territoriales. Le SDLAO est le document cadre de référence pour la zone côtière au sein de la région ouest africaine.

Le SDLAO, sur décision de l'UEMOA, a donné naissance en 2013 à la Mission d'Observation des Littoraux Ouest Africains (MOLOA) qui comporte 11 antennes nationales pour l'observation de l'évolution des risques côtiers, avec une coordination régionale confiée au Centre de Suivi Écologique de Dakar (CSE). La MOLOA a procédé en 2016 à une actualisation du SDLAO, afin de présenter l'évolution de l'état des littoraux ouest africains depuis 2011, actualiser l'évolution des zones sensibles et mettre à jour les bases de données.

A partir de 2015, l'UEMOA et les Etats membres ont amorcé une réflexion pour assurer la continuité du PRLEC, avec différents partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, Agence française de développement (AFD), Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)). Cette réflexion a donné lieu à la création du programme West African Coastal Areas (WACA), destiné à financer différentes actions clés de renforcement des capacités des Etats dans la gestion des risques côtiers.

Dans le cadre du programme WACA, une nouvelle mise à jour du SDLAO a été effectuée en 2020. Par ailleurs, la MOLOA est actuellement en train d'évoluer vers la mise en œuvre de l'Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (ORLOA) qui devrait être opérationnel en 2023 et établir un système d'alerte précoce des risques côtiers⁴⁹. Cet observatoire aura pour objectif « d'observer pour mieux comprendre, mieux comprendre pour mieux décider » et couvrira douze (12) pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mauritanie, Sao Tomé & Principe, Sénégal, Sierra Leone et Togo)⁵⁰.

Au niveau de la CEDEAO, la Commission a élaboré sa Politique Environnementale en 2008⁵¹, avec pour objectif d'inverser l'état de dégradation des ressources naturelles, d'améliorer la qualité des milieux et cadre de vie, de conserver la diversité biologique en vue d'assurer un environnement sain, productif, améliorant l'équilibre des écosystèmes, et le bien-être des populations. Il n'existe pas de politique dédiée aux zones côtières. Ce dernier est intégré à la politique environnementale et plus particulièrement à son plan d'action environnemental (2010-2016). Il y a notamment au niveau de l'OS2 « la gestion durable des ressources pour l'amélioration de l'économie sous régionale dans le respect de l'environnement est promue », une activité en lien avec les changements climatiques et la zone côtière qui consiste à « élaborer et mettre en œuvre un projet régional démonstratif de résilience des populations côtières au changement climatique ciblant différents contextes écologiques » (Activité 2.2.2.2)⁵². L'UEMOA et la CEDEAO ont signé un protocole de convergence sur le

⁴⁹ UEMOA, MOLOA, 2021, Bilan 2020, Littoraux d'Afrique de l'Ouest, Document général, 234 p.

⁵⁰ UEMOA, MOLOA, 2021, Bilan 2020, Littoraux d'Afrique de l'Ouest, Document général, 234 p.

⁵¹ Acte additionnel A/SA. 4/12/8 du 19 décembre 2008 portant adoption de la politique environnementale de la CEDEAO

⁵² CEDEAO, 2020, Plan d'actions environnemental de la CEDEAO, 2020-2026.

secteur de la zone côtière ce qui permet aux deux institutions de collaborer de manière approfondie sur ce secteur et de partager les interventions.

En 2017, un protocole additionnel à la convention d'Abidjan dédié à la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) a été adopté. La GIZC étant définie comme « un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie marine et la partie terrestre »⁵³. Ce protocole vise à promouvoir la mise en œuvre de la GIZC dans l'ensemble des Etats signataires de la Convention.

Ce protocole additionnel est cohérent avec les processus en cours au sein des Etats membres qui ont pour certains d'entre eux choisi de mettre en place une politique de GIZC pour assurer un développement durable de cet espace⁵⁴ et les orientations de la SDLAO (2020) en la matière.

2.1.7 Santé

L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) a été créée en 1987 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Elle a pour objectif d'offrir le niveau le plus élevé en matière de prestation de soins de santé aux populations de la région sur la base de l'harmonisation des politiques des États membres, de la mise en commun des ressources et de la coopération entre les États membres et les pays tiers, en vue de trouver collectivement et stratégiquement des solutions aux problèmes de santé de la région.

Le plan stratégique 2016-2020 de l'OOAS mentionne de façon explicite certaines conséquences des changements climatiques « *sur la persistance de certaines maladies endémo-épidémiques telles que la méningite, la rougeole, le paludisme, l'émergence et la recrudescence d'autres maladies (Fièvres hémorragiques, etc.) ainsi que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle* »⁵⁵. Toutefois, les 13 programmes stratégiques n'abordent pas la nécessité de mieux connaître et chiffrer, pour la région, les impacts précis et les solutions potentielles en matière de soins et de prévention pour y faire face.

Cependant, ces dernières années, la prise de conscience se renforce au niveau de l'OOAS sur la nécessité d'intégrer la dimension climatique. L'action reste pour le moment limitée, du fait d'un manque de ressources (humaines et financières) et le besoin de disposer d'un diagnostic de vulnérabilité et des risques climatiques afin de formuler des mesures d'adaptation appropriées⁵⁶.

⁵³ ONU Environnement, 2017, Protocole additionnel à la Convention d'Abidjan relatif à la gestion intégrée des zones côtières.

⁵⁴ UEMOA, MOLOA, 2021, Bilan 2020, Littoraux d'Afrique de l'Ouest, Document général, 234 p.

⁵⁵ <https://www.wahooas.org/web-ooas/sites/default/files/PHOTO%20ARTICLES/Strat%20Plan/Plan%20Strategie%20OOAS%202016-2020.pdf>

⁵⁶ Information issue des entretiens réalisés dans le cadre de la préparation de la présente SRC.

Enfin, depuis 2016, la CEDEAO est engagée dans la mise en œuvre d'un mécanisme régional de coordination de l'approche *One Health* qui est définie comme une approche collaborative, multisectorielle et transdisciplinaire qui travaille aux différentes échelles (locale, nationale, régionale et internationale) dans le but d'obtenir des résultats optimaux en matière de santé en reconnaissant l'interconnexion entre les personnes, les animaux, les plantes et leur environnement commun⁵⁷. La mise en œuvre d'une coordination robuste de cette approche au niveau de la CEDEAO pourrait contribuer, à termes, à une meilleure prise en compte des changements climatiques.

2.1.8 Services climatologiques, gestion des risques de catastrophe, systèmes d'alerte précoce et mobilité humaine

Services climatologiques

De plus en plus touchés par des phénomènes hydrométéorologiques et climatiques extrêmes, les Etats d'Afrique de l'Ouest prennent conscience de l'importance des services météorologiques, hydrologiques, climatologiques et d'alerte précoce, comme éléments de base de la gestion des risques de catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques⁵⁸. Dans ce contexte, le Programme Météorologique de la CEDEAO a été adopté en 2017 par la Conseil des Ministres de la CEDEAO. Sur la base de ce document stratégique, l'Initiative Hydromet a été développée pour réaliser l'évaluation des besoins d'investissement dans les pays en matière de services hydrométéorologiques afin d'établir et de renforcer le lien entre les services hydrologiques et météorologiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités liées aux services climatologiques et en conformité avec le Cadre Mondial des Services Climatologiques (CMSC) de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), la Commission de la CEDEAO en collaboration avec l'OMM et le Centre régional AGRHYMET (Centre Climatique Régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel) a permis aux 15 Etats membres, à travers ses appuis techniques et financiers, de mettre en place leurs cadres nationaux des services climatologiques.

La CEDEAO a accueilli en 2018, le 1^{er} Forum hydrométéorologique et la plateforme sous-régionale de Réduction des risques de catastrophe (RRC) de la CEDEAO. Le 2^{ème} Forum Hydromet⁵⁹ de la CEDEAO s'est tenu en avril 2021 et a permis l'adoption de l'Initiative Hydromet de la CEDEAO, qui est un plan d'investissement dont l'objectif est de renforcer les

⁵⁷ Virgil Kuassi Lokossou, Nnomzie Charles Atama, Serge Nzietchueng, Bernard Yao Koffi, Vivian Iwar, Nadia Oussayef, Chukwuma David Umeokonkwo, Casey Barton Behravesh, Issiaka Sombie, Stanley Okolo, Edgard-Marius Ouendo, Operationalizing the ECOWAS regional one health coordination mechanism (2016–2019): Scoping review on progress, challenges and way forward, One Health, Volume 13, 2021.

⁵⁸ CEDEAO, (2021), Initiative Hydromet de la CEDEAO : renforcer les services météorologiques, climatiques et hydrologiques en Afrique de l'Ouest, Rapport analytique.

⁵⁹ Projet financé dans le cadre du projet de réduction des risques de catastrophes du 10^{ème} FED ACP-UE, résultat 2, administré par la Banque mondiale/GFDRR.

services hydrométéorologiques nationaux et régionaux en Afrique de l'Ouest afin de réduire les risques de catastrophes et les risques climatiques des pays, des communautés et des entreprises⁶⁰. La vision de cette initiative est « *d'améliorer les services hydrométéorologiques de la région d'au moins une catégorie ou bien de conserver un état de service avancé et complet d'ici 2030, et que les centres climatiques régionaux se soient modernisés pour les pays, les communautés et les entreprises en Afrique de l'Ouest* »⁶¹.

La responsabilité des services climatologiques incombe en premier lieu aux Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN). Cependant, la CEDEAO abrite plusieurs institutions de référence dans ce domaine :

- Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et son centre technique régional (AGRHYMET) ;
- Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) ;
- Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- WASCAL;
- Centre Météorologique Régional Spécialisé (CMRS) de l'OMM basé à Dakar pour l'alerte précoce et la prévision des événements extrêmes ;
- Les différentes organisations de bassins fluviaux de la région⁶².

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Hydromet, la Commission de la CEDEAO et AGRHYMET vont collaborer de manière plus étroite. Depuis juillet 2020, un accord a été signé entre la commission de la CEDEAO et le CILSS pour endosser le Centre régional AGRHYMET comme Centre Climatique Régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (CCR-AOS). Dans ce sens, ce Centre assurera (i) les activités opérationnelles de prévisions météorologiques et climatiques, (ii) les activités opérationnelles de surveillance du climat, (iii) les services opérationnels de données, à l'appui de la prévision à longue échéance et de la surveillance du climat, (iv) le renforcement des capacités opérationnelles, (v) la gestion et la diffusion de l'information météorologique et climatologique⁶³.

Gestion des risques de catastrophe et systèmes d'alerte précoce (SAP)

La plupart des pays membres de la CEDEAO ont mis en place des mécanismes nationaux de réduction des risques de catastrophe. Le degré de développement de ces mécanismes au niveau national varie selon les pays. Ils comprennent idéalement : (i) des dispositions légales, (ii) un plan national de réponse avec notamment des stratégies et/ou politiques de

⁶⁰ Ibid note 58.

⁶¹ Ibid.

⁶² Autorité du bassin du Niger (ABN), Autorité du bassin de la Volta (ABV), Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), Union du fleuve Mano (UFM) Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)

⁶³ CEDEAO, (2021), Initiative Hydromet de la CEDEAO : renforcer les services météorologiques, climatiques et hydrologiques en Afrique de l'Ouest, Rapport analytique.

réduction des risques de catastrophe, (iii) une plateforme nationale comprenant une organisation de gestion des catastrophes. Compte tenu des synergies et des potentielles économies d'échelle qui peuvent être explorées dans ce domaine au niveau de la région, ces dernières années la CEDEAO a joué un rôle plus important dans l'intégration des initiatives régionales sur la réduction des risques de catastrophe à travers la mise en place de la *Plateforme sous-régionale de réduction des risques de catastrophe* dans le cadre du projet « Renforcement des capacités des Communautés Economiques Régionales africaines et des Etats Membres dans la coordination, la planification et le conseil politique pour la réduction des risques de catastrophes » (ACP-UE NDRR)⁶⁴. La CEDEAO, à travers sa Direction des affaires humanitaires et sociales, a également élaboré plusieurs politiques, stratégies et plans d'action dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques naturels, y compris climatiques, et qui fournissent des orientations aux organisations intergouvernementales, aux États membres et à leurs services nationaux. Peuvent être citées notamment : la Politique de réduction des risques de catastrophe, le Plan Action 2015–2030 basé sur le cadre de Sendai (voir encadré), la Stratégie de l'alerte précoce et la Stratégie régionale de gestion des risques d'inondation (et son plan d'action 2020-2025). Par ailleurs, la CEDEAO et l'African Risk Capacity (ARC), une mutuelle panafricaine créée en 2012 par l'UA, spécialisée dans la détection précoce des risques de catastrophes et de préparation à la réponse aux risques par le biais d'une assurance contre les risques climatiques, ont signé un mémorandum d'entente. Ce mémorandum s'articule autour d'échanges de connaissances, de données et de méthodes de détection précoces des risques entre l'ARC et les États membres de la CEDEAO, avec pour objectif de renforcer leur capacité à se préparer et à répondre aux risques de catastrophe.

Enfin, la CEDEAO a élaboré sa stratégie et son plan d'action pour la réduction des risques de catastrophe en fonction du genre (ECOWAS DRR GSAP) adopté en juin 2021 par le Conseil des Ministres et couvrant la période 2020-2030.

Le Cadre d'action de Sendai⁶⁵ pour la réduction des risques de catastrophe (SFDRR) a été adopté lors de la 3^{ème} Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe de l'ONU qui s'est tenue en 2015 à Sendai au Japon. Il tient compte du risque de catastrophes : soudaines et larvées, fréquentes et moins fréquentes, à petite et grande échelle, causée par des aléas naturels ou par l'homme, causées par des aléas environnementaux, technologiques et biologiques.

Le Cadre de Sendai vise à guider la gestion des risques de catastrophe à tous les échelons de gouvernement, ainsi qu'entre et au sein des différents secteurs. Il est organisé autour de 4 priorités :

- Priorité 1 : comprendre les risques de catastrophe.
- Priorité 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer.
- Priorité 3 : investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience.

⁶⁴ <https://www.gfdr.org/en/acp-eu/about-us>

⁶⁵ ONU, 2015, Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, 40 p.

- Priorité 4 : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

Le système d'alerte précoce et de réponse de la CEDEAO, connu sous le sigle ECOWARN (ECOWAS Early Warning and Response Network) est un outil d'observation et de suivi dans le cadre de la prévention des conflits et de l'aide à la décision. Suggérés dans l'Article 58 du Traité révisé de 1993 de la CEDEAO, son organisation et son fonctionnement sont définis par le Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité de décembre 1999. La mise en œuvre de cet outil est en cours depuis 2003⁶⁶.

Sur le plan de la gestion des risques de catastrophe, la mise en place de SAP⁶⁷ multi-aléas est mentionnée dans la Politique de réduction des risques de catastrophes et le Plan Action 2015–2030. Il s'agit en effet, d'un élément clé de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe. Un des résultats attendus du plan d'action 2015-2030 est que « *des systèmes d'alerte précoce axés sur la population soient en place pour les principaux risques naturels, en s'appuyant sur les réseaux existants, soutenus par des accords de partage des données et intégrés au Centre d'observation et de surveillance de la CEDEAO* »⁶⁸.

Enfin, des initiatives sont également en cours au niveau sectoriel, en lien avec des programmes ou projets. C'est le cas de l'Initiative de prévision des inondations côtières en Afrique de l'Ouest (WA-CIFI), qui est conçue pour fournir un service combiné de prévision et d'alerte. La WA-CIFI est une initiative conjointe du Programme WACA, par le biais du programme Hydromet de la Banque mondiale en Afrique de l'Ouest, en association avec l'OMM. Le projet pilote aide les pays d'Afrique de l'Ouest (à travers WACA et MOLOA) à exploiter et à maintenir un système fiable de prévision des inondations côtières dues à des phénomènes océanographiques ou hydrologiques, en soutenant la prise de décision nationale et régionale pour la gestion des côtes. A terme l'ORLOA devrait également fournir un système d'alerte précoce des risques côtiers.

Pertes et Dommages

Définition

La notion de "Pertes et Dommages" souffre d'un manque de définition universelle et consensuelle. Généralement, la référence à cette notion renvoie à des impacts ou effets néfastes des changements climatiques qui ne peuvent pas être évités par l'adaptation ou l'atténuation.

⁶⁶ <https://www.oecd.org/fr/csao/lesystemedalerteprecoceetdereponsedelacedeao.htm>

⁶⁷ Le SAP peut se définir comme « ensemble de capacités nécessaires pour générer et diffuser des informations significatives d'alerte en temps opportun pour permettre à des individus, des communautés et des organisations menacés par un aléa de se préparer et d'agir de façon appropriée et en temps suffisant pour réduire la possibilité de dommages ou de pertes » (UNDRR, 2009).

⁶⁸ ECOWAS, 2016, ECOWAS Disaster Risk Reduction Plan, 2015-2030.

Pour la CCNUCC, la notion de Pertes et Dommages renvoie à : " la manifestation réelle et/ou potentielle des impacts associés au climat actuel et aux changements climatiques futurs qui affectent négativement les systèmes humains et naturels "69. Le terme "perte" désigne les impacts négatifs pour lesquels la réparation ou la restauration est impossible, par opposition au terme "dommage", qui désigne les impacts négatifs pour lesquels la réparation ou la restauration est possible70.

Evolution du concept de Perte et Dommage dans les négociations internationales sur le climat

Dans le cadre de la CCNUCC, le sujet des pertes et dommages (Loss and Damage/L&D) a gagné en importance au cours des dix dernières années et a conduit à la création du Mécanisme International de Varsovie (Warsaw International Mechanism-WIM) en 2013. L'objectif de ce mécanisme est de « traiter les pertes et dommages associés aux impacts du changement climatique, y compris les événements extrêmes et les événements à évolution lente dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique »71.

L'action du WIM est déclinée autour de 3 axes principaux :

1. Améliorer la connaissance et la compréhension des approches globales de gestion des risques
2. Renforcer la coordination du dialogue, la cohérence et les synergies entre les parties prenantes concernées
3. Améliorer l'action et le soutien, y compris le financement, la technologie et le renforcement des capacités.

En 2015, l'Accord de Paris a souligné la pertinence du sujet en introduisant un article spécifique (article 8) dans lequel « les Parties reconnaissent la nécessité d'éviter les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui se manifestent lentement, de les réduire au minimum et d'y remédier, ainsi que le rôle joué par le développement durable dans la réduction du risque de pertes et préjudices ». En 2019, le WIM a créé le Réseau de Santiago pour catalyser l'assistance technique sur le sujet.

Enfin, le plan de travail du WIM opérationnel depuis 2018 est divisé en cinq domaines d'action thématiques : événements à déclenchement lent ; pertes non économiques ; approches globales de gestion des risques ; mobilité humaine ; et action et soutien. Pour chacun de ces domaines, une *task force* a été mise en place.

Synergie entre Pertes et Dommages et Gestion des risques de catastrophe (GRC)

La communauté de la GRC travaille à l'élaboration d'un cadre mondial pour l'évaluation des risques (Global framework for risk assessments - GRAF). De son côté, la communauté des changements climatiques s'appuie sur le mécanisme international de Varsovie pour les pertes et les dommages afin d'accroître le consensus, les connaissances et la disponibilité des méthodes de mesure de l'impact du changement climatique. Dans ce cadre, une évolution vers une compréhension des impacts du changement climatique en termes de "risque" est observée ces dernières années (depuis le 5^{ème} rapport du GIEC, 2014). Selon le mécanisme de perte et dommage, les impacts des changements climatiques peuvent être traduits en pertes économiques et non économiques, ce qui correspond également à la manière de déterminer les risques, utilisée dans le domaine de la GRC. Enfin, dans le cadre du mécanisme international de Varsovie, un appui au renforcement des systèmes d'alerte précoce est prévu ce qui va également dans le sens du cadre du Sendai.

⁶⁹ GIZ, 2021, Climate risk management – a framework Promising pathways to avert, minimise, and address losses and damages, 40p.

⁷⁰ UNFCCC (2012). A Literature Review on the Topics in the Context of Thematic Area 2 of the Work Programme on Loss and Damage: A Range of Approaches to Address Loss and Damage Associated with the Adverse Effects of Climate Change: Note. UN. Available online at: unfccc.int/resource/docs/2012/sbi/eng/inf14.pdf.

⁷¹ GIZ, 2021, Climate risk management – a framework Promising pathways to avert, minimise, and address losses and damages, 40p.

Mobilité humaine dans le contexte de catastrophe, des changements climatiques et de la dégradation environnementale

A l'échelle du continent, la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (encore appelée Convention de Kampala), juridiquement contraignante, est un cadre régional essentiel pour la protection des personnes déplacées. Cette convention, qui a été signée ou ratifiée par les pays d'Afrique de l'Ouest, traite des déplacements internes causés non seulement par des conflits armés, mais aussi par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et met l'accent sur les causes profondes des déplacements internes afin de fournir des solutions durables. Par ailleurs, le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (2018-2030) et son Plan d'action⁷², de l'Union Africaine qui est la principale politique de gestion des migrations à l'échelle de l'Afrique⁷³, considère les changements climatiques dans son pilier 9.7 « Migration et environnement » en lien avec l'ODD 13⁷⁴.

Le protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (1979) ainsi que le protocole et le règlement de la CEDEAO sur la transhumance, adoptés respectivement en 1998 et en 2003, sont des avancées majeures pour les pays d'Afrique de l'Ouest visant à faciliter la mobilité des personnes et du bétail.

En septembre 2020, la Commission de la CEDEAO a adopté sa Politique migratoire régionale qui intègre la dimension changements climatiques à travers son 7^{ème} pilier intitulé : « Remédier aux impacts des changements climatiques sur la migration », décliné selon deux actions centrales : 1. « Comprendre les défis » ; 2. « Formuler les mesures appropriées pour atténuer les impacts des changements climatiques sur la migration et vice versa »⁷⁵.

Toutefois, malgré ces efforts importants, l'application de ces protocoles dans les procédures nationales reste limitée et l'ampleur des déplacements à venir compte tenu des impacts des changements climatiques nécessite des mesures anticipatrices et transformatrices prises tout au long du cycle de migration afin de réduire les vulnérabilités des futurs migrants environnementaux.

Les progrès à mener au niveau national nécessitent un soutien et un dialogue au niveau régional. Il est notamment nécessaire de renforcer le travail de collaboration au sein même de la CEDEAO entre la Direction de l'environnement et des Ressources naturelles, la Direction des affaires humanitaires et sociales et la Direction de la Libre Circulation. Il est également nécessaire de renforcer l'usage des structures d'échanges existantes au niveau

⁷² Union Africaine, 2018, Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et plan d'Action (2018-2030), Commission de l'Union africaine/Département des Affaires sociales.

⁷³ Migrations environnementales, déplacements liés aux catastrophes et réinstallations planifiées en Afrique de l'Ouest. OIM (2021), Genève.

⁷⁴ Ibid, p.83.

⁷⁵ CEDEAO, 2020, Politique migratoire régionale de la CEDEAO.

régional, notamment avec le groupe de travail thématique du Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest (Migration Dialogue for West Africa - MIDWA) portant sur « le changement climatique, la dégradation des terres, la désertification, l'environnement et la migration » mis en place par la CEDEAO et l'OIM en 2000 et dont le secrétariat est piloté par la Commission de la CEDEAO depuis 2017⁷⁶.

Mobilité humaine dans le contexte de catastrophe, des changements climatiques et de la dégradation environnementale

Le terme de mobilité humaine englobe les différentes formes de mouvements humains : le déplacement forcé, la migration volontaire et la réinstallation planifiée – se produisant en réponse à des aléas, à une dégradation de l'environnement⁷⁷, ou en prévision de ceux-ci⁷⁸. L'usage du terme de mobilité humaine est conforme au Cadre de l'adaptation de Cancún (2010), qui reconnaît pour la première fois l'importance croissante de la mobilité humaine en l'intégrant à l'alinéa f/paragraphe 14 et en listant les trois types de mobilité humaine à des fins d'adaptation aux changements climatiques : « les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques »⁷⁹.

Dans la continuité, l'Accord de Paris en 2015 initie la mise en place d'un groupe de travail sur le déplacement (*Task Force on Displacement*) dans le cadre du Mécanisme International de Varsovie, dont le mandat est d'élaborer des recommandations pour des approches intégrées visant à éviter, réduire et gérer les déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques, en lien avec son Article 8 portant sur les pertes et préjudices.

2.1.9 Industrie

En juillet 2010, la CEDEAO adoptait une Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA) avec pour vision de disposer d'un tissu industriel densifié et compétitif sur le marché international, respectueux de l'environnement et capable d'améliorer significativement le niveau de vie des populations à l'horizon 2030.

La PICA se décline en dix (10) programmes cohérents articulés autour de quatre (4) grands objectifs spécifiques clés, à savoir :

- A. Diversifier et élargir la base de la production industrielle de la région, en portant progressivement le taux de transformation des matières premières locales en moyenne à 30% en 2030, par le soutien à la création de nouvelles capacités

⁷⁶ Ibid note 73.

⁷⁷ Pour une définition précise de chacun de ces termes, se référer aux documents suivants (liste non exhaustive): "The Checklist is a companion piece to the Words into Action Guideline Disaster Displacement: How to Reduce Risk, Address Impacts and Strengthen Resilience, an effort from the international disaster risk reduction community brokered by the United Nations Office for Disaster Risk Reduction, 2020"; OIM (2021). Migrations environnementales, déplacements liés aux catastrophes et réinstallations planifiées en Afrique de l'Ouest. OIM, Genève ; OIM, 2019, International Migration Law, Glossary on migration.

⁷⁸ Le terme de mobilité humaine sera privilégié dans l'ensemble de ce document. Ce terme englobe les différentes formes de mouvements humains : le déplacement forcé, la migration volontaire et la réinstallation planifiée – la mobilité humaine peut se produire en réponse à des aléas, à une dégradation de l'environnement, ou en prévision de ceux-ci (The Checklist is a companion piece to the Words into Action Guideline Disaster Displacement: How to Reduce Risk, Address Impacts and Strengthen Resilience, an effort from the international disaster risk reduction community brokered by the United Nations Office for Disaster Risk Reduction, 2020).

⁷⁹ CCNUCC, 2010, Décision sur le Cadre d'adaptation aux changements climatiques de Cancún, adoptée le 11 décembre (1.CP/16). Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fr/07a01f.pdf>.

industrielles de production, au développement et à la mise à niveau de celles existantes ;

- B. Augmenter progressivement la contribution de la production manufacturière dans le PIB régional, de la moyenne actuelle (6-7%) à une moyenne de plus de 20% en 2030;
- C. Accroître progressivement les échanges intra-communautaires en Afrique de l'Ouest à 40% en 2030, avec une part de 50% de ces échanges portés par les biens manufacturés de la région, notamment dans le domaine de l'énergie (équipements, électricité, produits pétroliers) ;
- D. Accroître progressivement le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés de l'Afrique de l'Ouest, de 0,1% actuellement à 1% en 2030 par le renforcement et le développement des compétences, de la compétitivité de l'industrie et d'infrastructures de qualité (normalisation, accréditation et certification), d'information, de communication et de transport notamment.

Afin de prendre en compte les faiblesses constatées dans la mise en œuvre de sa politique (préoccupations des industriels, problèmes au niveau des Etats, problèmes au niveau des chaînes de valeur), la stratégie de la PICA0 a été révisée en 2015.

La nouvelle stratégie se présente comme suit :

A. Actions transversales

- 1. Renforcement et harmonisation des politiques nationales et de la coopération régionale ;
- 2. Promotion des opportunités et accès aux marchés ;
- 3. Promotion de la qualité et de la compétitivité ;
- 4. Mobilisation des ressources.

B. Secteurs industriels prioritaires

- 1. Industrie alimentaire et agro industries ;
- 2. Industrie pharmaceutique ;
- 3. Industrie de la construction ;
- 4. Industrie automobile et machines.

Comme les changements climatiques auront un impact considérable sur les secteurs primaire et industriel de l'Afrique de l'Ouest et sur l'économie globale de la région, les principales parties prenantes, en particulier le secteur privé (incluant les petites et moyennes industries) doivent être sensibilisées davantage sur les risques climatiques en considérant des mesures d'adaptation tout en saisissant les opportunités d'atténuation des émissions de GES dans le cadre d'un développement sobre en carbone. La présente stratégie constitue ainsi une opportunité pour assurer l'intégration des changements climatiques dans la PICA0.

En effet, après la signature de l'Accord de Paris lors de la COP21 par les Etat membres, la CEDEAO est en mesure d'intégrer les enjeux des changements climatiques dans le

déploiement de sa politique industrielle, moyennant un ensemble d'actions de sensibilisation, de concertation et d'encadrement technique.

2.1.10 Déchets

La Politique environnementale de la CEDEAO de 2008 a fait des déchets un des défis à prendre en compte, en le considérant à travers les politiques et réglementations nationales qui s'attaqueront à la pollution, à l'urbanisation et à l'élimination des déchets. A partir du diagnostic des différents défis environnementaux, la problématique des déchets fait partie intégrante de la vision de cette politique environnementale : « *un monde paisible, digne et prospère région de la CEDEAO dont les ressources naturelles diverses et productives sont préservée et gérée de manière durable pour le développement et l'équilibre de la sous-région. A cet effet, la production, la transformation, les activités de consommation, de négoce et d'élimination sont contrôlées et gérées dans un environnement sain, du point de vue des matières premières flux de matières, **déchets** et processus finaux* ». L'opérationnalisation de cette vision est matérialisée à travers les axes stratégiques de cette politique. En ce qui a trait aux déchets, ceux-ci sont pris en compte dans les deux axes stratégiques suivants :

- Axe stratégique n°1 « *Gouvernance environnementale (mise en place d'un mécanisme sous-régional) et le renforcement des capacités à cet effet* », où il est visé de promouvoir la surveillance des changements environnementaux et la prévention des risques via un outil technique ad hoc à mettre en place (Observatoire régional) en faisant le suivi, entre autres, des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux ;
- Axe stratégique n°3 « *Organiser la lutte contre la pollution et les nuisances, les déchets urbains et le contrôle des mouvements transfrontaliers de produits dangereux dans l'économie sous-régionale* », dont les objectifs spécifiques sont : i) un examen et amélioration des politiques urbaines pour minimiser ou mieux gérer la pollution et les problèmes de nuisance ; ii) rechercher de meilleures solutions aux accumulation de déchets et produits dangereux; iii) un meilleur suivi des risques environnementaux grâce à de véritables services de veille.

A la suite d'ECOWEP, un Plan d'Action Environnemental (PAE) a été élaboré pour la période 2010-2014, mais très peu d'actions ont en réalité été mis en œuvre du fait des capacités techniques et financières limitées à cet effet. Un nouveau PAE a été élaboré pour la période 2020-2026. Celui-ci couvre largement le secteur des déchets (tant domestiques d'industriels et chimiques). Il rappelle le défi que constituent les déchets ménagers en Afrique de l'Ouest, dans un contexte de croissance rapide et non planifiée de la population urbaine. Au sein de son objectif stratégique 3 « La lutte contre les Pollutions et Nuisances, les déchets et pour la

maîtrise des flux de produits dangereux dans l'économie est renforcée», le PAE propose les actions suivantes :

- Résultats attendus 3.1. Les risques environnementaux et sanitaires liés aux produits chimiques, aux déchets et aux nuisances sont réduits
- Résultat attendu 3.3 : La gestion technique des produits toxiques, des déchets et des nuisances est promue
- Résultat attendu 3.4. La mobilisation de ressources pour le financement durable de la gestion des produits chimiques, des déchets et des nuisances est effective

En matière de changement climatique, il faut noter que ni ECOWEP, ni le PAE 2020-2026 ne font mention du lien entre gestion des déchets et émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, ce secteur compte parmi les secteurs émetteurs de GES (voir Partie 3), notamment du fait de la production de méthane des déchets mis en décharge, ainsi que du fait du brûlage des déchets (émissions de CO₂), et c'est la raison pour laquelle 12 des 15 CDN révisées des Etats membres de la CEDEAO incluent ce secteur dans leur stratégie de réduction des émissions de GES, ce qui constitue un effort qui mérite d'être soutenu au niveau régional.

Si certaines actions du PAE visant l'amélioration de la gestion des déchets, la réduction des volumes, et une meilleure planification et gouvernance dans le secteur, contribueront à une meilleure maîtrise des émissions, il est nécessaire que la stratégie régionale climat propose des actions visant spécifiquement la réduction des émissions du secteur.

2.2 Politiques et programmes régionaux transversaux en lien avec l'action climat

2.2.1 Commerce

La politique commerciale de la CEDEAO vise à accroître les échanges intra régionaux, augmenter le volume du commerce et stimuler les activités économiques afin de contribuer à l'amélioration du bien-être économique des citoyens de la région. Elle vise également à favoriser l'intégration harmonieuse de la région dans l'économie mondiale, en tenant dûment compte des choix politiques et des priorités des États dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue de la réalisation du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Un des volets essentiels de la Politique commerciale de la Communauté est le Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO (SLEC) dont l'objectif est la mise en place progressive d'une Union douanière entre les États membres de la Communauté en vue de l'élimination totale des droits de douane et des taxes d'effet équivalent. Avec le Tarif extérieur commun (TEC) qui consacre l'effectivité de l'Union Douanière, la CEDEAO s'est dotée de la possibilité de stimuler les économies de l'Afrique de l'Ouest, tout en permettant aux ressortissants de la Communauté de cette zone de bénéficier effectivement des

avantages du commerce. Sur le plan institutionnel, un certain nombre de Comités ont été mis en place, il s'agit du Comité interinstitutionnel pour renforcer les capacités de négociation commerciale (TNCB) et le Comité Régional de Facilitation des Echanges (CRFE).

Un certain nombre d'initiatives ont été prises sous les auspices de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour tenter de répondre aux enjeux environnementaux⁸⁰ et climatiques⁸¹, notamment la négociation de réductions tarifaires pour les biens et services environnementaux, la clarification de la relation entre les règles actuelles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les accords environnementaux multilatéraux, et l'élaboration de disciplines visant les subventions à la pêche. Cependant, l'OMC n'a pas vocation à réguler les questions d'environnement et de climat, qui sont réglementés par des traités distincts, comme la CCNUCC et l'Accord de Paris. Toutefois, ces traités peuvent être pris en considération par l'OMC dans le but d'interpréter le droit du commerce international. De son côté, le cadre de coopération internationale pour lutter contre les changements climatiques a adopté une approche respectueuse du droit du commerce international, notamment la CCNUCC (voir préambule et article 3.5) qui appelle de ses vœux un système économique international porteur et ouvert pour mener à une croissance économique et à un développement durable et qui permette de mieux s'attaquer aux problèmes posés par les changements climatiques, tout en évitant que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, constituent un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce. Il convient donc de s'assurer que les mesures commerciales et les mesures de lutte contre les changements climatiques se soutiennent mutuellement, dans un souci de cohérence et de coexistence entre les instruments juridiques internationaux dans lesquels la CEDEAO et ses États membres s'engagent.

2.2.2 Développement du secteur privé

L'Afrique de l'Ouest a déjà adopté des mesures importantes pour la réalisation d'un marché régional plus homogène. La commission de la CEDEAO a mis en place une série de politiques stratégiques qui définissent des objectifs clairs pour l'amélioration du climat des affaires et investissements, comprenant des actions sur les leviers de la compétitivité et des capacités entrepreneuriales.

⁸⁰ Les préoccupations pour l'environnement concernent essentiellement la pollution liée à la production de biens et la surexploitation des ressources naturelles

⁸¹ Les préoccupations climatiques sont liées à l'augmentation de la demande en énergie et donc de combustibles fossiles, mais aussi aux impacts directs sur les échanges à cause des événements météorologiques extrêmes et à la montée du niveau des mers, qui vont affecter l'offre, le transport et l'infrastructure des chaînes de distribution, et où les conséquences indirectes concernent tous les étages des chaînes de valeur.

La région a également mis en place un cadre d'investissement exigeant le traitement non discriminatoire des investisseurs intra régionaux. Ces initiatives peuvent prendre un nouvel élan dans la région, étant donné que les États membres lancent de plus en plus de programmes de réformes de politiques ciblées afin de soutenir le secteur privé pour la réalisation d'une croissance durable et la création d'emplois.

Dans le cadre de la transformation du Secrétariat de la CEDEAO en Commission en 2007, la Direction du secteur privé a été créée avec le mandat général de diriger la mise en œuvre des activités de développement du secteur privé de la CEDEAO et leur inclusion dans le processus d'intégration régionale de la CEDEAO. Depuis, la Direction du secteur privé a élaboré plusieurs documents stratégiques et mis en œuvre des plans d'action pour opérationnaliser son mandat. Notamment :

- **Cadre stratégique de la CEDEAO pour la promotion du secteur privé et des entreprises (2015-2020)** : Ce document met l'accent sur les principaux piliers de la promotion du secteur privé, à savoir : i) La promotion des investissements et le renforcement des entreprises et institutions régionales , ii) L'amélioration de l'appui régional aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ; iii) La promotion de la coopération au développement et la mobilisation des ressources nationales ; iv) Le développement d'un plan stratégique pour les secteurs de croissance ; v) Le développement d'une approche régionale pour un marché commun numérique ; et vi) Le développement du portefeuille de projets sectoriels pour l'investissement privé. Le cadre de mise en œuvre de la stratégie priorise des actions en faveur d'une croissance durable et respectueuse de l'environnement dans les États membres, en capitalisant sur la nature, les connaissances, les jeunes, l'esprit d'entreprise, la créativité et l'innovation. La stratégie est actuellement en révision pour la période 2020-2030.
- **Stratégie des Petites et moyennes entreprises (PME) de la CEDEAO (2015-2020 /2020-2030)** : Cette stratégie vise à promouvoir l'entrepreneuriat durable, la compétitivité régionale, la création de chaînes de valeurs régionales et leur intégration équilibrée dans les chaînes de valeurs mondiales, ainsi que la préservation de l'environnement. Sa vision est de tirer parti des connaissances et des technologies pertinentes et autochtones en mettant l'accent sur l'amélioration de l'inclusion sociale et la création de richesses durables. Le renforcement des PME de la CEDEAO et l'amélioration de la capacité concurrentielle ont été développés à travers six (6) principaux axes permettant la réalisation des programmes régionaux de renforcement des capacités, le développement de l'entrepreneuriat et des plateformes de partenariat, la facilitation de l'accès au financement et aux marchés, et finalement à la promotion des associations régionales pour les affaires.

La Charte des MPME de la CEDEAO définit un cadre institutionnel pour la promotion et le développement des MPME, les rôles des différentes parties prenantes, le cadre de suivi, etc. Les programmes et projets clé incluent la mise en place de villages d'entreprises vertes, des zones économiques spéciales intelligentes, le développement de chaînes de valeurs, la promotion des entreprises digitales (startup) et la digitalisation des affaires.

- **Code des investissements de la CEDEAO (ECOWIC) – 2018** : L'objectif de ce Code est de créer un cadre légal et institutionnel transparent, harmonisé et prévisible applicable aux investissements et mesures en matière d'investissement au sein de la région de la CEDEAO. Le Code vise, entre autres, à promouvoir des politiques d'investissement durables, notamment en matière de protection de l'environnement, à faciliter l'application effective des lois environnementales nationales et à renforcer les capacités des Etats Membres à traiter les questions d'investissement liées à l'environnement, grâce à la coopération régionale. Les articles 27, 28 et 29 du Code, requiert des États membres qu'ils encouragent et/ou obligent les investisseurs à se conformer aux obligations environnementales, notamment les lois, réglementations et pratiques applicables, et les évaluations d'impact environnemental et social, à l'utilisation des mécanismes volontaires pour améliorer la performance environnementale. Au final les EM et les investisseurs doivent inciter au transfert de pratiques de gestion écologiques (ex : augmenter le recyclage, réduire les rejets de déchets, mettre en œuvre des codes de conduite, etc.).
- **Politique d'investissement de la CEDEAO (ECOWIP) - 2019** : L'ECOWIP représente la fondation de l'ECOWIC. Elle pose les bases de cadre institutionnel, réglementaire et juridique, pour l'investissement national et l'investissement étranger direct, notamment les investissements intra et extra régionaux. Cette politique permet de garantir un environnement commercial libéral, progressif, transparent, ouvert et compétitif qui encourage la promotion, la facilitation et la protection du commerce lié aux investissements. Travaillant en étroite coopération et coordination avec la Commission de la CEDEAO, les États membres s'engagent, au travers du chapitre 12, à respecter les préceptes de politique dans le domaine critique de la Conduite Responsable des Entreprises (CRE) qu'est la protection de l'environnement naturel. A cet égard, des stratégies et des mesures ont été développées pour mettre en œuvre tous ces principes politiques, en particulier la promulgation ou la modification des lois et règlements nationaux en matière d'environnement.

2.2.3 Sciences, technologies, innovation et éducation

La CEDEAO a toujours considéré la science et l'innovation technologique parmi les domaines indispensables pour amorcer le développement et la compétitivité socio-économique et

culturelle de ses Etats Membres. Elle a signifié son engagement à travers l'article 27 du traité constitutif sur la coopération scientifique et technologique. Par ailleurs, la CEDEAO s'est dotée d'une politique régionale sur les sciences, technologie et innovation (ECOPOST - Act A/SA.2/06/12) et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, d'une Directive (A/DIR.1/06/12) sur la Science, la Technologie et l'Innovation et d'un Règlement (C/REG.7/06/12) sur les critères de sélection des Centres d'Excellence de la CEDEAO adopté lors du 41^{ème} Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 29 juin 2012.

L'ECOPOST a pour ambition de transformer les Etats membres de la CEDEAO en pays à économie émergente grâce au développement et à l'utilisation de la science, la technologie et l'innovation dans les secteurs socio-économiques et environnementaux, pour parvenir à un développement économique et social durable des Etats membres permettant de satisfaire les besoins actuels et à venir de leurs peuples et leur garantir une meilleure qualité de vie. En effet, la science, la technologie et l'innovation sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. Si un effort résolu est consenti pour renforcer les capacités des pays en développement, la science, la technologie et l'innovation peuvent jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la productivité et la croissance économique, promouvoir l'inclusion sociale et favoriser la durabilité environnementale.

Pour relever les défis qui s'inscrivaient dans la vision 2020 de la CEDEAO, l'ECOPOST a défini dix (10) axes d'orientations transversaux et des axes d'orientations sectoriels portant sur les secteurs de développements sociaux économiques dont certains présentent des liens avec l'environnement, les changements climatiques et la biodiversité. Actuellement en cours de révision, l'ECOPOST a pour ambition de développer davantage les liens sectoriels avec les enjeux climat et biodiversité, qui font partie de ses orientations stratégiques. Le développement de la SRC CEDEAO pourra notamment guider ce travail.

Les stratégies développées pour la mise en œuvre de l'ECOPOST dans le secteur de l'environnement, des changements climatiques et de la biodiversité ont porté sur :

- Le renforcement des capacités scientifiques en matière de protection, conservation et utilisation de façon durable des ressources biologiques ;
- La fourniture des informations scientifiques nécessaires aux décideurs pour la préservation de la biodiversité ;
- Le renforcement des capacités scientifiques des décideurs, acteurs scientifiques, organisations et autres parties prenantes à contribuer à l'adaptation aux changements climatiques ;
- Le soutien à l'adaptation des populations rurales et urbaines, en particulier les plus vulnérables, à travers la recherche-action participative ;
- La promotion du partage des connaissances scientifiques et des savoirs locaux sur la variabilité et les changements climatiques.

Le département Education, Science et Culture, en collaboration avec la direction de l'environnement, a également réalisé des activités de renforcement de capacités des journalistes scientifiques de la région en 2016 en vue de rendre l'information scientifique accessible aux citoyens de la CEDEAO. L'accent a été mis sur les impacts des changements climatiques, l'adaptation et la résilience.

Enfin, la CEDEAO est actuellement en train de réviser sa politique régionale sur le e-learning qui intègrera les aspects de formations aux enjeux des changements climatiques. Une étude de faisabilité pour la création d'un centre de compétence régional de la CEDEAO sur le e-learning devrait être lancée prochainement, et le centre sera ensuite développé et opérationnalisé de manière pilote à travers sa composante « climat ».

2.2.4 Promotion du genre

La CEDEAO considère l'égalité femmes-hommes comme étant un moteur de l'intégration régionale et un objectif de développement à part entière. Forte de cette conviction la Commission a toujours été très active sur ces questions et a créé en 2003 une agence spécialisée de la CEDEAO, le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) sur Décision A/DEC.16/01.03. La mission du CCDG est de transformer l'Afrique de l'Ouest en une communauté juste et sûre dans laquelle les femmes et les hommes ont les mêmes chances de participer, de décider, de contrôler et de bénéficier de toutes les initiatives de développement. Le CCDG a en charge la gestion des questions liées au genre, au respect de l'équité, de la justice, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des jeunes filles et des femmes dans les Etats membres.

Dès 2015, un premier lien formel est établi entre les enjeux liés aux changements climatiques et ceux liés au genre, à travers l'Acte Additionnel (A/SA.02/05/15) relatif à l'Egalité des Droits entre Hommes et Femmes pour le Développement Durable dans la Région CEDEAO qui a été adopté par les états membres en 2015. Cet acte considère que le manque d'égalité du genre, les changements climatiques et le manque d'accès aux services énergétiques sont également des questions qui peuvent compromettre le rôle des femmes dans le secteur agricole et ainsi impacter négativement les perspectives de développement de la région.

Par la suite en 2020, le développement du Plan d'Action Genre pour la Réduction des Risques de Catastrophes (2020 - 2030), qui vise à aider les États membres à renforcer leur résilience face aux risques naturels, vient entériner ce lien en reconnaissant que les catastrophes liées au climat, telles que les sécheresses et les inondations n'affectent pas tout le monde de la même manière. Leurs effets connexes, liés aux pertes économiques et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle diffèrent en fonction des niveaux de vulnérabilité, qui varient selon les différentes facettes de l'identité sociale, comme le genre.

A ce titre le CCDG a participé à la réunion virtuelle préparatoire des experts et des ministres en charge des questions de genre, en partenariat avec le Bureau Régional d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et le Centre Régional de Services pour l'Afrique du PNUD, en février 2022 dans le cadre des préparatifs de la 66^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CSW66) des Nations Unies dont le thème était « Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le contexte des politiques et programmes dans le domaine des changements climatiques, de la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe ».

Ainsi, il faut relever que le CCDG a progressivement pris en compte de manière transversale les enjeux climat dans ses missions, qui sont de :

- Mobiliser les femmes et leur donner les moyens de participer activement au processus d'intégration régionale ;
- Intégrer le genre dans les institutions de la CEDEAO et les États membres ;
- Travailler avec les États membres pour mettre en œuvre la politique et le plan stratégique sur le genre;
- Mener des recherches sur les questions de genre;
- Travailler avec les États membres pour collecter, rassembler et analyser les données ventilées par sexe;
- Mener des actions de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités dans les États membres.

A ce titre, le CCDG est impliqué dans la conduite de programmes sectoriels en lien avec les changements climatiques, comme c'est par exemple le cas pour un programme forestier de la FAO qui vise, dans une approche genre, à harmoniser la législation forestière et une compréhension commune des politiques, pratiques et dynamiques forestières afin de mettre en place une approche holistique et inclusive de la gestion forestière mais aussi un cadre de collecte et de partage des bonnes pratiques répertoriées dans l'espace CEDEAO.

3 VISION, OBJECTIF GENERAL ET OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA STRATEGIE REGIONALE CLIMAT DE LA CEDEAO

3.1 La vision

Les changements climatiques sont un sujet de préoccupation vital pour nos économies, nos sociétés, nos communautés et nos écosystèmes ouest-africains. Les effets du réchauffement planétaire sont en train de transformer notre environnement et augmentent la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes de manière brutale en Afrique de

l'Ouest. Ces changements qui affectent le climat de notre planète sont en train de redessiner le monde et d'accroître les risques d'instabilité et d'insécurité sous toutes ses formes. Cette tendance des changements climatiques est clairement réaffirmée par le GIEC dans son 6^{ème} rapport d'évaluation.

La réponse à ce défi planétaire appelle une action immédiate et décisive, de la part de tous. La CEDEAO souhaite contribuer à cette action collective, essentielle pour l'Afrique de l'Ouest, et elle s'engage à agir aux côtés et en soutien de ses États membres, en adoptant sa première Stratégie Régionale sur le Climat.

qui vise à l'établissement d'« *une communauté de personnes pleinement intégrées dans une région apaisée et prospère, soutenue par des institutions fortes, respectueuses des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement durable inclusif* », notamment à travers les orientations stratégiques 3 (ORS3: Renforcer la durabilité environnementale et la lutte contre les changements climatiques) et 4 (ORS4: Favoriser la croissance et le développement économique durable) de son Pilier 5 intitulé « Transformation et Développement Durable ». La Vision 2050 retient la lutte contre les changements climatiques comme un des thèmes catalyseurs pour sa réussite.

Ainsi dans cette lignée, la vision de la SRC de la CEDEAO ***est celle d'une communauté résiliente face aux effets et impacts des changements climatiques et qui a su saisir les opportunités économiques afférentes en faveur d'un développement durable de long-terme sobre en carbone.***

Cette vision contribue donc à l'atteinte de la Vision 2050 de la CEDEAO et s'inscrit pleinement dans le cadre de l'Accord de Paris, et plus particulièrement en ligne avec la décision 1/CP 21 consistant à l'élaboration des stratégies de développement sobres en carbone de long-terme à l'horizon 2050 (paragraphe 19 de l'article 4 de l'AP).

La SRC de la CEDEAO contribue de plus à la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union Africaine sur les changements climatiques pour la période 2022-2032 qui offre un cadre structurant pour guider les actions des États africains et des organisations régionales africaines vers un développement faiblement carboné, en misant sur la croissance verte, et surtout résilient, en renforçant les capacités adaptatives des économies, des sociétés et des écosystèmes africains. La vision de la Stratégie climat de l'UA (2022-2032) est dérivée de celle de l'Agenda 2063 comme : « Une Afrique résiliente au changement climatique que nous voulons ». Son objectif principal est « la réalisation de la vision de l'Agenda 2063 en renforçant la résilience du continent africain aux impacts du changement climatique ». Elle doit permettre de fournir à l'Afrique et à ses parties prenantes une source d'orientation stratégique qui permet de relever les défis causés par les changements climatiques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. Plus précisément, la stratégie vise à contribuer à la réalisation de l'ODD 13 « Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement

climatique et ses impacts », de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, notamment de limiter l'augmentation du réchauffement de la température mondiale bien en deçà de 2 °C et de tendre vers 1,5°C mais également d'atteindre les sept (7) objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

Pour cela, la vision de la stratégie régionale de la CEDEAO permet d'aligner l'action communautaire et ses modalités d'intervention dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité et de ses compétences en vertu du Traité révisé de 1993 sur les objectifs de l'Accord de Paris, en parfaite cohérence avec la Stratégie de l'UA et l'Agenda 2063.

Avec ce document, la CEDEAO formule sa 1^{ère} SRC pour fixer des objectifs régionaux d'atténuation et d'adaptation à l'horizon 2030, qui est l'échéance retenue par tous ses États membres pour tenir les engagements qu'ils ont pris dans leurs premières CDN et contribuer également à la réalisation des ODD. La CEDEAO est motivée par une logique d'amélioration continue, en accord avec le principe de progression de l'ambition fixée par l'Accord de Paris et la nécessité d'établir des objectifs alignés sur les connaissances scientifiques. Ainsi, cette SRC à l'horizon 2030 est un premier jalon dans la contribution de la CEDEAO pour lutter contre les changements climatiques. Elle devra être révisée pour augmenter le niveau d'ambition de la région d'ici à 2050 en synergie avec les objectifs de la Vision 2050 de la CEDEAO, tout en tenant compte des engagements de ses États membres qui seront inscrites dans leurs prochaines CDN et des résultats des premiers bilans globaux de l'Accord de Paris.

3.2 L'objectif général

L'objectif général de la stratégie régionale climat de la CEDEAO est de soutenir les États membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, en particulier pour le respect de leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris.

Pour rappel l'objectif de l'Accord de Paris est de limiter l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de renforcer les efforts réalisés pour limiter cette élévation à 1,5°C, en soutenant un développement très faiblement carboné d'ici à 2050.

3.3 Les objectifs spécifiques stratégiques

Cet objectif général est décliné en 6 objectifs spécifiques (OS) :

OS1. Assurer la compatibilité et cohérence du cadre politique régional avec les objectifs globaux de l'Accord de Paris.

Notamment à travers une évaluation systématique de leur compatibilité avec ces objectifs.

OS2. Développer la capacité d'anticipation et la prise de décision informée pour gérer les risques climatiques actuels et futurs.

Notamment les risques biophysique, socio-économique, macro-économique et vulnérabilités différenciées liées au genre.

OS3. Favoriser un changement de paradigme institutionnel et organisationnel sur le climat.

Notamment à travers l'intégration holistique de la lutte contre les changements climatiques dans les modes opératoire de la CEDEAO, y compris à travers l'évolution de ses dispositifs institutionnels.

OS4. Renforcer les capacités de la CEDEAO et de ses États membres pour la mise en œuvre des politiques et actions de lutte contre les changements climatiques.

Notamment à travers l'éducation, l'intégration du genre, l'esprit entrepreneurial, l'innovation, le soutien de la recherche et du développement technologique, de telle sorte à en saisir les opportunités économiques et développer des filières d'avenir, l'économie bleue et verte.

OS5. Renforcer la coopération et la solidarité entre les États membres face aux changements climatiques.

Notamment dans le développement des mécanismes de coordination des réponses urgentes, le rééquilibrage des flux de financement climat, l'encouragement des actions concertées et collaboratives pour traiter les problématiques transfrontalières et la cohésion des positions nationales dans les négociations internationales sur le climat.

OS6. Promouvoir les approches de mobilisation des ressources financières endogènes et exogènes.

3.4 Les champs d'action

Dans le cadre de la présente stratégie régionale, la CEDEAO entend intervenir dans les trois (3) champs d'action suivants :

Champ d'action 1 : l'organisation - Réduire l'impact carbone des installations fixes ou mobiles et renforcer les capacités d'adaptation des systèmes et infrastructures situées à l'intérieur du périmètre organisationnel des institutions et agences de la CEDEAO. Ce périmètre relève de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la CEDEAO, en ciblant des actions qui concernent son mode de fonctionnement ainsi que son patrimoine et la conduite de son personnel, dans une perspective d'amélioration continue de sa performance sociétale, sociale et environnementale. A cet effet, la Commission de la CEDEAO prendra prochainement l'initiative de proposer une politique ambitieuse de RSE qui aura valeur d'exemplarité pour les autres institutions de la Communauté, et qui intégrera les considérations liées aux changements climatiques dans le fonctionnement de la Commission en lien avec toutes les autres institutions de la Communauté.

Champ d'action 2 : les domaines de compétences de la Commission de la CEDEAO – Améliorer les politiques, mesures et programmes régionaux de la CEDEAO en vue de les rendre progressivement climato-compatibles et efficaces, en y intégrant systématiquement les buts

d'atténuation et d'adaptation et en fixant des objectifs sectoriels pour guider l'ambition dans les domaines de compétences d'attribution de la CEDEAO.

Champ d'action 3 : le dialogue politique avec les Etats membres – Renforcer le dialogue politique afin de soutenir une amélioration progressive de l'ambition des Etats membres à travers leurs CDN et des modalités prévues pour leur mise en œuvre, dans un esprit de solidarité, d'équité, et de coopération. Il s'agit aussi de mettre en place des arrangements qui permettent à la CEDEAO et ses États membres de parler d'une seule voix pour co-construire ensemble la mise en œuvre de l'Accord de Paris en soutien de l'action de ses États membres, mais aussi d'être plus forts en étant unis dans le cadre de la coopération internationale sur les changements climatiques, pour participer activement aux négociations des modalités de mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment à travers le Groupe Régional d'Appui aux Négociations Internationales sur le Climat (GRANIC) mis en place en 2021 par la Commission de la CEDEAO.

En outre, l'accréditation prochaine de la BIDC auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) contribuera à la réalisation de l'action climatique de la Communauté dans ce second périmètre.

La vision de la CEDEAO est rendue opérationnelle par des actions et arrangements institutionnels dédiés visant à établir une meilleure gouvernance climatique au sein de la Commission et des agences pour mettre en œuvre les politiques et mesures permettant d'atteindre les objectifs sectoriels décrits dans les parties 2 et 3. Ces arrangements institutionnels ainsi que les modalités pour accroître progressivement le niveau d'ambition et assurer un suivi-évaluation des progrès réalisés sont précisés dans la partie 5.

Les axes prioritaires sectoriels présentés dans les Parties 2 et 3 portant sur l'adaptation aux impacts des changements climatiques et sur l'atténuation des émissions de GES fixent le cap de l'ambition pour l'action climatique de la CEDEAO, en soutien de l'action de ses États membres. Les secteurs prioritaires identifiés sont à la croisée des priorités des Etats membres listées à travers leurs CDN, et des compétences de la Commission de la CEDEAO.

PARTIE 2 – VERS UNE REGION RESILIENTE FACE AUX IMPACTS ET VULNERABILITES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

INTRODUCTION

Les effets et impacts des changements climatiques, bien que très variables d'un Etat à l'autre, conduiront en Afrique de l'Ouest (i) à une diminution des rendements des cultures, de l'élevage et de la pêche qui est susceptible d'aggraver l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) à des menaces sur la biodiversité, (iii) à la dégradation rapide des infrastructures et notamment des réseaux de transports, du fait notamment de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion côtière, (iv) au renforcement de la mobilité humaine au sein de la région, (v) à l'exacerbation de conflits liés à la rareté et à l'usage des ressources naturelles et (vi) à l'émergence de nouvelles maladies, entre autres. L'ensemble de ces impacts pourraient produire des effets économiques majeurs et engendrer des pertes et dommages importants sur les communautés ouest-africaines, urbaines et rurales, en gonflant les rangs des déplacés climatiques et aggravant la vulnérabilité des populations, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables.

Le renforcement et la mise en œuvre de stratégies et de mesures d'adaptation est donc la priorité pour les pays ouest-africains, comme en témoigne les engagements prioritaires pris en matière d'adaptation dans leur CDN révisée en 2020/2021. Compte tenu de leur faible responsabilité historique vis-à-vis du réchauffement climatique, les pays ont exprimé des besoins en appui financier estimés pour l'adaptation d'ici à 2030, à 45,05 milliards USD⁸².

Outre les volets adaptation des CDN, les Etats membres de la CEDEAO sont en train d'établir des Plans Nationaux d'Adaptation (3 pays ont déjà élaboré leur PNA⁸³) qui détaillent leurs mesures, efforts et stratégies pour développer et accroître la résilience, renforcer l'adaptation et réduire la vulnérabilité de leurs communautés et écosystèmes aux conséquences des changements climatiques. Toutefois, les objectifs globaux et sectoriels tels que formulés actuellement dans les CDN sont globalement assez généraux et génériques avec une certaine confusion entre objectifs de développement dit « traditionnels » et adaptation aux changements climatiques. Il est vrai que les diagnostics de vulnérabilité sont encore trop souvent insuffisamment disponibles pour permettre de déterminer au mieux les mesures d'adaptations et les objectifs à développer. Il s'agit d'un aspect à renforcer sur lequel la CEDEAO peut jouer un rôle. Par ailleurs, la nature transfrontalière des effets des changements climatiques et de leurs impacts sur les écosystèmes et communautés, mais également les capacités différenciées au sein de la zone CEDEAO, incitent à une solidarité renforcée et à la recherche de synergies. Ainsi, dans le cadre de son mandat, la Commission

⁸² CEDEAO, GCCA+AO, 2021, Comparatif des méthodologies d'évaluation des coûts de mise en œuvre des actions prévues pour l'adaptation dans les CDN des pays de la CEDEAO et du CILSS, Histoires de CDN en Afrique de l'Ouest, Article n°3, Version provisoire. Hors Nigéria, dont l'estimation des coûts pour l'adaptation n'est pas communiquée dans la CDN 2021.

⁸³ Burkina Faso, Liberia, Togo.

de la CEDEAO peut accélérer l'action et favoriser la mise en place d'un cadre propice aux mesures d'adaptation, à travers notamment :

1. le développement et la mise en œuvre de programmes régionaux climato-compatibles intégrés ;
2. l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre des CDN et des PNA ;
3. l'appui au développement des cadres nationaux pour les services climatologiques ;
4. la mutualisation de la recherche sur les changements climatiques et ses impacts et le renforcement des services climatiques ;
5. la promotion des solutions fondées sur la nature⁸⁴ pour la résilience de la région ;
6. l'intégration des changements climatiques dans les politiques sectorielles nationales, en tenant compte des spécificités liées au genre ;
7. l'accès accru aux financements climat.

A noter que plusieurs politiques et programmes régionaux répondent déjà à ces enjeux, comme cela a été reporté dans la Partie 1.

Les principaux secteurs priorités dans les CDN (Tableau 2) se trouvent être les secteurs prioritaires proposés dans la SRC à savoir : agriculture, élevage, pêche et aquaculture ; énergie ; ressources naturelles et biodiversité ; transport et mobilité ; zones côtières ; services climatologiques, gestion des risques de catastrophe, systèmes d'alerte précoce et mobilité humaine ; et santé.

Des axes prioritaires sectoriels complémentaires doivent être poursuivis sur la période 2022-2030 pour accomplir la vision 2050 de la CEDEAO. Ainsi, ces axes sont déclinés pour plusieurs domaines entrant dans le mandat de la Commission.

1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE ET AQUACULTURE

Le secteur agricole constitue un pilier de l'économie ouest-africaine, assurant plus de 30% du PIB régional. En moyenne, près de 60% de la population de la région vit en milieu rural et tire ses revenus des activités agricoles. L'agriculture repose essentiellement sur l'exploitation familiale, sur des superficies de petite taille (moins de 5 ha), utilisant principalement la main d'œuvre familiale, en particulier les femmes qui constituent 51% des

⁸⁴ Le terme de solution fondée sur la nature fait référence à « des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité », UICN, 2022 (<https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>)

actifs agricoles. Les systèmes de production portent sur des cultures vivrières et commerciales diversifiées⁸⁵.

Les systèmes d'élevage vont d'un élevage pastoral exploitant les vastes zones semi-arides et d'un élevage agro-pastoral fortement développé dans les zones agricoles, à des élevages périurbains. L'élevage joue un rôle central dans l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest avec plus de 76 millions de têtes de bétail, 279 millions de petits ruminants et 564 millions de volailles⁸⁶. L'élevage est également une source de nourriture, de revenus et, surtout, la principale assurance contre les risques pour des millions de pauvres dont les moyens de subsistance dépendent de l'agriculture pluviale.

Le secteur de la pêche contribue de manière significative au PIB de la plupart des pays, et représente pour les pays côtiers une source de recettes en devises non négligeable. La pêche et l'aquaculture contribuent pour plus de 15% au PIB de la région et près de 3% de la population rurale économiquement active tire l'essentiel de ses ressources des activités de pêche et d'aquaculture⁸⁷. Elle englobe un large éventail de composantes écologiques et socioéconomiques, y compris la pêche marine, la pêche en eau douce et l'aquaculture. Les pêches continentales comprennent les pêches de subsistance (destinées à la consommation directe des ménages) et les pêches commerciales.

L'agriculture

L'agriculture de la région est fortement dépendante du climat et ses variations et les changements climatiques actuels et attendus auront un impact majeur sur les économies nationales. De manière générale, les changements climatiques devraient diminuer les rendements des cultures pluviales en raccourcissant la durée de la saison de croissance, en amplifiant le stress hydrique et thermique et en augmentant l'incidence des maladies, des ravageurs et des adventices. Avec un réchauffement de 2°C, la demande en eau et les besoins en eau des cultures devraient augmenter considérablement. De plus, l'augmentation projetée des températures et de l'évapotranspiration constituent des menaces sérieuses pour le secteur agricole. A 2°C d'augmentation, les chaleurs extrêmes atteindraient plus souvent des seuils de tolérance critiques pour l'agriculture⁸⁸. Des études récentes⁸⁹ confirment les projections de diminution de rendement pour la plupart des cultures vivrières d'ici à 2050. Les résultats convergent vers une réduction globale du rendement moyen de 12%, 16%, 20% et 25% respectivement pour le mil, le sorgho, le maïs et le riz. Par ailleurs d'ici 2030, les changements climatiques pourraient réduire les rendements de

⁸⁵ Ba, Helene Aminatou, Harada Takuro, Cisse, Ibrahima Tonton, Ibrahima Diallo, Bah, Safiatou, Tossou, Sèlidji Hermann, Neyra Gabriel, Flamengo, Bianca et Arnaud Rouillard (2019). L'agriculture en Afrique de l'ouest : défis et opportunités 2030-2050-2063. FIDA Afrique de l'Ouest, 74 pages

⁸⁶ Source : WASCAL, 2021 (données FAOStat 2019)

⁸⁷ CEDEAO (2019). Cadre Stratégique Détaillé pour le Développement d'une Pêche et d'une Aquaculture Durables en Afrique de l'Ouest (CSDD PAD), 74 pages.

⁸⁸ GIEC, op.cit.

⁸⁹ WASCAL, *ibid*

l'arachide de 11 à 25 % et de 30% pour le niébé, dans certaines régions de la zone sahélienne et soudanienne.

Par ailleurs, une augmentation de la température de 1,5 à 2°C d'ici les années 2030 et 2040 pourrait entraîner une réduction de 40 à 80% de la superficie de terres arables adaptées à la culture du maïs, du millet et du sorgho, qui sont les principales denrées alimentaires de base en Afrique⁹⁰.

Les cultures de rente ne seront pas épargnées par ces évolutions de rendements. La disponibilité de l'eau, ainsi que les fortes variations du début, de la durée et de la fin de la saison des pluies seront les facteurs critiques pour la production de coton en Afrique de l'Ouest, déplaçant la production dans les zones plus humides au sud. Par exemple, la hausse des températures impactera fortement d'ici à 2050 la production de fèves de cacao en Côte-d'Ivoire et au Ghana, en tête des pays exportateurs dans le monde⁹¹. En outre, les exploitations de cacao d'Afrique de l'Ouest devraient se déplacer plus haut vers les forêts montagneuses protégées afin de trouver un climat de croissance approprié avec suffisamment de précipitations.

Il est probable que de grandes parties des régions productrices de cacao deviendront impropres à la production à l'avenir et nécessiteront un changement de culture (notamment dans la zone de transition forêt-savane au Nigéria et dans l'est de la Côte d'Ivoire). Enfin, les futures conditions climatiques devraient affecter défavorablement les rendements des plantations d'anacardiers.

Ces différents impacts ne seront pas sans conséquence sur le renforcement de la mobilité humaine dans la région. En effet, la migration saisonnière (interne et intrarégionale) notamment est une pratique fortement répandue en Afrique de l'Ouest dont les dimensions sont en train d'évoluer avec les changements climatiques⁹².

L'élevage

Les conditions climatiques agissent directement sur la production de biomasse végétale primaire (parcours) et cultivée, la composition floristique, le métabolisme des animaux, la composition et l'activité de la micro et de la macrofaune et donc sur les sols (via la minéralisation de la matière organique), les flux hydriques et l'érosion, le remplissage des nappes, le parasitisme et les performances des systèmes d'élevage. Le secteur de l'élevage est encore largement dominé par le système pastoral et transhumant, la mobilité facilitant une adaptation « immédiate » et « réactive » à la variabilité climatique. Sur la base d'un cycle saisonnier ou interannuel, au sein d'un environnement précaire et instable, la seule

⁹⁰ Accélérer un développement résilient au changement climatique et à faibles émissions de carbone : Business plan pour le climat en Afrique. Washington, DC: La Banque mondiale Licence: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.

⁹¹ International Center for Tropical Agriculture (2011) Predicting the Impact of Climate Change on the Cocoa Growing Regions in Ghana and Cote d'Ivoire Final report September, 2011

⁹²Migrations environnementales, déplacements liés aux catastrophes et réinstallations planifiées en Afrique de l'Ouest. OIM (2021) Genève.

possibilité de subsister est dans le mouvement, avec une importante diversité de forme et de durée. Dans ces conditions, la disponibilité abondante des fourrages pâturables et l'accès à l'eau sont les principaux facteurs qui différencient les modes de production et les conditions de vie des éleveurs. L'élevage en Afrique de l'Ouest est donc fortement dépendant de la pluviométrie et, par conséquent, les performances et les stratégies des agropasteurs sont affectées directement par la forte variabilité de cette pluviométrie dans le temps et dans l'espace. Des changements de route et de calendrier (départs plus tôt ou plus tardifs) sont déjà observés dans la région, amenant les communautés pastorales plus au Sud notamment et pouvant engendrer des conflits dans ces nouvelles zones de transhumance⁹³. Dans les conditions climatiques futures, l'élevage sera également affecté négativement compte tenu des niveaux de stress thermique projetés, ainsi que de la redistribution des espaces de pâturages, des couloirs de transhumance, des parasites et des maladies animales. Il est démontré que les changements de température et d'humidité au-dessus du seuil de confort affecteront le bétail en influençant la quantité de production, la performance de reproduction et le taux de mortalité. En outre, il a été constaté que le stress thermique amène les animaux à augmenter leur consommation d'eau et à limiter leur alimentation, ce qui provoque la diminution des productions, notamment de lait⁹⁴. Or, la durée des jours consécutifs de stress thermique pour les bovins laitiers avec des intensités supérieures au seuil de gravité et de danger est susceptible d'augmenter dans le futur. Par ailleurs, au fur et à mesure que l'offre de fourrages diminuera et que la demande augmentera, la concurrence pour ces ressources deviendra de plus en plus intense ; ceci tendra à affecter les relations quotidiennes entre les éleveurs transhumants et leurs communautés d'accueil, générant des situations potentiellement conflictuelles déjà bien présentes dans la région.

La pêche et l'aquaculture

La pêche et l'aquaculture seront également impactées à travers la dégradation des conditions de vie et de croissance des poissons (changement d'environnement liées aux inondations, réduction des précipitations, augmentation des températures, salinisation, etc.) et l'altération des processus physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes notamment d'eau douce (prolifération de parasites et plantes, évolution des interactions trophiques, capacités de reproduction amoindries, etc.). Ces impacts mèneront à une diminution de la production dans son ensemble (pêche et aquaculture) et à une raréfaction des ressources disponibles, notamment à travers la diminution des espèces adaptées à ces changements (baisse de la biodiversité) tant dans les écosystèmes marins que fluviaux et plans d'eau continentaux. Par ailleurs, le réchauffement et la désoxygénation des océans contribuent à réduire la taille corporelle de certains poissons et invertébrés marins, en

⁹³ Ibid note 93.

⁹⁴ Bazin F, Béchir A, B., Khamis D. (2013). Etude prospective : systèmes d'élevage et changements climatiques au Tchad, Rapport Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM-Montpellier), Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales, 80 pages.

particulier sous les tropiques. Ainsi la taille corporelle maximale moyenne des poissons marins dans les tropiques devrait diminuer d'environ 20% d'ici 2050 par rapport aux années 2000 selon le scénario pessimiste RCP8.5 du GIEC. Les effets de l'élévation relative du niveau de la mer sont également signalés comme une menace pour la survie des mangroves, qui jouent un rôle important dans les pêcheries côtières et les côtes d'Afrique de l'Ouest. Compte tenu des élévations projetées, le niveau de la mer pourrait s'élever au-delà des niveaux auxquels les mangroves peuvent faire face, ce qui nuirait directement aux espèces de poissons qui dépendent de ces habitats côtiers pour leur reproduction. Enfin, les changements climatiques entraîneront chez les espèces de poisson d'eau douce des situations de stress thermique dues au réchauffement des eaux de surface, la réduction des concentrations d'oxygène dissous et la salinité de l'eau⁹⁵.

Résultats attendus de la SRC :

Compte tenu des impacts des changements climatiques en Afrique de l'Ouest cités plus haut, et du contexte agricole de la région, la SRC vise l'atteinte les résultats suivants :

- R1.A. Le cadre stratégique et politique de l'action régionale agricole devient résilient face aux changements climatiques, en tenant compte de la vulnérabilité différenciée liée au genre ;
- R2.A. La promotion de l'agriculture intelligente face au climat, incluant les pratiques agro-écologiques, est soutenue ;
- R3.A. La résilience du pastoralisme face aux changements climatiques est renforcée et les conflits atténués ;
- R4.A. Les crises alimentaires liées aux changements climatiques sont mieux prévues et gérées et le système régional de stockage alimentaire est renforcé dans sa globalité ;
- R5.A. La promotion de systèmes de pêche et d'aquaculture résilients et moins vulnérables face aux changements climatiques est soutenue (cf. RE6.1 du CSDD PAD⁹⁶).

⁹⁵ FAO (2018). Impacts du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture : synthèse des connaissances actuelles, options d'adaptation et d'atténuation. Résumé du Document technique de la FAO sur les pêches et l'aquaculture no 627. Rome. 48 pp

⁹⁶ Cadre Stratégique Détaillé pour le Développement d'une Pêche et d'une Aquaculture Durables, un complément de l'ECOWAP

2. ENERGIE

Au niveau énergétique, c'est le secteur de l'hydro-électricité qui subit le plus directement les impacts des changements climatiques. L'hydroélectricité compte actuellement pour 17% de la production africaine d'électricité en moyenne selon l'Agence Internationale de l'Energie. Cette part pourrait potentiellement s'élever à plus de 23% en 2040, si les efforts annoncés « vers une transition énergétique propre et un accès universel à l'énergie » sont couronnés de succès. Pour autant, les risques et vulnérabilités du secteur de l'énergie face aux impacts des changements climatiques restent insuffisamment pris en compte par les filières hydro-électriques de la région, dans un contexte où les coupures d'électricité peuvent atteindre 80 heures par mois⁹⁷. Alors que les Etats membres envisagent l'exploitation croissante du grand potentiel hydroélectrique de la région, avec de très fortes relations d'interdépendance des Etats pour l'accès à l'eau dans la région, les changements climatiques pourraient sérieusement affecter le secteur, tel que mis en évidence par WASCAL⁹⁸, présentant des tendances claires et marquées de réduction des débits dans les bassins fluviaux de la Gambie et du Sénégal⁹⁹. La diminution du débit des fleuves et l'augmentation de l'évaporation du fait des changements climatiques pourraient constituer une menace sérieuse pour l'hydroélectricité. Les prélèvements croissants d'eau dans les parties amont des barrages pour différentes activités telles que l'irrigation et l'exploitation minière pourraient également compromettre la capacité de production hydroélectrique, y compris dans un contexte d'augmentation de la pluviométrie. Par ailleurs, les changements climatiques pourraient affecter les réseaux de transport d'électricité, nécessitant des investissements afin de les étudier dans un contexte de fortes chaleurs et d'événements extrêmes (tempêtes, vents, orages) plus fréquents.

Résultats attendus de la SRC :

Les enjeux climatiques du secteur de l'énergie ouest-africain conduisent à formuler les orientations suivantes :

- R1.E. Le cadre régional stratégique et politique en matière d'énergie est adapté aux impacts induits par les changements climatiques ;
- R2.E. Les impacts des changements climatiques sur la fourniture d'électricité sont réduits.

⁹⁷ Source : Banque Mondiale

⁹⁸ WASCAL (2021). *Impacts des Changements Climatiques sur l'Agriculture, les Ressources en Eau et les Zones Côtières de l'Afrique de l'Ouest*; WASCAL.

⁹⁹ Bodian A., Dézetter A., Diop L., Deme A., Djaman K., D. A. (2018). Future Climate Change Impacts on Streamflows of Two Main West Africa River Basins: Senegal and Gambia. *Hydrology* 2018, 5, 21. 18 pages.

3. MILIEUX, ECOSYSTEMES NATURELS ET BIODIVERSITE

Les paysages de l'Afrique de l'Ouest sont composés de montagnes dispersées, de zones de hauts plateaux, de paysages vallonnés mais aussi de plaines, de forêts côtières et de mangroves (Figure 1).

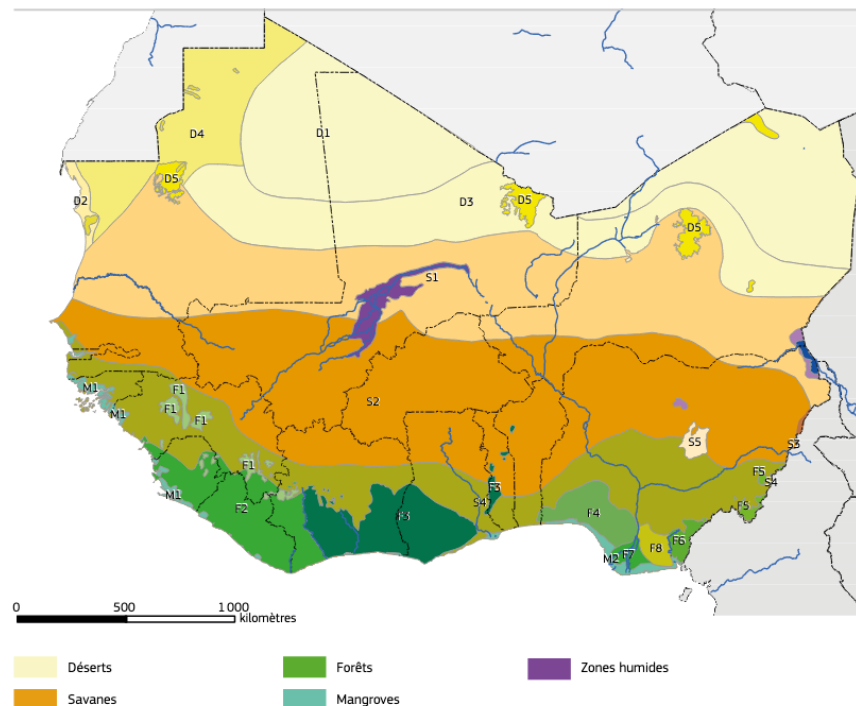


Figure 1. Principales écorégions d'Afrique de l'Ouest¹⁰⁰

Les différents types d'écosystèmes forestiers d'Afrique de l'Ouest abritent un large éventail d'espèces végétales et animales endémiques remarquables, mais aussi très vulnérables, et constituent une source essentielle de combustible, de nourriture et de moyens de subsistance pour des millions de personnes. Les services écosystémiques jouent un rôle considérable dans la résilience des populations et de la société dans son ensemble, et en particulier celle des groupes sociaux les plus pauvres, notamment les femmes et les jeunes.

Cependant, les formations forestières ouest-africaines sont extrêmement touchées par la déforestation et la dégradation causées par divers facteurs, principalement l'agriculture itinérante, l'expansion agricole, et l'exploitation forestière non durable, particulièrement pour l'exploitation du bois d'œuvre et de chauffage, ou de certains bois précieux, mais également les feux de brousse, l'urbanisation non maîtrisée, et le développement intensif des

¹⁰⁰ Union Européenne, 2016, AU-DELÀ DES ÉLÉPHANTS | Éléments d'une approche stratégique de l'UE pour la conservation de la nature en Afrique Analyse régionale - Afrique de l'Ouest, Commission européenne, Direction générale de la Coopération internationale et du Développement.

activités minières. Autant de pressions qui réduisent fortement le couvert forestier, y compris les mangroves, et le rendent vulnérable. Ces facteurs de pression sur les forêts sont exacerbés par des problèmes transfrontaliers tels que le commerce non contrôlé entre certains pays. Par ailleurs, les efforts de boisement/reboisement et de restauration, initiés par les pays de la zone CEDEAO ne permettent pas de compenser ces impacts.

De 1975 à 2018 les superficies forestières en Afrique de l'Ouest sont passées de 2 156 416 km² à 1 475 292 km²¹⁰¹ soit une réduction de 681 124 km² (31,6%) sur 43 ans et en moyenne 15 840 km² (0,73%) ou 1 584 000 ha/an. Principalement due à la pression anthropique, la réduction des superficies forestières, est exacerbée par l'effet des changements climatiques, qui rendent les forêts plus vulnérables. A titre d'exemple, au cours de la même période, les superficies agricoles (zone de cultures, cultures irriguées, cultures de bas-fonds et de décrue, cultures de jachères sous palmier à huile) ont presque triplé (augmentation de 852 084 km² soit 85,2 millions d'hectares).

En plus de la dégradation et la réduction des surfaces forestières, la biodiversité, les zones humides et les aires protégées sont affectées par les changements climatiques et certaines aires protégées sont plus vulnérables que d'autres à ses impacts. Un nombre significatif d'espèces ouest-africaines (y compris les amphibiens, oiseaux, poissons d'eau douce, mammifères et reptiles) ont été identifiés comme étant vulnérables aux changements climatiques sur la base de leurs traits biologiques spécifiques¹⁰².

Résultats attendus de la SRC :

Face aux menaces sur les milieux et écosystèmes naturels, et leurs impacts sur les populations qui en vivent (en particulier les franges les plus vulnérables, dont les femmes et les jeunes), la SRC vise l'atteinte des résultats suivants :

- R1.F. La résilience des écosystèmes naturels, notamment forestiers, face aux impacts des changements climatiques est renforcée et la biodiversité qu'ils abritent est protégée ;
- R2.F. L'observatoire régional des ressources naturelles du Massif du Fouta-Djallon pour l'Afrique de l'Ouest¹⁰³ est renforcé et permet un suivi rigoureux et coordonné des principales ressources naturelles régionales tenant compte de l'impact des changements climatiques ;

¹⁰¹ CILSS, 2018. Atlas sur les paysages de l'Afrique de l'Ouest

¹⁰² Belle E.M.S., Burgess N.D., Misrachi M., Arnell A., Masumbuko B., Somda J., Hartley A., Jones R., Janes T., McSweeney C., Mathison C., Buontempo C., Butchart S., Willis S.G., Baker D.J., Carr J., Hughes A., Foden W., Smith R.J., Smith J., Stolton S., Dudley N., Hockings M., Mulongoy J., et Kingston N. 2016. Impacts du changement climatique sur la biodiversité et les aires protégées en Afrique de l'Ouest, Résumé des résultats du projet PARCC, Aires protégées résilientes au changement climatique en Afrique de l'Ouest. UNEP-WCMC, Cambridge, UK.

¹⁰³ Observatoire des ressources naturelles du massif du Fouta Djallon (transféré de l'Union Africaine à la CEDEAO depuis 2018) devrait se transformer à termes en observatoire des ressources naturelles, de l'eau et des organes de bassins.

- R3.F. Le développement de l'écotourisme est favorisé au niveau régional et un accompagnement spécifique est apporté aux Etats membres pour le développement de leur stratégie écotouristique intégrant les changements climatiques.

4. RESSOURCES EN EAU

L'Afrique de l'Ouest est relativement bien pourvue en ressources hydriques avec plus de mille milliards de mètres cubes d'eau douce renouvelés chaque année à travers le cycle hydrologique normal de la région¹⁰⁴. Toutefois, l'approvisionnement est inégalement réparti et peu accessible en raison d'installations hydrauliques peu développées. De plus, les ressources en eau sont principalement transfrontalières ce qui crée d'importants défis de gestion. Par exemple, plus de 40% de l'approvisionnement en eau au Mali et 90% au Niger provient de l'extérieur des frontières de chaque pays¹⁰⁵. Les eaux de surface sont limitées et souvent saisonnières, ce qui fait des eaux souterraines la principale ressource en termes de volumes disponibles dans la région¹⁰⁶.

Les variations de températures et de précipitations dues aux changements climatiques auront des impacts variables sur les niveaux des eaux de surface dans certaines zones de la région. Les ressources en eau du Sahel seront probablement les plus vulnérables en raison de la hausse des températures et des changements pluviométriques. En tenant compte des projections climatiques, les débits des cours d'eau de la région devraient diminuer de 20 à 40% d'ici à 2050¹⁰⁷.

Bien que très incertains, les changements simulés dans la recharge diffuse des eaux souterraines suggèrent que la recharge moyenne dans la région centrale du Sahel pourrait augmenter d'ici les années 2050¹⁰⁸. Dans les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest, cependant, des diminutions significatives sont prévues, parfois très importantes. Par exemple, pour la partie des plaines d'Afram du bassin sédimentaire de la Volta Sud au Ghana, les prévisions indiquent une diminution de la recharge des eaux souterraines de 12,5 et 25% d'ici 2030 et 2050, respectivement¹⁰⁹.

Outre ces enjeux de quantité disponible, la combinaison de l'effet des changements climatiques, de la croissance démographique et d'autres actions anthropiques rendra la

¹⁰⁴ Niasse, M., A. Iza, A. Garane et O. Varis (dir.), 2004b, La gouvernance de l'eau en Afrique de l'Ouest, Gland et Cambridge, UICN, 247 p.

¹⁰⁵ USAID, 2017, Climate change risk profile, West Africa Sahel, Regional Fact Sheet.

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ USAID, 2013, Climate change and water resources in West Africa, Transboundary River basins, ARCC.

¹⁰⁸ WASCAL, 2021, Impacts des Changements Climatiques sur l'Agriculture, les Ressources en Eau et les Zones Côtières de l'Afrique de l'Ouest, 128 p.

¹⁰⁹ Ibid.

qualité des eaux plus problématique à l'avenir et contribuera à impacter les dynamiques migratoires dans la région.

Enfin, une des contraintes majeures à la bonne gouvernance de l'eau en Afrique de l'Ouest est la faible connaissance de l'état actuel et la tendance évolutive de cette ressource affectant la disponibilité et la qualité de la ressource, notamment en rapport avec les usages, la variabilité climatique et les changements climatiques¹¹⁰.

Résultats attendus de la SRC :

Les principaux enjeux climatiques pour le secteur des ressources en eau pour la zone CEDEAO orientent la SRC à développer les résultats attendus suivants :

- R1.RE. Un renforcement des connaissances sur les ressources en eau et les impacts des changements climatiques est assuré à travers l'observatoire régional sur les ressources en eau ;
- R2.RE. L'opérationnalisation de la gestion intégrée de la ressource en eau intégrant les impacts des changements climatiques au niveau régional est renforcée et les Etats membres sont accompagnés dans leur processus GIRE ;
- R3.RE. Les synergies avec le secteur de gestion des risques et catastrophes, notamment sur le suivi du risque d'inondation, sont maximisées, en tenant compte de l'impact actuel et futur des changements climatiques ;
- R4.RE. Le dialogue institutionnel au niveau régional entre les différents organismes de bassin (ABN, ABV, OMVG et OMVS) et des institutions régionales (Agrhymet, WASCAL) ainsi que les universités et centres de recherche est renforcé.

5. TRANSPORTS ET MOBILITE

Les infrastructures sont particulièrement exposées aux fortes pluies et inondations, aux extrêmes de températures et à l'élévation du niveau de la mer le long des zones côtières. La vulnérabilité des infrastructures de transport, et notamment routières, aux changements climatiques est un enjeu économique crucial dans la région ouest-africaine, sachant que le coût du transport peut représenter jusqu'au trois-quarts de la valeur des produits finaux dans les territoires enclavés d'Afrique de l'Ouest. Il s'agit également d'un enjeu social compte tenu de l'isolement induit et du temps considérable consacré au transport des marchandises et des personnes, en particulier en milieu rural et pour les communautés les plus vulnérables, par des infrastructures de transports dégradées.

¹¹⁰ UEMOA, 2019, Etude de l'état des lieux de la mise en œuvre de la GIRE dans les Etats membres de l'UEMOA assortie d'un Plan d'Action.

Au niveau régional, la majorité des infrastructures routières transfrontalières, en dehors des analyses et des évaluations réalisées dans le cadre des études de faisabilité et de conception technique¹¹¹, ne sont pas dimensionnées ni maintenues de manière à pouvoir résister aux aléas des changements climatiques ayant pour conséquence une détérioration accélérée des infrastructures, des accidents, des interruptions de trafic, entraînant ainsi de fortes pertes économiques, voire humaines. Les conséquences économiques se traduisent non seulement par la forte croissance des dépenses liées aux coûts d'entretien et de réparation, mais aussi par les pertes induites sur les flux commerciaux et l'augmentation des prix des marchandises, quel que soit le type d'infrastructures de transport. De 2005 à 2020, les dommages causés sur les établissements humains et les infrastructures par les inondations en Afrique ont été estimés à plus de 4,4 milliards USD, l'Afrique de l'Est et de l'Ouest étant les régions les plus touchées. Les dommages dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo) en 2017 ont été estimés à 850 millions USD pour les inondations pluviales et à 555 millions USD pour les inondations fluviales¹¹².

Résultats attendus de la SRC :

Les enjeux spécifiques du secteur des transports et de la mobilité face aux contraintes des changements climatiques conduisent à proposer les orientations suivantes :

- R1.T. Le cadre stratégique et politique de l'action régionale en matière d'infrastructures de transport devient progressivement résilient face aux changements climatiques ;
- R2.T. Des mesures de résilience face aux changements climatiques dans le secteur des infrastructures de transports au sein des Etats membres sont promues en vue de leur application.

6. ZONES COTIERES

Les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest accueillent environ un tiers de la population de la région et génèrent 56% de son PIB¹¹³. Onze Etats membres de la CEDEAO sont des Etats côtiers, incluant deux petits Etats insulaires en développement (PEID) que sont le Cap Vert et la Guinée Bissau. Le littoral ouest-africain s'étend de la Mauritanie au Bénin sur environ

¹¹¹ Dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet de corridor routier entre Abidjan et Lagos, la prise en compte de l'impact du changement climatique sur l'infrastructure à construire est une demande explicite formulée dans les termes de référence de l'étude (ECOWAS, TOR, Abidjan-Lagos Highway, Dec 2017).

¹¹² CDKN & ACDI (2022). The IPCC'S sixth assessment report Impacts, adaptation options and investment areas for a climate-resilient West Africa, 20 pages.

¹¹³ Croitoru L. « Le coût de la dégradation de la zone côtière en Afrique de l'Ouest : Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo », WACA, Banque Mondiale, 2019.

10 000 km¹¹⁴. Il est essentiellement composé de bassins sédimentaires, ce qui le rend très dynamique, les côtes rocheuses ne représentant que 3% du littoral¹¹⁵. Ainsi de nombreuses parties des zones côtières connaissent depuis plusieurs décennies une dégradation accélérée liée à l'érosion et aux facteurs anthropiques (pression urbaine et démographique, prélèvement de sable, etc.) qui se trouve renforcée par les aléas climatiques extrêmes et la montée des eaux, une situation d'autant plus renforcée au sein des PEID. Une étude réalisée par la Banque mondiale estime que la dégradation environnementale des zones côtières du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo a coûté 3,8 milliards USD, soit 5,3% du PIB combiné de ces quatre pays en 2017¹¹⁶. Enfin, les événements extrêmes peuvent entraîner des inondations côtières générant des dégâts importants aux infrastructures, une érosion côtière accélérée et des décès¹¹⁷.

Par ailleurs, le littoral ouest-africain présente un faible niveau d'élévation (inférieur à 10 mètres) sur de nombreuses portions (Figure 2).



Figure 2. Carte des zones côtières de basse altitude en Afrique de l'Ouest (USAID, 2014)¹¹⁸

Aussi, l'élévation du niveau de la mer représente une menace importante pour l'avenir des zones côtières de la région et est associée à divers aléas côtiers (vagues océaniques, inondation des bas-fonds, érosion des plages, etc.) et dommages causés aux infrastructures et aux écosystèmes côtiers¹¹⁹, ainsi que la salinisation des terres.

¹¹⁴ UEMOA, (2017). Bilan 2016 des littoraux d'Afrique de l'Ouest. Document général.

¹¹⁵ Ibid.

¹¹⁶ Croitoru L. « Le coût de la dégradation de la zone côtière en Afrique de l'Ouest : Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo », WACA, Banque Mondiale, 2019.

¹¹⁷ WASCAL, 2021, Impacts des Changements Climatiques sur l'Agriculture, les Ressources en Eau et les Zones Côtières de l'Afrique de l'Ouest, 128 p

¹¹⁸ USAID. (2014). Mapping the exposure of socioeconomic and natural systems of West Africa to coastal climate stressors (Full report), African and Latin American resilience to climate change (ARCC)

¹¹⁹ Ibid note 118.

En Afrique de l'Ouest, le niveau de la mer devrait augmenter de +0,26 m en 2050 et de +0,47m d'ici 2100 selon les scénarios RCP4.5. Dans le cadre du RCP8.5, cette élévation devrait atteindre +0,30m en 2050 et entre +0,52 et +0,98m en 2100¹²⁰. Toutefois, il faut noter que ces estimations ont une faible précision en Afrique de l'Ouest en raison d'un manque de données. Une augmentation supérieure à la moyenne mondiale est cependant attendue¹²¹.

Les variations annuelles moyennes projetées de la hauteur des vagues selon le scénario RCP4.5 par rapport à la période 1981-2005, montrent une augmentation de plus de 50% sur certaines côtes du Sénégal et de la Guinée Bissau. Une augmentation moins importante est constatée au large des côtes de la Côte d'Ivoire et du Ghana ; et une diminution le long des côtes du Bénin et du Togo¹²².

Ainsi, selon le Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA), au Sénégal, d'ici 2080, les trois quarts du littoral seront exposés à un risque élevé d'érosion, contre 25% actuellement. En outre, le risque d'inondation dû aux tempêtes en mer, déjà très élevé (plus de 50% du littoral est à haut risque), devrait couvrir les deux tiers du littoral d'ici 2080¹²³.

Enfin, le CILSS a réalisé en 2015 une étude sur l'impact des changements climatiques sur la salinisation des terres agricoles côtières¹²⁴ qui a révélé que la salinisation est due à l'érosion côtière, à l'élévation du niveau de la mer mais surtout à la baisse de la pluviométrie qui, en infléchissant la force des écoulements a favorisé la pénétration de la lame salée. Selon cette étude, dans certains pays (Sénégal, Gambie et Guinée Bissau) une hyper salinisation des terres agricoles et une destruction massive de la mangrove sont observées entraînant de graves pertes économiques.

Résultats attendus de la SRC :

La vulnérabilité de la zone côtière ouest africaine est évidente, toutefois, des connaissances plus fines sont nécessaires pour affiner les mesures d'adaptation. En effet, le phénomène d'érosion est bien connu et suivi notamment grâce aux travaux de suivi du trait de côte réalisés au début des années 2010 (PRLEC et élaboration du SDLAO) et mis à jour depuis par la MOLOA. Toutefois, des lacunes persistent notamment sur l'impact de l'élévation du niveau marin sur le littoral régional et ses conséquences en termes de submersion marine. Un renforcement des connaissances sur les événements extrêmes à venir (fréquence et intensité) est également nécessaire pour nourrir notamment le système d'alerte précoce de l'ORLOA (en cours d'élaboration). Ce renforcement des connaissances est indispensable et

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ UICN, UEMOA. (2011). Étude de Suivi du Trait de Côte et Schéma Directeur Littoral de l'Afrique de l'Ouest.

¹²² WASCAL, 2021, Impacts des Changements Climatiques sur l'Agriculture, les Ressources en Eau et les Zones Côtières de l'Afrique de l'Ouest, 128 p.

¹²³ Ibid.

¹²⁴ CILSS, 2015, Impact des changements climatiques sur la salinisation des terres agricoles côtières : politiques, stratégies et méthodes de lutte en Afrique de l'Ouest, 21p. Financé par le projet GCCA Afrique de l'Ouest de l'Union Européenne

fondamental pour paramétrer au mieux les futures options d'adaptation, accompagné d'un renforcement de capacité technique et technologique (modélisation, acquisition de donnée, formation des acteurs pour opérer les modélisations nécessaires, etc.).

Enfin, sur le plan de la gouvernance, le PRLEC a permis d'élaborer le SDLAO qui constitue un outil de base pour la gestion des risques côtiers dans la région. Toutefois, il n'y a pas de cadre de gouvernance de gestion du littoral dans son ensemble (pas seulement le risque, mais, aussi l'aménagement, la conservation, etc.) au niveau de la région prenant en compte les changements climatiques de manière effective. Même si l'UEMOA a joué un rôle de premier plan sur les actions à mener dans ce secteur¹²⁵, la CEDEAO peut jouer un rôle clé dans le renforcement du cadre de gouvernance du littoral ouest-africain tenant compte des changements climatiques, en collaboration avec les institutions de la région.

Ces différents constats conduisent à proposer les résultats suivants pour les zones côtières :

- R1. ZC. Les connaissances sur l'évaluation de l'impact de l'élévation du niveau marin sur le littoral ouest-africain et sur les événements extrêmes et leurs conséquences à l'horizon 2050 sont améliorées (en collaboration avec l'ORLOA) ;
- R2. ZC. Un cadre de gouvernance régionale basé sur la GIZC pour une zone côtière résiliente aux changements climatiques est élaboré.

7. SERVICES CLIMATOLOGIQUES, GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE, SYSTEMES D'ALERTE PRECOCE ET MOBILITE HUMAINE

Les services climatologiques

L'intérêt pour les services climatologiques et météorologiques (SCM) a augmenté ces dernières années avec la mise en place en 2012 du Cadre mondial pour les services climatiques (Global Framework for Climate Services) et de sa déclinaison en cadres nationaux dans de nombreux pays. L'utilisation des services climatologiques est un moyen potentiellement puissant pour aider à la prise de décision et développer des capacités d'adaptation spécifiques, tant au niveau individuel, communautaire, institutionnel que gouvernemental. Ils consistent en « *la fourniture d'informations, de solutions d'ingénierie, d'orientations politiques et de connaissances pour soutenir la résilience, le développement durable et améliorer les moyens de subsistance* ». Il s'agit de services "personnalisés" et "intégrés" répondant aux besoins des utilisateurs et aux nouveaux défis posés par les

¹²⁵ UEMOA, MOLOA, 2021, Bilan 2020, Littoraux d'Afrique de l'Ouest, Document général, 234 p.

changements climatiques, et réunissant les compétences humaines, les investissements financiers, les ressources en information, les outils et la formation pour améliorer la capacité d'adaptation des nations et la résilience des différents secteurs socio-économiques et environnementaux¹²⁶.

De manière concrète, les services climatologiques renvoient à tout type de services concernant les prévisions hydrométéorologiques de court terme (1 à 15 jours), les prévisions saisonnières (tendances sur les 3 mois à venir de la saison) ou encore des projections climatiques (tendances à long terme sur les décennies à venir) ; simples en terme de compréhension et d'utilisation pour un usager quelconque (agriculteur, éleveur, pêcheur, agent de santé, touriste, planificateur, chef d'entreprise, responsable de collectivité territoriales), visant à le guider dans ses prises de décisions (e.g. choix des dates de semis agricole, déclencher un plan d'alerte inondation, etc.)¹²⁷.

Les informations fournies par les SCM peuvent se décliner au niveau de plusieurs secteurs : agriculture, élevage, pêche, ressources en eau, énergie, transport, santé et gestion des risques de catastrophe, infrastructure, tourisme, etc.

Alors que 70% des catastrophes dans la région de la CEDEAO sont causées par des phénomènes météorologiques et climatologiques extrêmes¹²⁸, de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest ne disposent pas encore de capacités météorologiques et hydrologiques suffisantes pour collecter, traiter et diffuser des informations sur le climat et des alertes précoces aux communautés vulnérables¹²⁹ et planificateurs divers. Les besoins d'investissement dans le domaine ont été estimés à 324,5 millions USD (dont 290 millions USD pour les États membres et 34,5 millions USD pour soutenir les institutions régionales)¹³⁰.

En dépit de ces difficultés, la région jouit de l'excellence de la collaboration entre les SMHN, les centres régionaux spécialisés sur le climat tels que l'ACMAD et le Centre Régional Agrhymet, les centres mondiaux (OMM, International Research Institute for Climate and Society, etc.). Ces différents partenariats permettent de fournir des prévisions à longue, moyenne et courte échéance de temps. En outre, des systèmes de suivi de la dynamique du couvert végétal et des systèmes d'alerte précoce sur les événements météorologiques extrêmes (sécheresses, fortes pluies et risques d'inondations, etc.) ont également été mis en

¹²⁶ WASCAL (2021), Impacts des Changements Climatiques sur l'Agriculture, les Ressources en Eau et les Zones Côtières de l'Afrique de l'Ouest, 128 p.

¹²⁷ Roudier, P. (2019), Impacts des services climatiques et météorologiques sur l'agriculture africaine, Question de Développement, n°43, AFD.

¹²⁸ Communiqué du Forum Hydromet de la CEDEAO et de la plateforme sous-régionale de la CEDEAO Abidjan, Côte d'Ivoire, 21/09/2018.

¹²⁹ CEDEAO (2021), Initiative Hydromet de la CEDEAO : renforcer les services météorologiques, climatiques et hydrologiques en Afrique de l'Ouest, Rapport analytique.

¹³⁰ Ibid.

place. Enfin, les SMHN bénéficient des programmes de recherche et de formations professionnelles en agro-hydrologie délivrés par le Centre Régional Agrhymet.

Par ailleurs, au cours de ces dernières années, il y a une intensification de la production, la dissémination et l'utilisation des Services d'informations météorologiques et climatologiques (SIMC) dans quelques pays comme le Ghana, le Mali et le Sénégal, grâce notamment à une étroite collaboration entre les services météorologiques nationaux et le Programme de Recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (Consultative Group on International Agricultural Research – CGIAR) sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (CCAFS)¹³¹. Des cadres légaux (technologiques et économiques) qui permettent aux secteurs publics et privés de travailler main dans la main ont été mis en place. Ces modèles de partenariat public-privé pour les SIMC ont été exécutés avec succès en Afrique de l'Ouest comme Esoko au Ghana, Sandji et Garbal au Mali et Jokolante, MyAgro, Mlouma au Sénégal. Leur fonctionnement repose sur le développement de prévisions météorologiques et climatiques par les services météorologiques (ANACIM au Sénégal, Mali Météo au Mali, l'Agence météorologique du Ghana) et leur diffusion aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux éleveurs via des opérateurs de téléphonie mobile (Vodafone au Ghana, Orange au Mali et au Sénégal). Les informations diffusées constituent des outils d'aide à la décision pour la planification stratégique (choix des variétés à cultiver) et la planification tactique des activités agricoles (travail du sol, semis, traitements, épandage des engrais, récolte). Cette forme de partenariat gagnant-gagnant a permis aux services météorologiques de générer des ressources financières nécessaires pour la production des informations météorologiques et climatologiques (IMC) adaptées aux besoins des usagers, aux entreprises privées, de faire des profits à partir de la communication des IMC et enfin aux utilisateurs d'améliorer leurs productivités sur la base des décisions prises après la réception des IMC. Afin d'améliorer l'efficacité des SIMC et leur durabilité¹³², les IMC sont couplés à des services d'informations sur la fourniture des intrants agricoles, sur les prix et les marchés agricoles¹³³.

¹³¹ Ouédraogo I, Diouf NS, Zougmore R, Ndiaye O, Touré AA. 2020. Options de Modèles d'Affaires pour Assurer la Durabilité de l'Utilisation des Services d'Information Climatique au Sénégal. Programme de Recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (CCAFS). Publié par le Programme de Recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (CCAFS), 15 pages.

¹³² Ibid.

¹³³ Ibid.

Modèle de Partenariat Public et Privé CCAFS/Esoko pour la diffusion des services d'information climatique au Ghana

Entre 2011 et 2017, le CCAFS a développé un projet pilote de diffusion des services d'information climatique (SIC) dans deux villages climato-intelligents (Lawra et Jirapa) de la région du Upper West au Ghana. Ce projet a consisté à fournir des informations climatiques à 1 000 agriculteurs à travers une collaboration avec une société privée de technologies de l'information et de la communication (TIC) appelée Esoko et l'Agence météorologique du Ghana (GMet). Dans ce projet, la compagnie Esoko reçoit les informations traitées par Ghana Met et les diffuse auprès des producteurs à travers sa plateforme téléphonique mobile. Les producteurs sont enregistrés sur la plateforme à travers une subvention du CCAFS. La plateforme Esoko permet également aux agriculteurs d'accéder à un centre d'appels pour poser leurs questions. Les services d'information climatique (SIC) disséminés concernent les prévisions des précipitations, les dates de début et de fin de la saison des pluies, et la prévision sur 10 jours pendant la saison des pluies. En plus des prévisions, les agriculteurs reçoivent aussi des alertes de marché et des avis agricoles qui les aident à comprendre et à utiliser les informations reçues. Pour soutenir la livraison du SIC aux agriculteurs, Esoko a adopté un modèle commercial de partenariat public-privé (PPP) proposé par le CCAFS. Le PPP est particulièrement destiné aux agriculteurs souscrivant à l'initiative "Planting for Food and Jobs" lancée par le gouvernement du Ghana dans le cadre de ses mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire et l'emploi dans le secteur agricole. La mise en œuvre de ce modèle a permis à plus de 300 000 agriculteurs, dont un quart de femmes, de souscrire et payer directement des frais d'abonnement mensuel de 0,2 USD pour recevoir les SIC. Les SIC reçus par les agriculteurs leur ont permis de prendre des décisions stratégiques et tactiques en termes de sélection des variétés à cultiver, du moment de la plantation, de l'épandage d'engrais, de l'irrigation et de la récolte. Ces décisions ont contribué à réduire les mauvaises récoltes et à augmenter les productions des ménages ruraux. **Source : Mathieu Ouédraogo *et al.* 2020.**

Gestion des risques de catastrophe et système d'alerte précoce

Le Plan d'Action 2015–2030 de Politique de réduction des risques de catastrophes de la CEDEAO intègre l'adaptation de manière limitée. Toutefois, selon le rapport du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR - 2020)¹³⁴, les synergies devraient être renforcées entre gestion du risque de catastrophe (GRC) et adaptation. Historiquement, GRC et adaptation aux changements climatiques reposent sur des bases conceptuelles différentes et des institutions politiques différentes. Pour autant, le lien entre risque climatique et réduction des risques de catastrophe est fondamental dans un contexte de changements climatiques. Dans le cadre de l'Agenda 2030 du développement durable des Nations Unies, un renforcement de la cohérence des politiques est suggéré pour favoriser une trajectoire de développement durable. Pour le moment, la cohérence entre ces deux politiques n'est pas encore structurelle et aurait besoin d'être renforcée¹³⁵. Dans son rapport, l'UNDRR estime que les synergies entre GRC et adaptation peuvent s'articuler autour des priorités du cadre de Sendai en faisant évoluer ces priorités pour qu'elles intègrent au mieux la dimension adaptation, en tenant compte de la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants :

¹³⁴UNDRR, 2020, « Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation Pathways for policy coherence in Sub-Saharan Africa », 80 p.

¹³⁵ Ibid.

- Priorité 1 : élaborer des bases communes pour la compréhension des risques afin d'éclairer l'élaboration des politiques ;
- Priorité 2 : établir un système de gouvernance sensible au genre solide pour atteindre une résilience à long terme ;
- Priorité 3 : augmenter les investissements et le soutien budgétaire pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation sensible au genre ;
- Priorité 4 : clarifier les rôles, y compris ceux des groupes les plus vulnérables, pour la préparation et renforcer l'adaptation pour le rétablissement post catastrophe.

De même, des convergences devraient être renforcées avec les actions menées dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie sur les Pertes et Dommages, sur chacune des 4 priorités du Cadre de Sendai. Enfin, les Systèmes d'Alerte Précoce (SAP)¹³⁶ font partie intégrante de la gestion des catastrophes qui se retrouvent dans la priorité 4 du cadre de Sendai. Il est prévu dans le Plan Action 2015–2030 de la Politique de réduction des risques de catastrophe de la CEDEAO de mettre en place des SAP multi-aléas¹³⁷. Toutefois, il faut noter que dans la plupart des CDN, les Etats membres intègrent la dimension SAP dans leurs objectifs sectoriels, en particulier pour les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau et de la zone côtière. Une approche sectorielle pour la mise en œuvre des SAP serait peut-être à privilégier pour accompagner au mieux les Etats membres dans leur processus.

Mobilité humaine dans le contexte de catastrophe, des changements climatiques et de la dégradation environnementale

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus mobiles au monde, historiquement caractérisé par le commerce, le pastoralisme nomade et la migration dans le but de diversifier les moyens de subsistance¹³⁸. En effet, les mobilités humaines liées au climat y sont répandues, notamment vers les zones urbaines en lien avec la diminution des précipitations, l'urbanisation croissante et la vulnérabilité des ménages. Les impacts des facteurs climatiques sur la mobilité humaine sont très spécifiques au contexte et interagissent avec les facteurs sociaux, politiques, géopolitiques et économiques. La mobilité humaine peut être considérée comme une pratique d'adaptation aux changements climatiques pour les communautés mais qui doit être anticipée par Etat, cela est d'autant plus urgent que le recours à la mobilité en lien avec les risques de catastrophe est déjà

¹³⁶ Définition de SAP selon l'UNDRR (2022) : Un système intégré de systèmes et de processus de surveillance, de prévision et de prédiction des dangers/aléas, d'évaluation des risques de catastrophes, d'activités de communication et de préparation qui permet aux individus, aux communautés, aux gouvernements, aux entreprises et autres de prendre des mesures opportunes pour réduire les risques de catastrophes avant que des événements dangereux ne se produisent (<https://www.undrr.org/terminology/early-warning-system>).

¹³⁷ Les SAP multi-aléas traitent de plusieurs aléas et/ou impacts de type similaire ou différent dans des contextes où les événements dangereux peuvent se produire seuls, simultanément, en cascade ou cumulativement dans le temps, et en tenant compte des effets potentiels interdépendants (UNDRR, 2022, <https://www.undrr.org/terminology/early-warning-system>).

¹³⁸ Rigaud, Kanta Kumari ; de Sherbinin, Alex ; Jones, Bryan ; Adamo, Susana ; Maleki, David ; Abu-Ata, Nathalie ; Casals Fernandez, Anna Taeko ; Arora, Anmol ; Chai-Onn, Tricia ; et Mills, Briar. 2021. Groundswell Afrique : Migrations climatiques internes dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Washington, DC : Banque mondiale.

observé au sein de la région. En 2020, dans les pays de la CEDEAO, plus de 620 000¹³⁹ nouveaux déplacés internes ont été comptabilisés, en lien avec des catastrophes, principalement des inondations et tempêtes¹⁴⁰. D'ici 2050, les facteurs climatiques pourraient contraindre jusqu'à 32 millions de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur pays en Afrique de l'Ouest¹⁴¹. Par exemple, entre 0,3 et 2,2 millions d'habitants sur la côte de l'Afrique de l'Ouest pourraient être contraints de quitter la bande côtière de 5 km d'ici à 2050 en raison de l'élévation du niveau de la mer, aggravée par les ondes de tempête¹⁴². Des foyers de migration climatique pourraient émerger dès, 2030 et continuer de s'intensifier d'ici à 2050 dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest.

Résultats attendus de la SRC :

La SRC peut contribuer à renforcer la prise en compte de l'adaptation au sein du secteur Services climatologiques, gestion des risques de catastrophe, systèmes d'alerte précoce et mobilité humaine à travers les axes suivants :

Services climatologiques

- R1. SC/GRC : La mise en œuvre de l'initiative Hydromet comme cadre stratégique des services climatologiques au niveau de la CEDEAO est facilitée ;
- R2. SC/GRC : Un cadre de collaboration entre les différentes institutions régionales compétentes en matière de services climatologiques et de GRC¹⁴³ et les départements sectoriels pertinents de la CEDEAO est institutionnalisé ;
- R3. SC/GRC : La modernisation des infrastructures des SMHN via des investissements dans les équipements nécessaires à la mise en place d'un réseau d'observation robuste pour la région (élaboration d'un plan d'investissement) sont coordonnées et assurés tels que formulés par l'Initiative Hydromet ;
- R4. SC/GRC : La pérennité de la bibliothèque numérique des bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole (en cours d'élaboration dans le cadre du GCCA+AO) est assurée.

Gestion des risques de catastrophe et système d'alerte précoce

- R5. SC/GRC : Le prochain plan d'action de la stratégie de gestion des risques de catastrophe de la CEDEAO¹⁴⁴ intègre l'adaptation de manière renforcée et favorise les synergies entre adaptation et GRC articulées autour des 4 priorités du cadre de Sendai¹⁴⁵ ;

¹³⁹ Nombre de déplacés internes par pays concernés : 280 000 au Nigeria, 276 000 au Niger, 20 000 au Burkina Faso et 18 000 en Gambie.

¹⁴⁰ IDMC, 2021, Global Report on Internal Displacement, Internal displacement in a changing climate, NRC.

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² Ibid.

¹⁴³ Liste des structures en section 3.2.7 de ce document

¹⁴⁴ ECOWAS, 2016, ECOWAS Disaster Risk Reduction Plan, 2015-2030.

¹⁴⁵ En référence aux recommandations du « Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation Pathways for policy coherence in Sub-Saharan Africa », 2020, de l'UNDRR.

- R6. SC/GRC : La coordination entre les institutions régionales est assurée pour favoriser la mise en place de SAP multi-aléas opérationnels au niveau de chaque Etat membre.

Mobilité humaine dans le contexte de catastrophe, des changements climatiques et de la dégradation environnementale

- R7. SC/GRC : La coopération régionale en matière de mobilités humaines liées aux changements climatiques est renforcée en s'appuyant sur les structures de dialogue existantes (MIDWA notamment) et un cadre juridique est défini
- R8.SC/GRC : La mise en œuvre du pilier 7 de la politique migratoire de la CEDEAO est soutenue
- R9.SC/GRC : L'intégration de la mobilité humaine dans les plans nationaux d'adaptation, contributions nationales déterminées et les communications nationales des Etats membres est assurée

8. SANTE

Les changements climatiques affectent déjà la santé de dizaines de millions de personnes en Afrique de l'Ouest en les exposant à des conditions météorologiques extrêmes (sécheresse, inondations, vague de chaleur, etc.). La région connaît une augmentation des urgences liées au climat, avec 25% d'évènements liés au climat en plus signalés entre 2011 et 2021, par rapport à la décennie précédente¹⁴⁶. Des taux de mortalité le plus souvent liés à des maladies cardiovasculaires et respiratoires supérieurs à la normale ont été enregistrés au Burkina Faso et au Ghana les jours de fortes chaleurs¹⁴⁷. Les évènements extrêmes liées aux inondations causent également des pertes et dommages aux établissements humains et aux infrastructures et limitent l'accès à des services essentiels de santé, d'eau potable et d'assainissement.

Les risques de malnutrition, de maladies diarrhéiques comme le choléra, de maladies transmises par des moustiques comme le paludisme et la dengue seront susceptibles d'augmenter à mesure que les températures augmentent et que les précipitations deviennent plus variables¹⁴⁸. Avec une hausse de 2°C, les chaleurs extrêmes atteindraient plus souvent des seuils de tolérance critiques pour la santé publique¹⁴⁹. Il est estimé que le

¹⁴⁶ OMM, 2022, Le changement climatique et la santé en Afrique de l'Ouest.

¹⁴⁷ CDKN et ACIDI, 2022, Op.cit

¹⁴⁸ USAID (2017) Risk expands, but opportunity awaits: Emerging evidence on climate change and health in Africa

¹⁴⁹ IPCC (2022). Africa (Chapter 9). Full reference: Trisos, C.H., I.O. Adelekan, E. Totin, A. Ayanlade, J. Efitre, A. Gameda, K. Kalaba, C. Lennard, C. Masao, Y. Mgaya, G. Ngaruiya, D. Olago, N.P. Simpson, S. Zakieldean, 2022: Africa. In: Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and

risque de mortalité lié à la chaleur, en Afrique de l'Ouest, serait de 6 à 9 fois plus élevé que la moyenne de 1950 à 2005 avec un réchauffement climatique de 2°C. Par ailleurs, les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, combinés à une faible présence de la nature en ville, pourraient conduire à une forte augmentation des jours dépassant les seuils de chaleur létale¹⁵⁰. Les personnes les plus vulnérables sont les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes atteintes de comorbidité, les groupes socialement marginalisés dans les villes, les personnes vivant dans la pauvreté.

Cependant, la connaissance des liens entre les changements climatiques et leurs impacts sur la santé humaine est encore limitée¹⁵¹, ce qui réduit la pertinence des réponses adaptatives à mettre en place. Par ailleurs, l'évolution des maladies et affections climato-sensibles dépendra du niveau d'émission de GES, de l'efficacité des systèmes de santé publique, des interventions et de l'assainissement.

Résultats attendus de la SRC :

La prise en compte des changements climatiques dans les politiques de santé au niveau de la CEDEAO reste encore faible, bien que ce secteur soit considéré comme particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques. C'est d'ailleurs un secteur qui est présenté comme prioritaire dans 8 des 17 CDN des pays de la CEDEAO plus CILSS. Aussi, la SRC peut jouer un rôle de catalyseur et venir appuyer les initiatives lancées au niveau de l'OOAS pour améliorer l'intégration de l'adaptation dans ce secteur, en visant les résultats suivants :

- R1.S. Un cadre stratégique et politique de l'action régionale en matière de santé résilient aux changements climatiques est développé, en utilisant l'approche *OneHealth* notamment ;
- R2.S. Les connaissances sur l'impact des changements climatiques sur le secteur santé en Afrique de l'Ouest et les moyens d'en atténuer les effets sont améliorées en cohérence avec les besoins du cadre stratégique et politique du secteur ;
- R3.S. Des mesures de résilience face aux changements climatiques dans le secteur de la santé sensible au genre au sein des Etats membres, notamment en termes de capacités des infrastructures de santé, sont promues en vue de leur application.

Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [H.O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press. In Press.

¹⁵⁰ <https://www.carbonbrief.org/billions-face-deadly-threshold-heat-extremes-2100-study>

¹⁵¹ Adebisi Y., Communication "Planetary Health Conference 2020", *Understanding the health impact of climate change in West Africa: A review of current knowledge and research gaps*, 2020

PARTIE 3 – ENCOURAGER LES TRAJECTOIRES DE DEVELOPPEMENT SOBRES EN CARBONE ET FAVORISER LES OPPORTUNITES ECONOMIQUES

INTRODUCTION

Panorama des engagements d'atténuation des émissions de GES des Etats membres de la CEDEAO à l'horizon 2030 dans le cadre de l'Accord de Paris

Prenant part aux efforts d'atténuation de la communauté internationale pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris en matière de réduction des émissions de GES, tous les pays d'Afrique de l'Ouest ont publié leurs engagements à 2030 à travers leurs CDN, actualisées ou révisées en 2020/2021 pour les rendre plus robustes et ambitieuses, et ce malgré une faible contribution historique et actuelle aux émissions de GES mondiales.

Les émissions de GES au niveau régional sont en constante augmentation dans des proportions assez variables selon les circonstances nationales des pays d'Afrique de l'Ouest. En effet, les émissions de GES de la région ont été estimées à 588 014 KteqCO₂ en 2020, et devraient atteindre 775 956 KteqCO₂ d'ici 2025 et 1 023 435 KteqCO₂ d'ici 2030 (selon les projections les plus récentes des pays dans leurs CDN, CN ou BUR – rapports de mise à jour biennaux par les Parties non-Annexe I de la CCNUCC), soit une augmentation de 74% entre 2020 et 2030. Les principales sources d'émissions sont le secteur de l'énergie avec une part moyenne de 63% du total des émissions de GES, suivi du secteur de l'Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT) avec un pourcentage moyen de 23% et en troisième position le secteur des déchets avec une part moyenne de 9% du total des émissions de GES de la région¹⁵². La figure ci-dessous présente les projections estimées d'émissions de GES à l'horizon 2030 des pays de la CEDEAO selon le scénario de référence dit « *Business As Usual* (BAU)»¹⁵³.

A partir des engagements formulés par les Etats Membres de la CEDEAO dans leurs CDN révisées, le scénario des mesures inconditionnelles et conditionnelles d'atténuation permettrait de réduire les émissions de GES de l'année 2030 de 619 320 Kt eqCO₂, soit 61% des émissions de la ligne de base en 2030. Une partie importante de ce potentiel de réduction est néanmoins conditionné à l'apport de finance climat internationale puisque l'objectif inconditionnel d'atténuation n'est que de 26% à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence. Ceci se traduit, en termes absolus pour 2030, par des émissions de 264 954 KteqCO₂. L'objectif inconditionnel va toutefois nécessiter des efforts importants, notamment (i) pour créer les conditions favorables à la mise en œuvre des mesures d'atténuation, sur le plan des politiques sectorielles nationales, du dispositif législatif et réglementaire, de la

¹⁵² Données extraites des CDN des EM révisés en 2021 disponibles au registre intérimaire des CDN de la CCNUCC : <https://www4.unfccc.int/sites/NDCStaging/Pages/All.aspx> (voir Partie 3)

¹⁵³ Comme certaines CDN révisées ne présentent pas une répartition sectorielle des émissions, les Communications Nationales et les Rapport Biennaux Actualisés (RBA) ont été consultées pour établir une répartition sectorielle à l'échelle de la région

stimulation des investissements, (ii) pour mobiliser les moyens financiers, (iii) pour mesurer, suivre et rapporter les résultats des actions engagées. La figure ci-dessous illustre les trajectoires des émissions de GES des deux scénarios d'atténuation (conditionnel et inconditionnel) à l'horizon 2030 pour les Etats Membres de la CEDEAO.

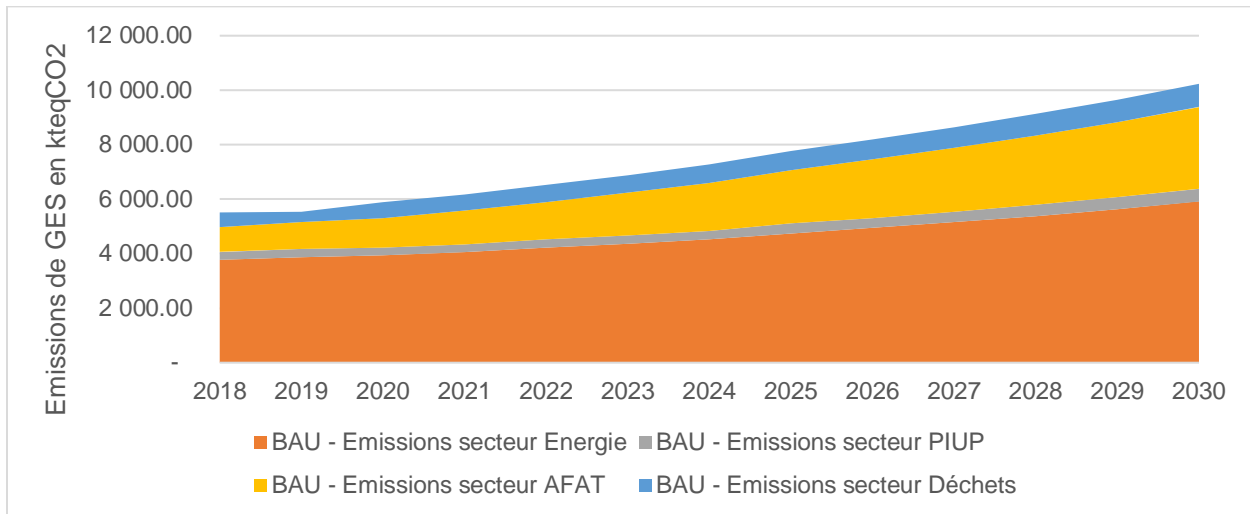


Figure 3. Répartition sectorielle des émissions de GES des Etats membres la CEDEAO selon le scénario de référence (BAU)¹⁵⁴

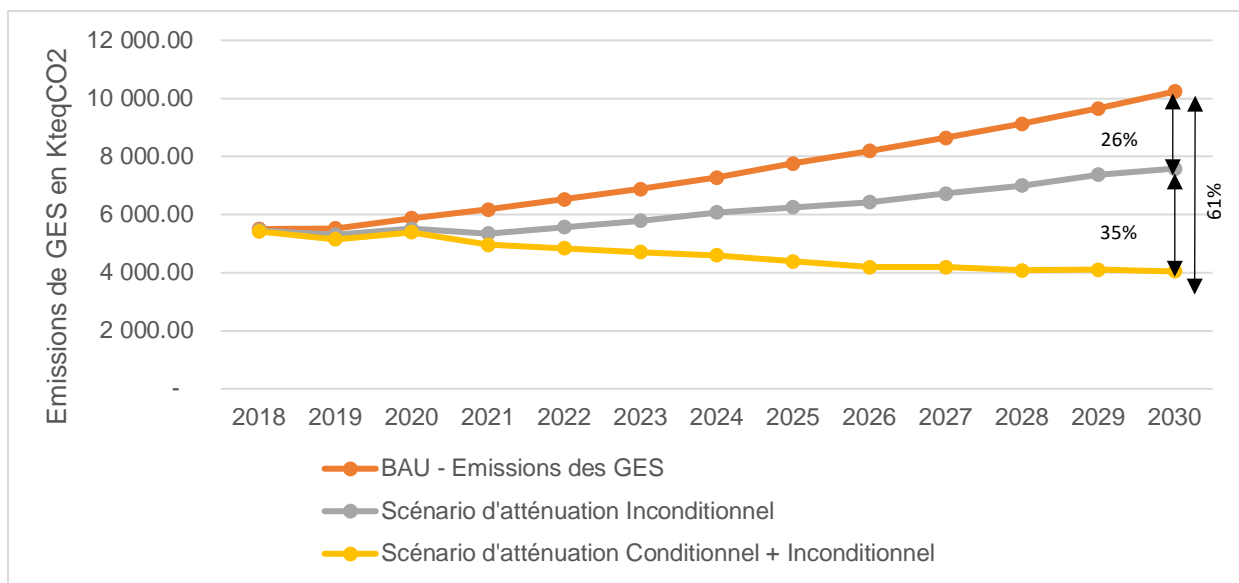


Figure 4. Trajectoires des émissions de GES des scénarios de référence et d'atténuation des mesures inconditionnelles et conditionnelles des Etats Membres de la CEDEAO¹⁵⁵

Le tableau ci-dessous présente les émissions de GES des différents secteurs selon les scénarios inconditionnel et conditionnel d'atténuation.

¹⁵⁴ Graphe construit à partir des données présentées dans les CDN révisées des Etats membres de la CEDEAO

¹⁵⁵ Ibid

Tableau 3. Émissions de GES des différents secteurs selon les scénarios d'atténuation indiqués dans les CDN révisées des Etats membres de la Commission de la CEDEAO¹⁵⁶

Secteurs		Emissions de GES en KteqCO ₂		
		2020	2025	2030
Energie	Inconditionnel	383 724,37	426 932,38	505 574,07
	Conditionnel + Inconditionnel	375 263,08	370 627,96	408 489,81
PIUP	Inconditionnel	26 709,21	33 647,63	40 872,06
	Conditionnel + Inconditionnel	26 143,42	29 973,56	33 878,84
AFAT	Inconditionnel	85 078,09	102 748,23	138 981,71
	Conditionnel + Inconditionnel	83 703,88	-12 893,26	-93 705,32
Déchets	Inconditionnel	55 348,93	61 759,51	73 053,19
	Conditionnel + Inconditionnel	53 439,03	51 565,78	55 451,80
Total - Mesures Inconditionnelles		550 860,59	625 087,75	758 481,03
Total – Mesures Conditionnelles + Inconditionnelles		538 549,42	439 274,04	404 115,13

D'après le tableau ci-dessus et les figures ci-dessous, la majorité des réductions des émissions de GES envisagées sont liées à des actions portant sur la foresterie et l'agriculture à travers la réduction du taux de déforestation, le renforcement des efforts de reforestation/plantation, l'amélioration de la productivité de l'élevage, entre autres. Ce secteur prévoit une réduction des émissions des GES de 63,6% en 2030 soit une réduction de 393 662 KteqCO₂ du total des émissions de GES. Le secteur de l'énergie, en particulier la production d'électricité, représente la deuxième source de réduction des émissions avec un pourcentage de 30%, et en troisième position le secteur des déchets avec une part de 5% du total des réductions de la région de la CEDEAO en 2030. Par ailleurs, la contribution prévue du secteur des Procédés industriels et usage des produits (PIUP) est prévue à hauteur de 1,8% de l'effort global.

¹⁵⁶ Données agrégées à partir des données des Etats membres présentées dans leurs CDN révisées

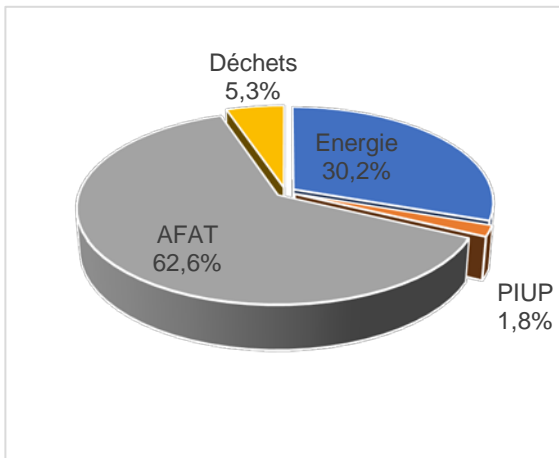


Figure 5 : Répartition de l'effort global d'atténuation sur la période 2020-2030 des Etats Membres de la CEDEAO

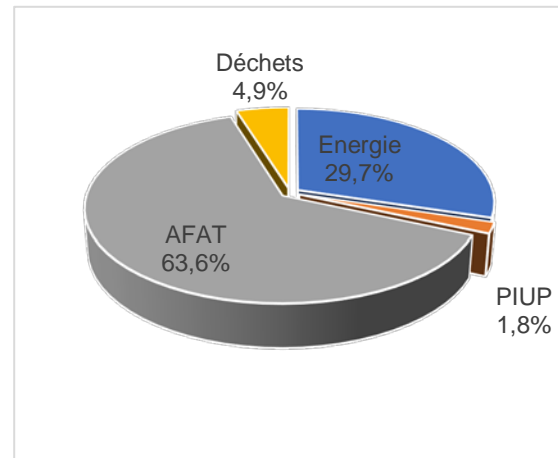


Figure 6 : Répartition l'effort global d'atténuation en 2030 des Etats Membres de la CEDEAO

Par ailleurs, l'analyse de la typologie des mesures d'atténuation prévues dans les CDN des Etats membres démontre que plus de 50% des actions d'atténuation se base sur l'investissement et le financement suivie de la mise en place de subventions et de mesures incitative (16% des mesures d'atténuation)¹⁵⁷.

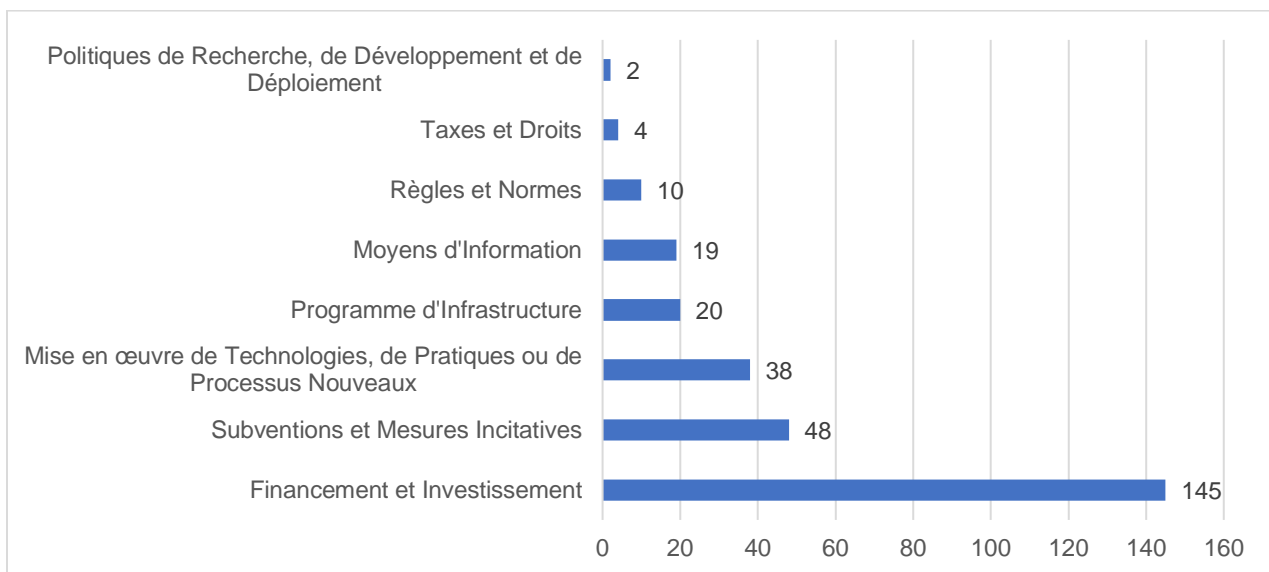


Figure 7. Typologie des actions d'atténuation prévues dans les CDNs révisées des Etats Membres de la CEDEAO

La nature des mesures d'atténuation proposées pour chaque secteur (ex. : installation d'une centrale solaire, remplacement des gaz industriels, renouvellement du parc automobile,

¹⁵⁷ L'analyse de la typologie des actions d'atténuation des émissions de GES réalisée selon la méthodologie « Norme de politique et d'action » du GHG Protocol : <https://ghgprotocol.org/policy-and-action-standard>

réduction du taux de déforestation, développement de fermes laitières en zéro pâturage, récupération du méthane issu de l'enfouissement des déchets, etc.), est analysée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Type de politique ou d'action des mesures d'atténuation sectorielles proposées dans les CDN révisées des Etats membres de commission de la CEDEAO

Secteur / Type de politique ou d'action	Nombre total des mesures	FI	RN	TD	SMI	MI	PRDD	PI	MTPPN
Agriculture	39	19	0	0	10	3	1	1	5
Energie - Production d'électricité	26	20	0	0	2	1	1	1	1
Industrie	32	17	2	1	5	1	0	2	4
Résidentiel et tertiaire	34	20	2	0	10	1	0	0	1
Transport	54	15	3	3	11	4	0	10	8
Gestion des terres et foresterie	60	30	1	0	7	6	0	0	16
Déchets	41	24	2	0	3	3	0	6	3

FI : Financement et Investissement

RN : Règles et Normes

TD : Taxes et Droits

SMI : Subventions et Mesures Incitatives

MI : Moyens d'Information

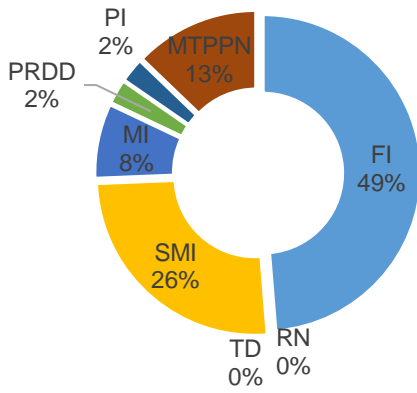
PRDD : Politiques de Recherche, de Développement et de Déploiement

PI : Programme d'Infrastructure

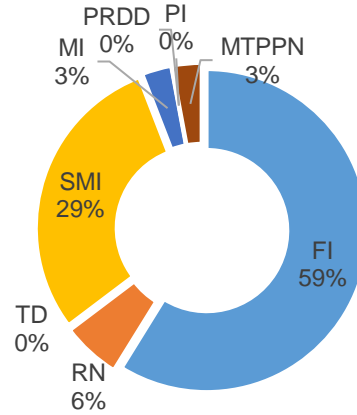
MTPPN : Mise en œuvre de Technologies, de Pratiques ou de Processus Nouveaux

Au total, plus de 280 mesures d'atténuation sont proposées dans le cadre des CDN révisées à l'horizon 2030. D'après le tableau ci-dessus et les figures ci-dessous, on constate que la majorité des mesures sont situées dans le secteur de l'énergie (incluant le secteur du transport et du bâtiment) avec une part de 40%. Les mesures d'atténuation de type Financement et Investissement présentent un pourcentage de 50,7% du total des mesures.

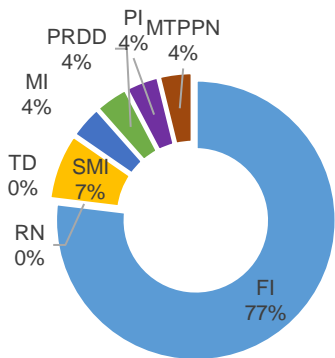
Agriculture



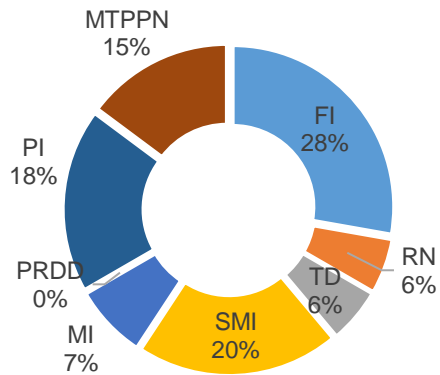
Résidentiel et tertiaire



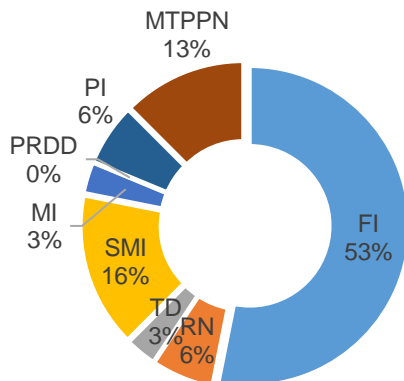
Energie - Production d'électricité



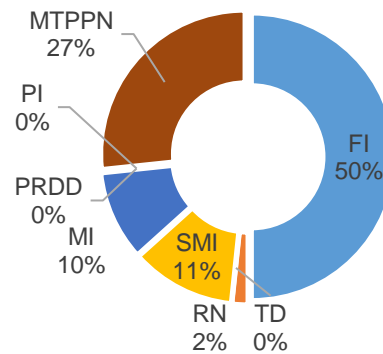
Transport



Industrie



Gestion des terres et foresterie



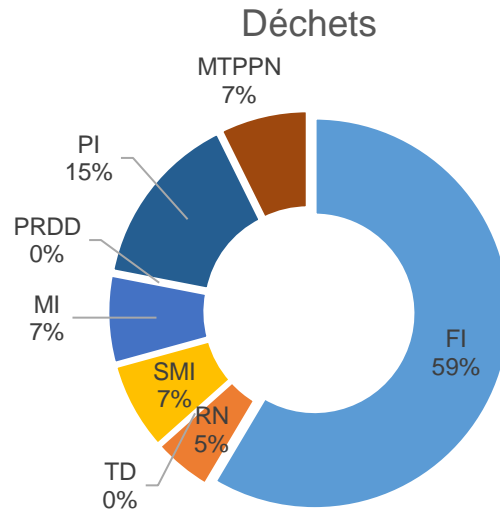


Figure 8 : Type de politique ou d'action des mesures d'atténuation sectorielles proposées dans les CDN révisées des Etats membres de commission de la CEDEAO

Selon les CDN révisées des Etats membres, le besoin en financement pour mettre en œuvre l'ensemble des actions d'atténuation inconditionnelles et conditionnelles est estimé à 239 852,18 millions USD¹⁵⁸.

¹⁵⁸ Seule la Gambie n'a pas communiqué les coûts de ses actions d'atténuation dans sa CDN

Tableau 5 : Besoin en financement pour mettre en œuvre les actions d'atténuation proposées dans les CDN révisées des Etats membres de commission de la CEDEAO

Pays	Coûts de mise en œuvre des mesures d'atténuation en millions dollars US		
	Inconditionnel	Conditionnel	Total
Benin	5 069,03	3 487,77	8 556,81
Burkina Faso	449,12	885,67	1 334,79
Cap Vert	-	-	1 100,00
Côte d'Ivoire	-	-	10 000,00
Gambie	-	-	-
Ghana	-	-	6 324,94
Guinée	-	-	13 800,00
Guinée-Bissau	132,80	531,20	664,00
Liberia	-	-	400,65
Mali	-	-	4 343,80
Niger	212,70	2 952,40	3 165,10
Nigeria	-	-	177 000,00
Sénégal	3 396,58	5 366,15	8 762,73
Sierra Leone	-	-	1 700,00
Togo	697,72	2 001,64	2 699,36
Total – Région CEDEAO			239 852,18

La contribution de la Commission de la CEDEAO à ces efforts, à travers son mandat d'intégration économique et d'émergence d'un marché régional fort, est déjà importante et offre des opportunités de promouvoir une politique commerciale ainsi que l'adoption de standards et mesures qui pourront soutenir l'orientation des économies nationales vers des trajectoires de développement plus faiblement carbonés par rapport à un scénario de référence dit « *Business As Usual* ».

Néanmoins des axes prioritaires complémentaires doivent être poursuivis sur la période 2022-2030 pour soutenir l'accomplissement de la Vision 2050 de la CEDEAO et mettre en cohérence le cadre d'action régional avec l'Accord de Paris en matière d'atténuation. Ainsi, ces axes sont déclinés sur quatre (4) secteurs entrant dans le mandat de la Commission.

Vue prospective des émissions de GES de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050

L'évaluation et l'analyse de la situation actuelle et des tendances futures climatiques de la région de la CEDEAO représente un élément important pour la mise en place de la présente

SRC. En effet, une analyse prospective s'impose pour mettre en lumière les tendances à long terme des émissions de GES des Etats membres, tout en tenant compte des évolutions futures d'ordre économique et social. Cette analyse permet aussi de vérifier l'alignement des politiques et la planification stratégique, tout en considérant plusieurs scénarios prospectifs. Cette analyse prospective vient donc traduire l'ensemble des engagements pris par les pays membres de la CEDEAO dans le cadre de leurs CDN révisées et traduisant la 3^{ème} orientation stratégique du Pilier 4 de la Vision 2050 de la CEDEAO qui vise à renforcer la durabilité environnementale et la lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, les parties signataires de l'Accord de Paris¹⁵⁹ se sont engagées à "*maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C à la fin du siècle*". Les signataires de l'Accord se sont également engagés à « *atteindre dès que possible le pic mondial des émissions de gaz à effet de serre* » et à « *entreprendre ensuite des réductions rapides conformément aux meilleures données scientifiques disponibles, de manière à atteindre un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits de GES dans la seconde moitié de ce siècle* », c'est ce qu'est communément appelé la « *neutralité carbone* » (voir figure ci-dessous).

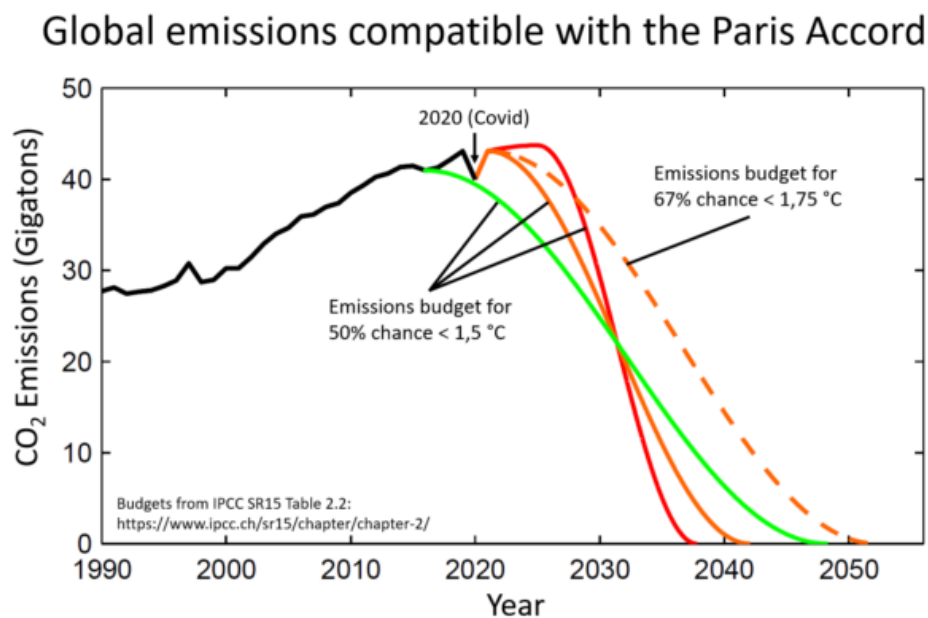


Figure 9 : Tendances des émissions mondiales des GES compatibles avec l'Accord de Paris¹⁶⁰

Outre les CDN et conformément à l'article 4, paragraphe 19, de l'Accord de Paris, toutes les Parties devraient s'efforcer de formuler et de communiquer des stratégies de

¹⁵⁹ https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

¹⁶⁰ www.realclimate.org

développement à long terme à faible émission de GES, plus communément appelé LEDS (*Low Emission Development Strategies*), et ce compte tenu de l'article 2, qui considère leurs responsabilités communes mais différenciées ainsi que leurs capacités respectives selon les différentes circonstances nationales. La Conférence des Parties, par sa décision 1/CP 21¹⁶¹, paragraphe 35, a invité les Parties à communiquer, d'ici à 2020, au secrétariat de la CCNUCC des stratégies de développement à faible émission de GES à l'horizon 2050, conformément au paragraphe 19 de l'article 4 de l'Accord. Parmi les 50 pays ayant déjà soumis leur LEDS, il faut noter la présence de 19 pays en voie de développement, dont seulement 2 pays de l'Afrique de l'Ouest :

- Le Bénin ayant présenté dès 2016 sa stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques 2016-2025¹⁶². Toutefois, cette dernière se projette uniquement à l'horizon 2025 ;
- Le Nigeria ayant présenté récemment en décembre 2021 sa vision à long terme 2050 (LTV-2050)¹⁶³.

Toutefois, dans le cadre du développement de la SRC de la CEDEAO, un exercice d'analyse prospective des émissions de GES de la région a été réalisé à l'horizon 2050 (voir Figure 9). En se basant sur les données communiquées par les pays dans leurs CDN, ainsi que les projections des données relatives à la population et le PIB de la région, qui sont les deux principales variables ayant un lien de corrélation fort avec l'évolution des émissions de GES, les 3 scénarios suivants ont été construits:

- Scénario 1 : Tous les engagements (conditionnels/inconditionnels) des Etats membres sont réalisés d'ici à 2030 et le niveau d'effort est très légèrement rehaussé sur les cycles de révision des CDN suivants ;
- Scénario 2 : Tous les engagements sont réalisés d'ici à 2030 et le même niveau d'effort est fortement rehaussé sur les cycles suivants de révision des CDN, notamment sur le secteur AFAT ;
- Scénario 3 : Seuls les engagements inconditionnels sont réalisés d'ici à 2030 et le niveau d'effort est très légèrement rehaussé sur les cycles suivants de révision des CDN.

¹⁶¹ <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/10a01f.pdf>

¹⁶² https://unfccc.int/files/focus/long-term_strategies/application/pdf/benin_long-term_strategy.pdf

¹⁶³ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Nigeria_LTS1.pdf

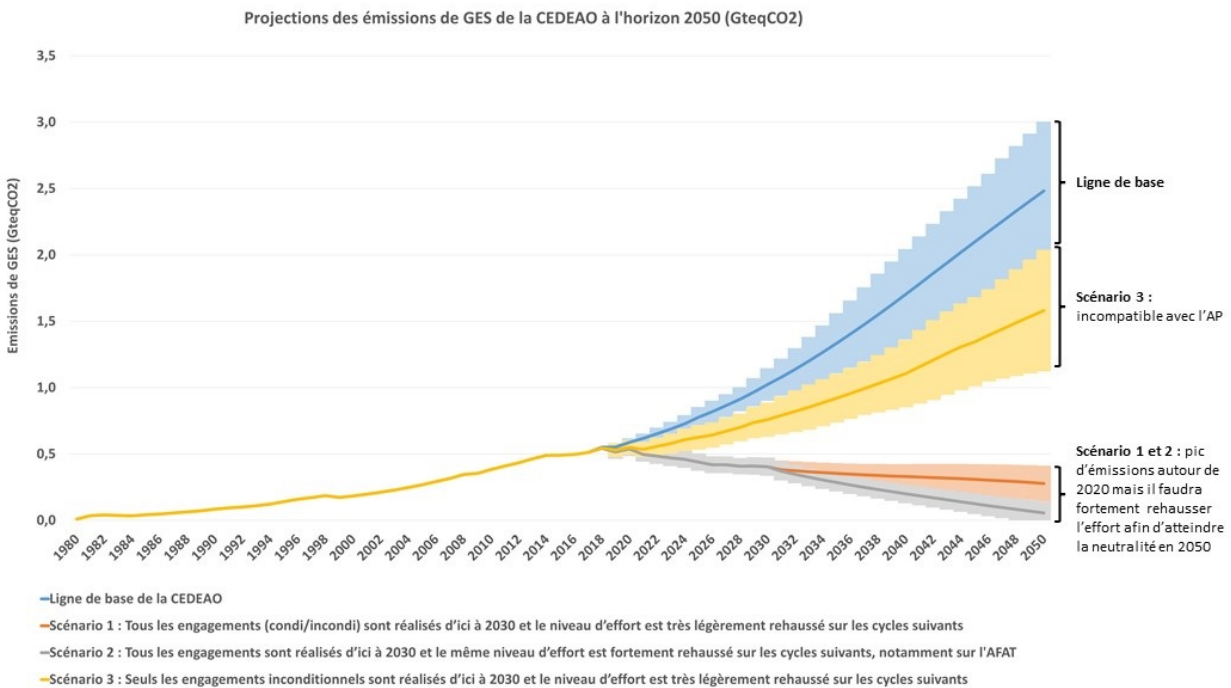


Figure 10 : Analyse prospective des émissions de GES des Etats membres de la CEDEAO à l'horizon 2050

D'après cette analyse prospective, le Scénario 3, comportant uniquement les engagements inconditionnels ne permet clairement pas d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, puisque ni le pic d'émissions, ni la neutralité carbone ne peuvent être atteints sans l'aide financière internationale. Concernant le Scénario 1, il permet d'engager les émissions de la région de l'Afrique de l'Ouest dans une courbe descendante avec un pic autour du début des années 2020. Cependant, la forte croissance démographique et économique attendue dans la région, nécessitera visiblement un rehaussement des efforts afin de limiter les émissions de GES que va engendrer cette augmentation de l'activité économique. Par ailleurs, en fonction de la croissance générée par les Etats membres, la courbe des émissions de GES pourrait stagner, voir même repartir à la hausse. Finalement, le Scénario 2 est le plus ambitieux et permet d'atteindre en 2050 le même niveau d'émissions qu'en 1985 et n'est pas très loin de la neutralité carbone.

La CEDEAO, dans son rôle d'organisation régionale, se doit de renforcer les efforts menés par les Etats membres et les encourager à mutualiser leurs projets climatiques pour favoriser une intégration régionale permettant d'augmenter l'attractivité de la région et de mobiliser des volumes croissants de financements internationaux. Dans ce cas de figure et en plus de cette analyse régionale prospective, la SRC pourrait être un instrument en vue d'aider les pays à développer des Stratégies de Développement bas carbone (LEDS).

1. AGRICULTURE, FORETS ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES (AFAT)

D'un point de vue climatique, et selon les projections des émissions produites par les activités du secteur AFAT, celles-ci augmenteront de 175% (de 108 936 à 299 957 KteqCO₂) sur la période 2020 à 2030. Le secteur de l'agriculture n'est pas très émetteur en soi mais devraient l'être de plus en plus, notamment avec les différentes politiques de développement du secteur agricole que connaît la région.

En termes de réduction des émissions de GES du secteur AFAT, les CDN actualisées des Etats membres permettraient d'assurer des absorptions de carbone estimées à 93 705 KteqCO₂ en 2030 selon le scénario inconditionnel et conditionnel d'atténuation. Ces puits de séquestration des émissions de GES proviennent essentiellement du secteur de la foresterie grâce à la mise en œuvre des projets de reboisement, de la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres.

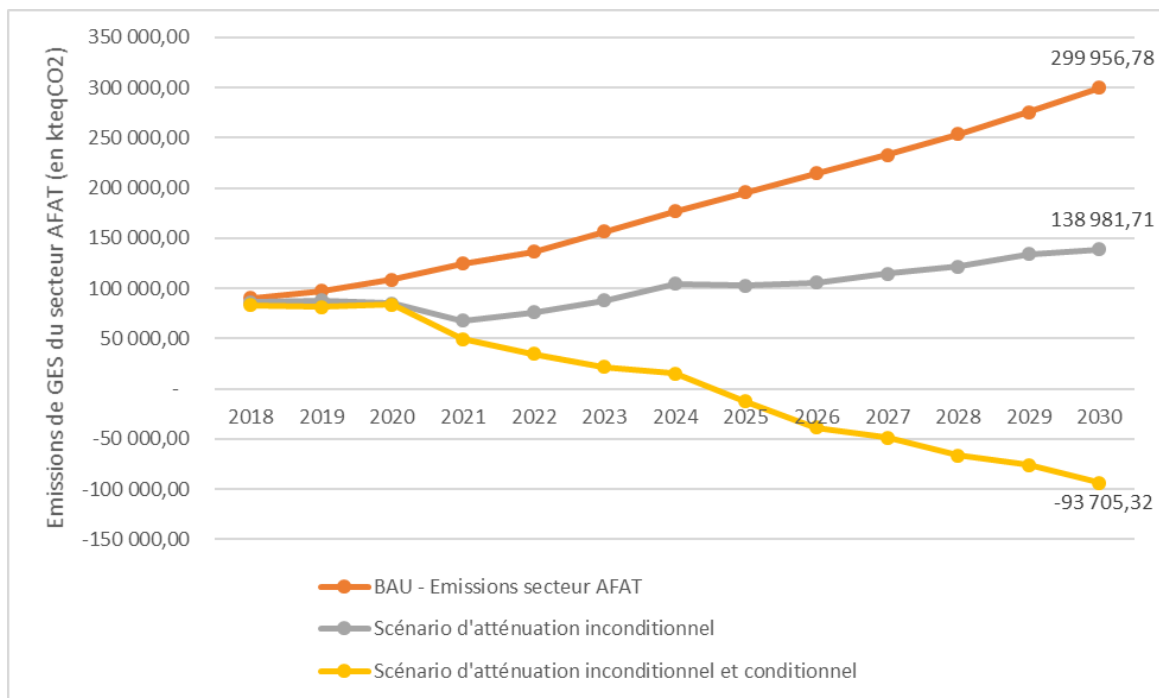


Figure 11 : Trajectoires des émissions pour le scénario d'atténuation du secteur AFAT des EM de la CEDEAO¹⁶⁴

¹⁶⁴ Graphe construit à partir des données présentées dans les CDN des Etats membres de la CEDEAO

En effet, avec une estimation du stock moyen de carbone à l'hectare dans les formations forestières à l'échelle régionale de 72 tonnes¹⁶⁵, la perte du couvert forestier représente une source d'émissions de 430 236 millions teCO_2/an , soit presque 24% des émissions totales de la région. Elle constitue une source nette d'émissions au niveau régional. Cette perte du couvert forestier a également un impact significatif et très préoccupant sur la biodiversité. La demande en bois d'œuvre et bois d'énergie continue à encourager l'activité d'abattage, et la dégradation de ce qui reste des forêts primaires, tandis que l'agriculture itinérante fragmente et isole les peuplements même de forêts secondaires. Si les parties plus intactes de forêt en Afrique de l'Ouest se trouvent au sein des aires protégées et des réserves forestières, leur superficie totale ne représente que 3% du territoire et leur gestion est déficiente par manque de capacités et de moyens. Il en résulte que de nombreuses plantes endémiques, insectes, oiseaux, amphibiens, grands et petits mammifères sont en danger d'extinction.

1.1 Secteur de l'agriculture

Non seulement le secteur de l'agriculture possède un potentiel de réduction des émissions de GES, mais c'est aussi le seul secteur capable d'absorber les GES de l'atmosphère de manière effective sans entraîner une baisse de productivité. A noter aussi que l'agriculture peut profiter des synergies créées entre adaptation aux changements climatiques et atténuation dans les conditions propices.

A travers un renforcement des capacités individuelles et la consolidation d'un environnement favorable dans les Etats membres, les efforts menés pour les changements climatiques dans le secteur agricole peuvent être facilités. En outre, des données fiables et de solides accords institutionnels peuvent permettre de mieux définir différentes options d'atténuation des changements climatiques, efficaces et viables, dans le secteur de l'agriculture et de l'utilisation des sols. Quant aux systèmes de production animale efficaces, ceux-ci peuvent réduire de façon significative les émissions de GES et favoriser les puits de carbone, tout en augmentant la productivité.

Partant de ce constat, les résultats visés par la SRC sont les suivants:

- R6.A. Au niveau des institutions régionales, les projets agri-sylvo-pastoraux favorisant de façon explicite la réduction relative des émissions de GES sont priorisés ;
- R7.A. Le dialogue scientifique et technique sur l'impact de l'agriculture sur les émissions de GES dans la région est renforcé et encouragé.

¹⁶⁵ FRA, 2015

1.2 Secteur des forêts et autres affectations des terres

Pour guider son action, la CEDEAO fixe un objectif indicatif régional de résorber la perte du couvert forestier de 0,73% par an d'ici à 2030. On peut estimer que la réalisation de cet objectif permettra de réduire de 422 millions de tonnes de CO₂eq d'ici à 2030, étant précisé que les résultats d'atténuation obtenus seront comptabilisés par chaque État membre à due concurrence des actions menées sur leur territoire. L'objectif ultime est de revenir au niveau du couvert forestier de 1975 d'ici à 2050, soit 2 156 416 km², à travers la mise en œuvre du plan de convergence forestier. Cela représente un objectif annuel de 2 270 400 ha de recouvert forestier (restauration, boisement/reboisement, etc.).

Pour atteindre cet objectif, la Commission de la CEDEAO entend relancer et renforcer des actions entreprises dans son Plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest, qui vise à mobiliser l'appui politique, institutionnel, financier et technique pour résoudre les problèmes forestiers, y compris transfrontaliers, dans les 15 États membres de la CEDEAO, en améliorant la connaissance de la dynamique des forêts, notamment sous l'angle du cycle de carbone, et en soutenant les réformes juridiques et institutionnelles pour une gestion durable des forêts et la diffusion des meilleures pratiques de gestion forestières communautaires dans la région.

La Commission de la CEDEAO présentera prochainement à ses États membres un Plan de convergence révisé, qui identifiera les moyens d'action fournis par la CEDEAO ainsi que les partenaires techniques et financiers ou encore les instruments de financement innovants comme les approches coopératives de l'article 6 de l'Accord de Paris qui pourraient contribuer à sa mise en œuvre dans un ou plusieurs pays à la fois, par exemple pour traiter des problèmes forestiers transfrontaliers. Dans le cadre de la révision du Plan de Convergence, l'accent sera mis sur l'enjeu d'harmonisation des cadres politiques et juridiques pour la protection de la biodiversité et des capacités d'adaptation des écosystèmes forestiers.

Le CILSS apportera son concours technique pour la collecte des données nécessaires à l'estimation du couvert forestier et des résultats d'atténuation obtenus au niveau régional.

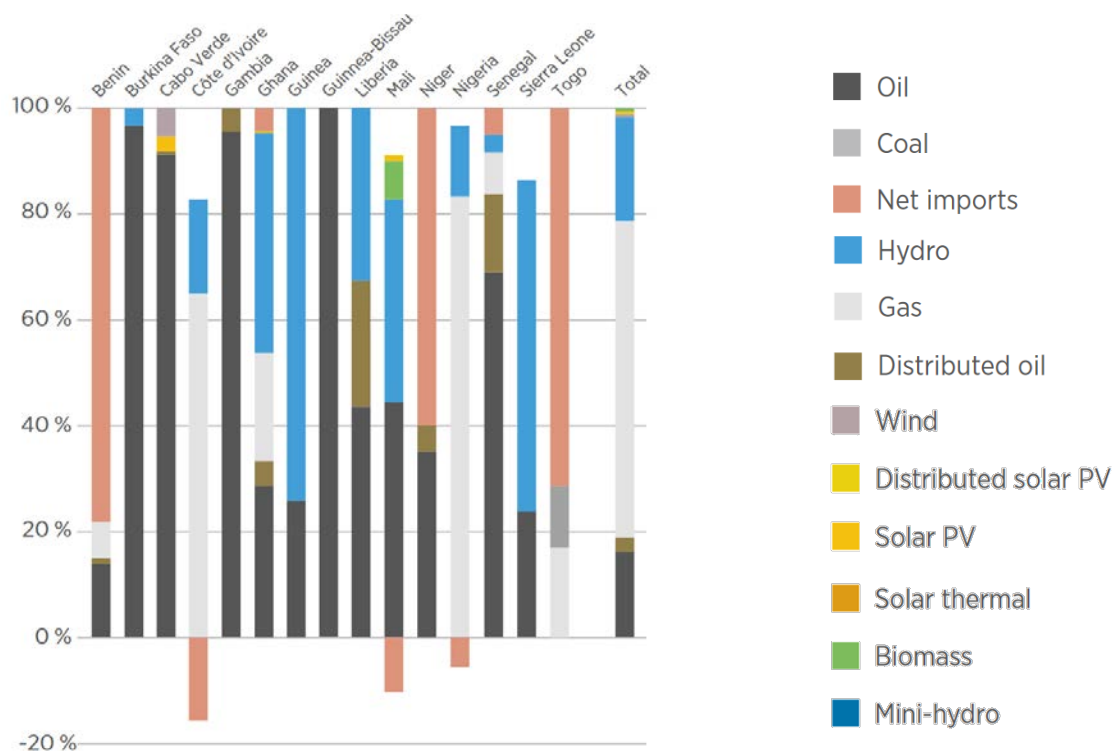
Les résultats attendus de la SRC sont :

- R4.F. La gestion durable des forêts et des ressources forestières est améliorée et le couvert forestier augmenté ;
- R5.F. Les politiques forestières et agricoles au niveau régional et national sont mieux articulées ;
- R6.F. Les investissements en faveur d'une gestion durable des écosystèmes forestiers dans les pays de la CEDEAO sont soutenus ;

- R7.F. La lutte contre la dégradation des terres dans les pays de la CEDEAO est encouragée et soutenue .

2. ENERGIE

L'énergie représente près d'un tiers des émissions de GES de la région ; elle est la principale source d'émissions de GES pour plusieurs pays de la CEDEAO. En dehors de la combustion d'énergies fossiles pour les transports, les sous-secteurs principaux d'émissions de GES consistent en l'utilisation de la biomasse énergie pour la cuisson et le chauffage¹⁶⁶ et, dans une moindre mesure, la production d'électricité. La zone CEDEAO est marquée par des variations très importantes du mix énergétique d'un Etat membre à l'autre, compte tenu des ressources disponibles localement, mais également compte tenu des politiques publiques déjà en place pour favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ainsi, la consommation énergétique de certains pays de la région reste essentiellement basée sur la biomasse énergie, notamment pour les équipements de cuisson, l'accès aux combustibles alternatifs (dont gaz butane ou électricité¹⁶⁷) et aux équipements de cuisson performants¹⁶⁸, restant encore très déficitaire dans la plupart des pays de la région.



¹⁶⁶ Regional progress report on renewable energy, energy efficiency and energy access in ECOWAS region, 2018, ECREEE

¹⁶⁷ De 0,2% pour la Sierra Leone à 78,2% pour le Cap Vert (ECREEE, 2018)

¹⁶⁸ De 0,009% au Cap Vert à 71,7% au Mali (ECREEE, 2018)

Figure 12 : Parts de production électrique par État membre de la Commission de la CEDEAO en 2015¹⁶⁹

Selon les scénarios de références communiqués par les Etats membres dans leurs CDN révisées, les émissions de GES devraient augmenter pour atteindre 592 515 KteqCO₂ en 2030, soit 50% de plus par rapport 2020. Tandis qu'en matière d'atténuation, plusieurs actions sont prévues afin de réduire les émissions de GES du secteur de l'énergie en présentant un objectif global de 31,1% d'atténuation à l'horizon 2030, dont un objectif inconditionnel de 14,7%. La figure ci-après illustre les trajectoires prévues des émissions de GES du secteur de l'énergie pour les scénarios de référence et d'atténuation.

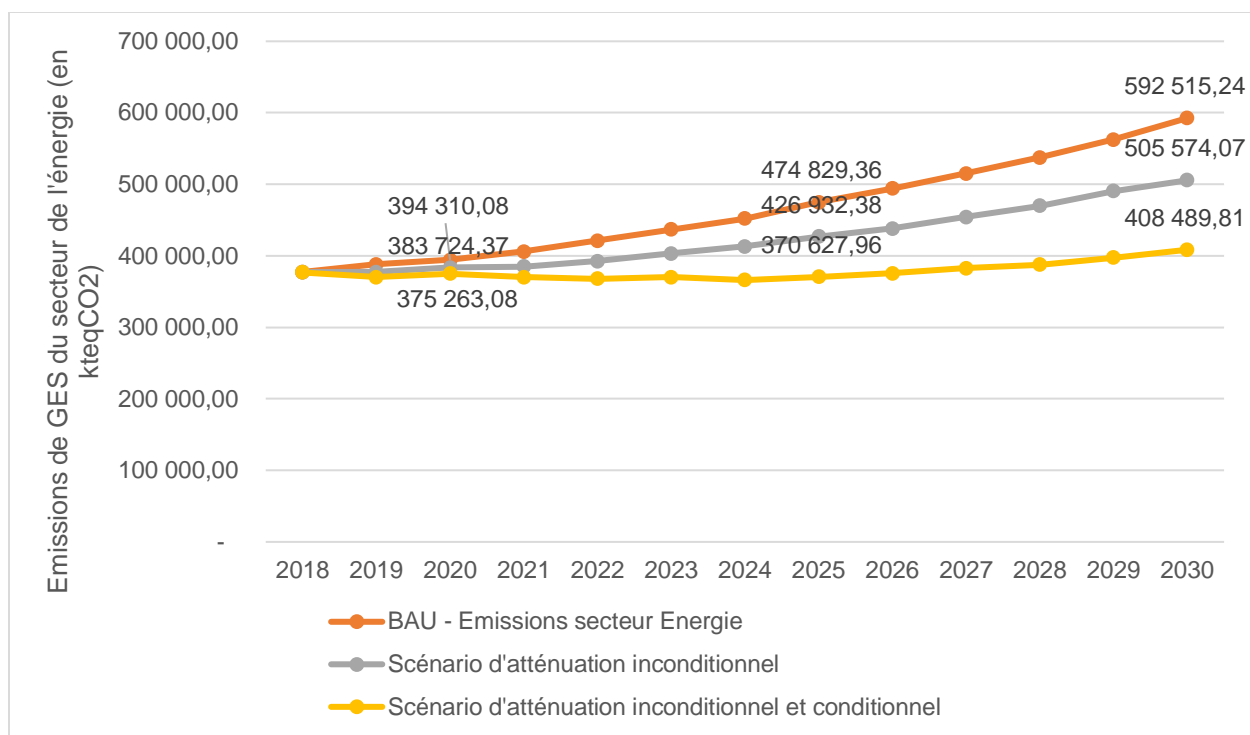


Figure 13 : Trajectoires des émissions des scénarios de référence et d'atténuation du secteur de l'énergie des EM de la CEDEAO¹⁷⁰

En matière de production d'électricité, 80% du mix provient encore des énergies fossiles (gaz naturel et produits pétroliers essentiellement), générant un coût du kilowattheure particulièrement élevé (environ deux fois plus élevé que la moyenne mondiale). La demande en électricité devrait être multipliée par 4 entre 2015 et 2030¹⁷¹ pour répondre aux besoins,

¹⁶⁹ IRENA, *Planification et perspectives pour les énergies renouvelables : AFRIQUE DE L'OUEST, 2018*

¹⁷⁰ Graphe construit à partir des données présentées dans les CDN des Etats membres de la CEDEAO

¹⁷¹ IRENA (2018), *Planification et perspectives pour les énergies renouvelables: Afrique de l'Ouest*, Agence internationale pour les énergies renouvelables

jusqu'ici insuffisamment pourvus¹⁷², des ménages urbains et ruraux¹⁷³, mais également pour satisfaire les besoins de développement des industries dans un contexte de forte croissance économique. Les impacts des changements climatiques, et en particulier la hausse marquée des températures, et l'urbanisation rapide de la région¹⁷⁴ pourraient contribuer à une hausse des besoins de climatisation et de froid, en particulier dans le secteur résidentiel et tertiaire. Les choix d'investissements aujourd'hui mettront donc, ou non, l'Afrique de l'Ouest sur la voie d'économies sobres en carbone et résilientes, particulièrement en ce qui concerne l'accès à une énergie durable pour toutes et tous. Compte tenu des déterminants sexo-spécifiques de l'accès aux services énergétiques en Afrique de l'Ouest, ces choix d'investissements auront également des implications en matière de développement qui favorise l'égalité sociale et l'inclusion.

En outre, les subventions appliquées aux carburants représentent environ 30% des dépenses publiques dans les pays de la CEDEAO. De plus, la région reste encore très dépendante du marché extérieur pour satisfaire sa demande : en 2017, la région a consommé 28,2 millions de tonnes d'essence et gasoil, dont 85% était importé. Bien que l'Afrique de l'Ouest représente 30% des réserves confirmées de pétrole et 30% des réserves confirmées de gaz naturel en Afrique, la région reste pour l'heure fortement exposée à la volatilité du prix des combustibles fossiles pesant lourdement sur les dépenses publiques et les déficits commerciaux des Etats membres. La teneur en soufre de ces carburants est par ailleurs très élevée comparativement aux meilleures pratiques internationales¹⁷⁵, générant une pollution atmosphérique nocive pour la santé des populations. Toutefois, la CEDEAO a adopté en 2020 la Directive C/DIR.1/9/2020, relative aux spécifications harmonisées des carburants automobiles (essence et gasoil) dans l'espace CEDEAO. Celle-ci prescrit l'application des spécifications harmonisées des carburants à partir du 1^{er} janvier 2021 pour toutes les importations hors CEDEAO et à partir de 1^{er} janvier 2025 pour la production émanant des raffineries locales de l'espace CEDEAO. Cette mesure a pour effet de protéger l'environnement et la santé des populations en garantissant l'utilisation dans la région de carburant de qualité et plus propre dans la mesure où elle est couplée à la Directive C/DIR.2/9/2020, relative aux limites d'émission des gaz et particules d'échappement des véhicules légers, lourds, des engins à deux roues, tricycles et quadri cycliques dans l'espace CEDEAO, fixant également une limite de l'âge des véhicules à l'importation à cinq ans. A ce jour, environ 4 pays ont pris des dispositions réglementaires pour se conformer à ladite Directive sur les spécifications harmonisées des carburants.

¹⁷² En 2018, seule 52,8% de la population de la CEDEAO avait accès à l'électricité, avec des disparités importantes d'un pays à l'autre (par exemple : 18,8% pour le Niger en 2019 / 83,5% pour le Ghana).

¹⁷³ La consommation actuelle d'électricité dans la région est la plus faible au monde, soit moins de 150 kWh par habitant, contre 500 kWh en moyenne pour l'ASS et 650 kWh par habitant.

¹⁷⁴ Selon les projections de l'OCDE, deux tiers de la population ouest-africaine devrait vivre en milieu urbain d'ici 2050, contre la moitié aujourd'hui (Prière de rajouter la source).

Mais globalement, la réduction de la dépendance à ce type d'énergie, à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements, les installations et systèmes mais également à travers la recherche et le développement d'énergies innovantes, constitue aussi une priorité pour le développement et la stabilité régionale.

Les résultats attendus de la SRC sont les suivants:

- R3.E. Une dynamique de promotion de normes visant la performance thermique et tenant compte des conditions et évolutions climatiques en Afrique de l'Ouest dans les bâtiments et l'industrie est soutenue ;
- R4.E. L'ambition des CDN et les politiques régionales sur l'énergie sont mises en cohérence ;
- R5.E. L'utilisation des combustibles alternatifs et plus propres est accrue ;
- R6.E. Les Etats membres sont appuyés par les institutions régionales dans la mise en œuvre de leurs objectifs d'atténuation dans le secteur de l'énergie ;
- R7.E. La coopération et le dialogue technique et politique entre les Etats membres en matière d'énergie est encouragée et appuyée pour accélérer l'atteinte des engagements.

3. TRANSPORTS ET MOBILITE

La CEDEAO a mis en place un ambitieux programme en matière de transport, visant à faciliter la libre circulation des personnes, des marchandises et des services au sein de la région. Les sous-secteurs aérien et ferroviaire étaient jusqu'ici sous-exploités au niveau de la région de l'Afrique de l'Ouest, mais des efforts sont en cours en vue de permettre leur développement rapide. Le secteur du rail par exemple est devenu le symbole de la volonté de développer les infrastructures de transport au sein de la zone de la CEDEAO.

Concernant le transport routier, ce dernier connaît actuellement un développement remarquable, avec notamment la poursuite de la mise en œuvre du programme régional de facilitation du transit et du transport routiers de la CEDEAO et l'adoption du nouveau Projet régional de développement de l'infrastructure de la CEDEAO où le secteur du transport est clé.

Cependant, le secteur des transports joue un rôle clé dans la réduction des émissions de GES : il représente près d'un tiers des émissions provenant de la combustion de carburant en Afrique de l'Ouest¹⁷⁶. En outre, la forte croissance du parc automobile ouest-africain, combinée à une urbanisation rapide, un étalement du tissu urbain important, des offres de

¹⁷⁶ WRI, 2020

transport en commun limitées et de multiples congestions dues à l'insuffisance et à l'état de la voirie rendent les déplacements dans les villes ouest-africaines lents et onéreux¹⁷⁷ et génèrent des pertes de compétitivité pour de nombreux secteurs économiques. Améliorer la mobilité urbaine en tenant compte des besoins et usages de l'ensemble de la population devient donc un impératif économique et social.

Les résultats attendus de la SRC sont comme suit:

- R3.T. Un cadre de développement régional des infrastructures de transports bas carbone est établi ;
- R4.T. Les transports carbonés sont progressivement remplacés par des moyens plus sobres.

4. PROCÉDES INDUSTRIELS ET USAGE DES PRODUITS (PIUP)

Malgré l'importance donnée à l'industrialisation dans le traité fondateur de la CEDEAO, celle-ci ne s'est dotée d'une véritable politique de développement industriel qu'en 2010, lorsque les pays se sont mis d'accord sur la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA). Malgré les avancées majeures réalisées ces dernières années, le secteur industriel dans la région de l'Afrique de l'Ouest reste fortement dominé par les industries extractives ainsi que par l'agro-alimentaire. De plus, la plus grande partie de la valeur ajoutée industrielle de la région est localisée dans 4 pays seulement (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana et Sénégal).

La région reste parmi les moins industrialisées du monde et cela se reflète dans la composition de ses émissions de GES. En effet, d'après les CDN révisées des Etats membres, les émissions de GES provenant du secteur des Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP) s'élèvent à 29 469,12 KteqCO₂ et devraient augmenter pour atteindre de 36 148 KteqCO₂ d'ici 2025 et 45 320 d'ici 2030. Cela ne représente en moyenne que 5% des émissions de GES de la région. Il est à noter toutefois que les émissions de GES relatives à la consommation énergétique dans le milieu industriel sont prises en compte dans le secteur de l'énergie.

En outre, les efforts d'atténuation estimés pour ce secteur restent limités par rapport aux autres secteurs. Il importe de signaler que seulement 6 Etats membres sur 15 ont proposé des actions d'atténuation dans ledit secteur: la Gambie, le Ghana, le Nigeria, la Sierra Leone,

¹⁷⁷ A Abidjan par exemple, les ménages les plus pauvres, quand ils ne renoncent pas à se déplacer, dépensent en moyenne 20 à 30 % de leur revenu dans les transports et passent 200 minutes par jour à les utiliser ou les attendre. À ces coûts s'ajoutent les pertes de compétitivité pour les entreprises ainsi que l'insécurité et la pollution. Au bout du compte, il est estimé que le manque de mobilité au sein de l'agglomération d'Abidjan fait perdre jusqu'à 4-5 % de son revenu national à la Côte d'Ivoire (rapport Banque Mondiale).

le Sénégal, et le Togo. Le potentiel d'atténuation globale (inconditionnel et conditionnel) a été estimé à 11 441 KteqCO₂ en 2030, dont 4 448 KteqCO₂ est inconditionnel (voir figure ci-dessous).

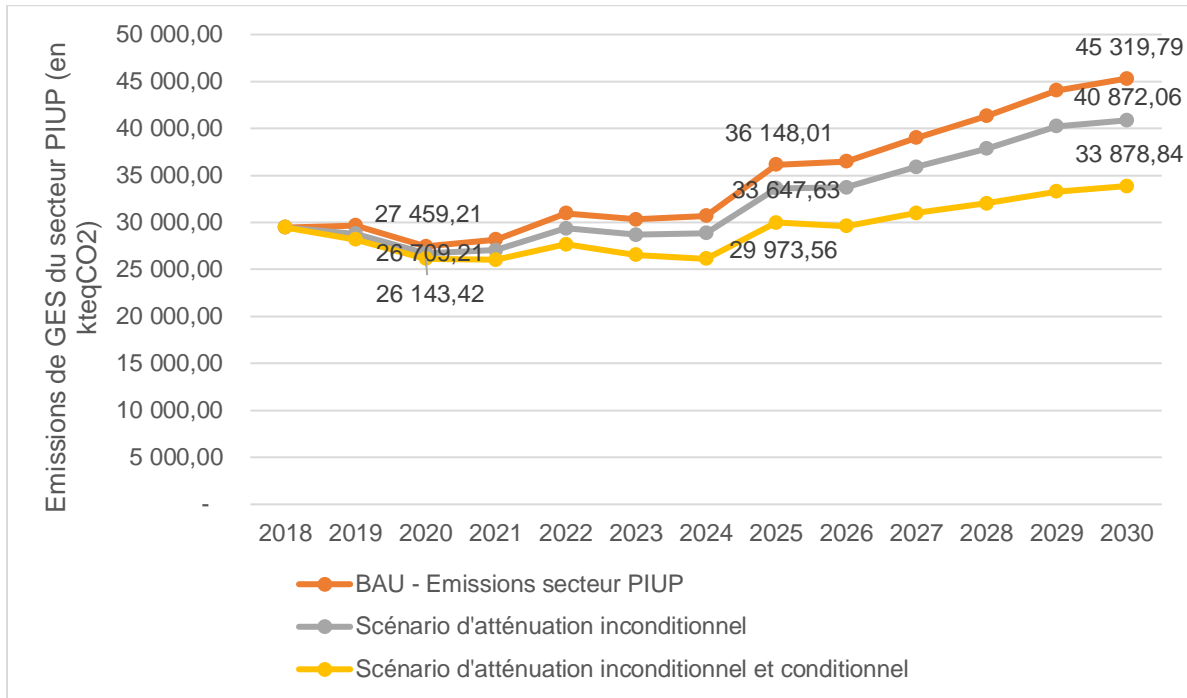


Figure 14 : Trajectoires des émissions des scénarios de référence et d'atténuation du secteur PIUP des EM de la CEDEAO¹⁷⁸

Les résultats attendus de la SRC sont comme suit :

- R1.P. Une approche globale pour assurer une évolution bas carbone du domaine PIUP est adoptée et appuyée ;
- R2.P. La mise au point et l'application à grande échelle de nouvelles technologies pour assurer une croissance industrielle durable sont soutenues.

5. DECHETS

Les modes de production, de consommation et de développement actuels dans les Etats membres de la CEDEAO génèrent des quantités de déchets en forte croissance dont la gestion est insuffisamment maîtrisée. Les déchets sont en général brûlés à l'air libre ou collectés en vrac et acheminés vers des décharges à ciel ouvert. La multiplicité de décharges et leur mode

¹⁷⁸ Graphe construit à partir des données présentées dans les CDN des Etats membres de la CEDEAO

de gestion inappropriée induisent des émissions de GES, notamment de méthane par fermentation et de CO₂ par brûlage.

Douze Etats membres de la CEDEAO ont identifié le secteur déchets comme un secteur prioritaire dans leurs CDN. A l'analyse les émissions de déchets représentent 9% du total des émissions de GES de la région¹⁷⁹, soit un total de 57 308,93 KteqCO₂ en 2020. Par ailleurs, les émissions de ce secteur seront estimées à 68 987 KteqCO₂ en 2025, continueront à augmenter pour atteindre 85 643 KteqCO₂ en 2030.

En matière d'atténuation, un objectif régional a été estimé à 35,3% à l'horizon 2030, soit :

- Contributions inconditionnelles : une réduction de 14,7 % des émissions de GES par rapport au scénario de référence ;
- Contributions conditionnelles : une réduction jusqu'à 20,6% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport au scénario de référence.

La figure ci-après illustre les évolutions prévues des émissions de GES du secteur des déchets pour les scénarios de référence et d'atténuation.

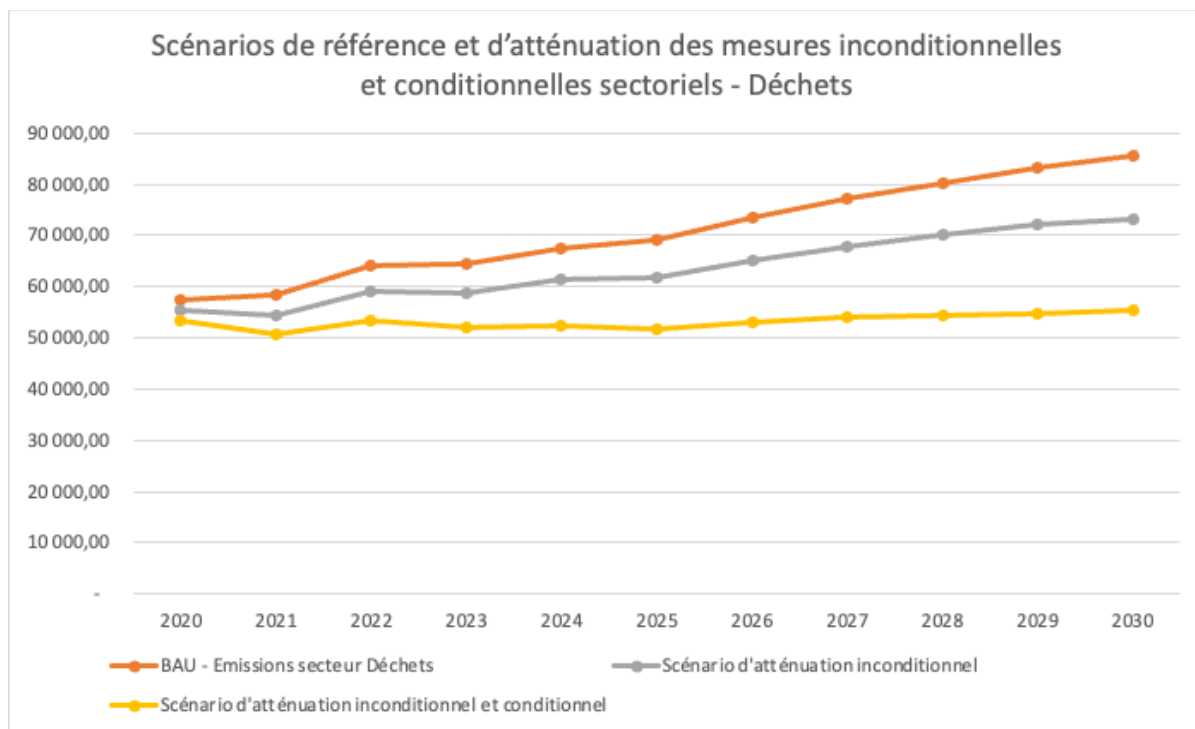


Figure 15. Trajectoires des émissions pour le scénario d'atténuation du secteur des déchets

La figure montre aussi que les efforts d'atténuation dans ce secteur devraient permettre de maintenir en 2030 un niveau d'émissions proche de celui de 2020 si les mesures d'atténuation inconditionnelles et conditionnelles prévues dans les CDN des 12 Etats

¹⁷⁹ Données extraites des CDN des EM révisés en 2021 disponibles au registre intérimaire des CDN de la CCNUCC : <https://www4.unfccc.int/sites/NDCStaging/Pages/All.aspx> (voir Partie 3)

membres concernées sont financées et mises en œuvre. Le niveau des émissions connaîtra par contre une forte hausse d'ici à 2030 si seules les mesures inconditionnelles sont mises en œuvre (+32%), ce qui confirme la nécessité de recourir à des financements internationaux. Outre l'aspect climat, une meilleure gestion des déchets génère de nombreux cobénéfices en matière de salubrité, de santé publique et de pollution environnementale.

Les résultats attendus sont :

- R1.D. Les politiques, stratégies et programmes régionaux en matière de gestion des déchets sont revus ou conçus de manière à favoriser les réductions d'émissions de GES issues de ce secteur
- R2.D. La coopération et le dialogue technique et politique entre les Etats membres en matière de gestion des déchets sont encouragés et appuyés pour accélérer l'atteinte des engagements nationaux de réduction de GES.
- R3.D. Une dynamique de promotion de normes, lignes directrices et standards régionaux visant à cadrer les efforts de réduction des émissions de méthane et de dioxyde de carbone du secteur des déchets est soutenue

PARTIE 4 – DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, SUIVI- EVALUATION ET MOYENS TRANSVERSAUX DE MISE EN ŒUVRE

1 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la SRC requiert des aménagements institutionnels pour mettre en place une bonne gouvernance climatique au sein de la Commission de la CEDEAO et dans ses relations avec les États membres.

Les moteurs de la bonne gouvernance climatique sont la volonté politique, la capacité d'intégration, la prise de décision sur la base d'informations fiables et partagées, la recherche de cohérence et de synergies entre les politiques régionales et avec les politiques nationales, ainsi que la mobilisation de tous les acteurs, publics comme privés.

La gouvernance de la SRC repose sur le principe de la concertation entre les parties prenantes pour favoriser l'intégration des considérations liées aux changements climatiques et la formulation coordonnée de programmes et mesures, dans le cadre d'une approche dynamique et d'amélioration continue. Les parties prenantes clés sont la Commission de la CEDEAO, la BIDC, les États membres, les organisations de la société civile et le secteur privé. Impliqués dans le financement et la mise en œuvre, les organisations de coopération technique régionales d'une part, les partenaires techniques et financiers, d'autre part, sont associés à la concertation.

La SRC constitue le cadre structurant de l'action climatique de la Commission de la CEDEAO, dans le respect des prérogatives et attributions de chacun.

1.1 Pilotage politique de la SRC au sein de la Commission de la CEDEAO

1.1.1 L'instance de gouvernance principale de la Commission : le CIDE

Compte tenu de la nature transversale de l'action climatique et de la nécessité d'assurer non seulement une cohérence mais également des synergies entre les politiques sectorielles d'une part et entre les mesures d'atténuation et d'adaptation d'autre part, la gouvernance interne à la Commission s'effectue à travers le Comité Interdépartemental Environnement (CIDE), qui regroupe l'ensemble des départements de la Commission et dont le secrétariat technique est assuré par le Département en charge de l'environnement.

Le CIDE est responsable du suivi des facteurs clés de succès et de l'intégration des considérations liées aux changements climatiques par les directions et agences de la Commission et de la bonne coordination des politiques et mesures régionales de mise en œuvre de la SRC.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la SRC le mandat du CIDE est de:

- Définir des facteurs clés de succès pour la bonne mise en œuvre de la SRC ;
- Donner son avis sur les plans d’actions des directions et agences compétentes pour la mise en œuvre de la SRC ;
- Suivre la mise en œuvre des actions climat sectorielles inscrites dans les plans d’actions des directions et agences ;
- Stimuler de façon concertée le dialogue politique régional et renforcer la collaboration avec les institutions régionales dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques;
- Approuver les recommandations destinées à améliorer les processus de concertation et de coordination ;
- Valider le rapport annuel sur la mise en œuvre de la SRC et le notifier au Président de la Commission de la CEDEAO pour transmission au Président du Parlement de la CEDEAO à titre informatif.

1.1.2 Pilotage du suivi consolidé de la mise en œuvre et de l’évaluation de la performance

Le Département en charge de la Politique Macro-économique et recherche économique, en cohérence avec son mandat, compile les données issues des différents indicateurs sectoriels collectées par les directions sectorielles, et établit sur cette base le **rapport annuel sur la mise en œuvre de la SRC à l’attention de la Vice-Présidence** et des membres du CIDE (synthèse des indicateurs sectoriels produits par les Départements, cadre de résultats / tableau de bord, indicateurs des besoins et flux financiers climat de sources multilatérales et bilatérales). Le travail de collecte des indicateurs est facilité par la Direction en charge de l’environnement.

La Vice-Présidence, conformément à son mandat, reçoit le rapport annuel de suivi et procède à l’évaluation qualitative de la conformité des résultats vis-à-vis des objectifs fixés par la SRC, ainsi qu’à l’évaluation institutionnelle des mécanismes de coordination et de gouvernance de mise en œuvre de la SRC pour une amélioration continue. La Vice-Présidence évalue également la contribution de la SRC à la mise en œuvre de la Vision 2050 de la CEDEAO.

1.1.3 Pilotage de la politique RSE

La Commission de la CEDEAO s’engage à formuler puis mettre en œuvre sa politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) d’ici la fin de l’année 2023, en suivant une approche collaborative avec l’ensemble des agences et directions de la Commission de la CEDEAO. A ce titre, le Président de la Commission désignera le département ou la direction interne ayant la responsabilité de piloter la formulation et la mise en œuvre de cette politique interne, il constituera par ailleurs une équipe interne pour la conduite du changement au sein de la Commission. Un dispositif de suivi-évaluation de l’atteinte des

objectifs de la politique RSE ainsi qu'un processus interne d'amélioration continue de ladite politique seront mis en place et pilotés par le département qui aura la responsabilité du pilotage RSE. Un rapport est produit et transmis pour information au CIDE.

1.2 Coordination de la mise en œuvre et concertation régionale

Le Département en charge de l'environnement est chargé d'animer le changement de paradigme nécessaire à la mise en œuvre de la SRC sur les champs d'action 2 et 3. A ce titre, il est responsable de :

En interne à la Commission :

- Assurer le secrétariat technique du CIDE, et donc de réunir l'ensemble des « points focaux » désignés dans les directions et agences pour lancer les travaux de formulation des plans d'actions et de cadre de suivi évaluation par chaque direction et agence ;
- Mettre en place le cadre de suivi-évaluation consolidé des plans d'actions des directions et agences de la Commission de la CEDEAO, dont les données sont attendues par le Département Politique Macro-économique et recherche économique, et de faciliter la transmission des résultats atteints par chaque direction et agence dans le cadre du suivi-évaluation des politiques et mesures au Département en charge de la Politique Macro-économique et recherche économique ;
- Elaborer des outils et instruments internes communs à tous pour (i) rendre les politiques et mesures régionales climato-compatibles, (ii) évaluer la conformité des programmes et investissements sectoriels avec la SRC (iii) partager les connaissances et compétences nécessaires à l'intégration du climat dans les plans d'actions des directions et agences ;
- Participer au processus interne d'amélioration continue des mécanismes de concertation et de coordination de mise en œuvre de la SRC, et identifier des recommandations sur les améliorations à apporter à ces mécanismes pour nourrir le rapport annuel partagé avec le CIDE et la Vice-Présidence.
- Initier et piloter l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la SRC à réaliser en 2026, ainsi que le processus formel de révision de la SRC après 2030 pour l'horizon 2050.

En externe, le Département en charge de l'environnement :

- Met en place un dispositif d'information des comités interministériels climat nationaux à travers les points focaux CDN des États membres de la CEDEAO, qui vise à :
 - recueillir et prendre en considération leurs commentaires écrits sur les propositions de politiques et mesures élaborées par les directions de la Commission pour mettre en œuvre les objectifs sectoriels et les mesures transversales de la SRC ;
 - transmettre et présenter un rapport biennal de suivi de la mise en œuvre aux États membres.
- Participe à l'animation du « *Climate Donors Group* » en collaboration avec la Direction en charge des Relations extérieures du Secrétariat général de la Présidence.

1.3 Mise en œuvre opérationnelle : une responsabilité partagée

1.3.1 Les directions sectorielles ayant mandat sur les secteurs adressés dans la SRC

Les directions sectorielles ayant mandat sur les secteurs adressés dans la SRC sont les suivantes :

- La Direction en charge de l'énergie,
- Le Centre Régional pour l'Energie Renouvelable et l'Efficacité Energétique de la CEDEAO (CEREED),
- La Direction en charge de l'agriculture et du développement rural,
- L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO,
- La Direction en charge des transports et des infrastructures de transport,
- La Direction en charge de l'environnement et des ressources naturelles (ressources forestières et ressources en eau),
- Le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) de la CEDEAO,
- La Direction en charge de la gestion et réduction des risques de catastrophes,
- La Direction en charge du tourisme,
- La Direction de la libre circulation,
- La Direction en charge de l'industrie.

Chaque agence et direction de la Commission est responsable de l'élaboration des programmes, politiques et mesures régionales nécessaires pour atteindre les objectifs sectoriels et priorités dans son domaine de compétences, en concertation avec ses points focaux sectoriels nationaux. Cela dans le respect des compétences et prérogatives des directions. A ce titre elles devront établir un plan d'actions qui permet d'intégrer les considérations liées aux changements climatiques et mettre en œuvre les actions prioritaires proposées pour atteindre les objectifs sectoriels qui les concernent, avec une estimation

précise des coûts et un plan de financement des politiques et mesures identifiées, ainsi qu'un cadre pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre (indicateurs de suivi et d'impacts et les cibles correspondantes). Ces plans d'actions font l'objet d'une programmation annuelle dont la conformité avec les objectifs de la SRC est analysée et approuvée par la Vice-Présidence assurant son mandat de planification stratégique.

1.3.2 Les départements et directions transversales

Chaque direction transversale de la Commission est responsable d'assurer l'intégration des orientations stratégiques de la SRC dans l'exercice de ses attributions. A cet effet, les directions transversales ont un rôle important à jouer présenté ci-après.

a) Direction en charge du commerce au sein du Département du Commerce, des Douanes et de la Libre Circulation de la Commission de la CEDEAO

La Direction en charge du commerce au sein du Département du Commerce, des Douanes et de la Libre Circulation de la Commission de la CEDEAO peut contribuer à la mise en œuvre de la SRC en soutenant la Vision 2050 de la CEDEAO à travers différentes actions, dont notamment :

- L'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans la politique commerciale de la CEDEAO et dans les discussions avec les organisations internationales compétentes dans les secteurs concernés par la régulation des échanges commerciaux ;
- L'engagement de négociations d'accords régionaux ou bilatéraux permettant de favoriser l'accès à des transferts technologiques, qui soutiennent un développement faiblement carboné et/ou résilient et qui favorisent le respect de normes plus strictes en matière d'atténuation et d'adaptation, d'une manière qui influence toute la chaîne d'approvisionnement pour encourager l'utilisation de processus et de techniques de production plus propres et plus climato-compatibles.
- L'utilisation des outils appropriés pour évaluer l'impact sur l'environnement et sur le climat des mesures commerciales envisagées.

L'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC) aura aussi son rôle à jouer pour appliquer les règles adoptées en matière de climat.

Enfin, pour que la direction en charge du commerce puisse pleinement jouer son rôle, il est important qu'un plan d'action soit développé à cet effet qui couvre également les activités de l'ARCC, et qui se concentre sur les priorités de la politique commerciale prévues pour la période 2022 – 2030 et établisse un programme de renforcement de ses capacités et de ses moyens d'intervention (outils). La Direction pourrait bénéficier d'un soutien des partenaires techniques et financiers d'une part, mais également des partenaires commerciaux de la

CEDEAO (soutien qui peut être prévu dans les accords commerciaux eux-mêmes) d'autre part.

b) Département en charge du secteur privé et de l'industrie

Compte tenu de l'importance du secteur privé dans la mise en œuvre d'actions climatiques (d'adaptation et d'atténuation) et la mobilisation des financements, la Direction du secteur privé au sein du Département de l'industrie et de la promotion du secteur privé à un rôle important à jouer pour promouvoir la mise en œuvre de la SRC de la CEDEAO auprès des parties prenantes concernées des États membres. Les actions clés comprennent :

- Intégration des enjeux des changements climatiques, en termes d'opportunités et de risques, dans le processus de révision en cours, et la mise en œuvre à venir, de la Stratégie du secteur privé 2015-2020 et la charte MSME de la CEDEAO ;
- Intégrer les enjeux des changements climatiques dans l'agenda des discussions menées dans le cadre de la promotion des réseaux et processus d'affaires régionaux et internationaux du secteur privé de l'Afrique de l'Ouest ;
- Promouvoir des projets en faveur d'un développement résilient aux changements climatiques et bas carbone, comme l'entrepreneuriat vert, auprès des acteurs du secteur privé (notamment auprès des MPME) en mettant à leur disposition des outils appropriés (normes, directives, programme de renforcement des capacités, etc.) pour la prise en compte des risques et des opportunités liés au climat dans le développement des modèles d'affaires ;
- Mettre en place un dispositif de sensibilisation et de capitalisation des bonnes pratiques de développement résilient aux changements climatiques et bas carbone dédié au secteur privé pour assurer leurs mises à l'échelle au niveau de la région de l'Afrique de l'Ouest ;
- Encourager des programmes d'innovation et de R&D portés par le secteur privé en vue de mettre en place de nouvelles techniques et technologies visant à mieux capitaliser sur les opportunités des changements climatiques (développement bas carbone) ou pour faire face aux risques climatiques (en améliorant la résilience) ;
- Sensibiliser et engager les acteurs du secteur financier de la région pour établir une feuille de route visant la promotion et le développement des financements climatiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest au profit des acteurs du secteur privé (notamment les MPME);
- Engager des discussions avec les banques centrales et les acteurs du marché financier des États membres pour introduire progressivement les notions des risques et opportunités climatiques dans le dispositif de gestion des risques afin de construire un système financier et de développement des entreprises plus résilient grâce à la

divulgateur et prise en compte d'information liée au changement climat. En effet, faire face à l'impact financier des changements climatiques requiert une augmentation de la transparence sur les risques et les opportunités liés au climat afin de promouvoir des prises de décisions financières et d'investissements plus éclairées.

Pour que la Direction du secteur privé puisse pleinement jouer ce rôle, il est important que celle-ci développe un plan d'action qui se concentre sur les priorités de la politique d'investissement (ECOWIP), de la charte MSME, et de la politique du tourisme de la CEDEAO pour la période 2022 - 2030. Cela nécessitera l'établissement un programme de renforcement de ses capacités et de ses moyens d'intervention (outils) qui pourrait bénéficier d'un soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) d'une part, mais également des partenaires du secteur privé de la CEDEAO.

c) Direction en charge de la communication

La SRC doit être clairement identifiée et relayée comme socle pour l'action régionale sur le climat, ce qui justifie un effort de communication conséquent. La Direction de la communication de la Commission de la CEDEAO joue un rôle clé dans la promotion et la dissémination de la stratégie régionale climat en étant le garant de la mise en œuvre de la stratégie de communication annexée à la SRC. Ce rôle concerne tant la communication interne qu'externe.

Dans ce cadre, cette Direction est amenée à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Pour ce qui concerne la communication interne, la Direction de la communication met en place les outils et modalités permettant un partage efficace et régulier des informations relatives à la mise en œuvre de la SRC au sein des différents organes de la CEDEAO, des Etats membres et des organisations partenaires, et assure le suivi et la pérennité du dispositif mis en place.
- En communication externe, la Direction de la communication assure la mise en cohérence des communications sur le climat. Elle définit un plan de communication annuel, suivant les grandes étapes qui jalonnent la SRC et s'assure de sa mise en œuvre. Pour ce faire, elle anime le réseau existant des communicants des différents organes de la CEDEAO chargés de mettre en œuvre ce plan, chacun selon ses attributions, elle veille à ce que l'action climat régionale soit l'objet de communications régulières et priorisées, et édite du contenu sur les canaux de communication dont elle a la charge (site internet de la Commission et réseaux sociaux de la CEDEAO notamment).
- Elle contribue au volet RSE de la SRC en adoptant des pratiques de communication responsable pour l'ensemble de ses actions de communication et en disséminant ces pratiques auprès du réseau des communicants de la CEDEAO.

Compte tenu de ses ressources limitées, la direction de la communication de la Commission se voit allouer un budget dédié à la communication de la SRC, comprenant a minima un Equivalent temps-plein (ETP) dédié au pilotage des communications sur le climat, au moins en phase de démarrage, et diverses prestations techniques d'accompagnement (définition du plan de communication et de la charte éditoriale, mesure des résultats, animation des canaux de communication dédiés, pratiques de communication responsable et écoconception etc.).

d) La direction en charge de l'éducation, de la science et de la culture

La direction est chargée des questions relatives à l'amélioration des systèmes d'éducation, au développement des curricula, à l'harmonisation des diplômes et à la promotion de l'alphabétisation. Elle vise également au renforcement des capacités des institutions de recherche scientifique, à la promotion de la recherche scientifique conjointe et au renforcement des capacités culturelles, au développement des industries culturelles des États membres en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la communauté. Enfin, elle prend aussi en compte dans son intervention transversale, la promotion du genre et des jeunes et leur contribution au développement économique social de la région.

Ce département contribuera à la mise en œuvre de la SRC à travers les actions désignées ci-après :

- Faire (i) un état des lieux des cadres et des approches novatrices existants dans les états membres en matière d'intégration de l'éducation aux changements climatiques, la préparation et les réponses aux catastrophes liées au climat dans les systèmes éducatifs des états membres ; et (ii) appuyer la production et la diffusion de guides de meilleures pratiques en vue d'adapter les systèmes éducatifs et de formations professionnelles.
- Appuyer l'organisation de séminaires régionaux des ministères de l'éducation et de l'enseignement technique et professionnel afin de sensibiliser et échanger sur l'intégration des questions climatiques dans les systèmes éducatifs.
- Appuyer l'élaboration de programmes de formation sur l'éducation aux changements climatiques, la préparation et les réponses aux catastrophes liées au climat dans les systèmes éducatifs des états membres.
- Appuyer les institutions régionales spécialisées et les centres d'excellence dans le domaine de la recherche sur les changements climatiques.
- Appuyer l'organisation de forums régionaux sur les connaissances scientifiques sur les changements climatiques, la prévention et la gestion des risques de catastrophes.
- Appuyer les programmes de renforcement des compétences des jeunes en matière climatique et la promotion des compétences climatiques comme nouvelle

opportunité pour l'insertion professionnelle aux métiers à faible émission de carbone et résilients face aux changements climatiques.

- Appuyer l'élaboration de programmes de recherche sur les changements climatiques, la prévention et la gestion des risques de catastrophes.
- Appuyer le développement d'une culture environnementale orienté sur les changements climatiques.

e) Directions en charge du budget, du trésor, et du rapportage financier

La Direction en charge du budget et du trésor au sein du Département des Finances est responsable de la planification budgétaire et de la gestion de la trésorerie, des décaissements et du prélèvement communautaire.

Pour assurer une gestion financière transparente et prudente, une amélioration de la gouvernance de l'organisation et une meilleure gestion des risques, la Commission de la CEDEAO a mis en place le système Ecolink, qui est un système de gestion administrative et financière intégré et en temps réel au sein des Institutions de la Communauté, conforme aux normes de comptabilité internationale pour le secteur public (IPSAS).

Le système Ecolink vise à contribuer à l'alignement des stratégies et plans organisationnels de la CEDEAO grâce à une bonne visibilité de ses opérations et des processus de prise de décisions plus efficaces, et aussi à la mise en place d'un système de reddition des comptes robuste, transparent, et complet dans les institutions de la Commission.

La planification budgétaire se fait sur la base de plans d'actions ou plans sectoriels de trois ans (court terme) mettant en exergue les activités prioritaires. Ces plans d'actions ou plans sectoriels de trois ans sont préparés en guise de mise en œuvre des plans stratégiques quinquennaux, qui eux sont adossés à des politiques préalablement approuvées s'étalant sur des horizons de moyen à long termes (10 ou 20 ans).

Le budget annuel, préparé sur la base des budgets exprimés dans les plans d'actions ou plans sectoriels selon une approche basée sur les résultats, est formalisé dans une Circulaire Budgétaire de la Commission qui guidera les dépenses budgétaires de tous les secteurs, départements et institutions de la Commission de la CEDEAO.

Pour accompagner la mise en œuvre de la SRC, la Direction en charge du budget et du trésor est appelée à soutenir la mise en œuvre des actions suivantes :

- Appuyer la mise à jour du système de codification des dépenses budgétaires en intégrant la dimension des changements climatiques ;
- Sensibiliser les directions sectorielles à l'utilisation de la codification climat ;
- Prioriser le financement des actions relatives aux changements climatiques dans le processus de budgétisation de la CEDEAO;

- Encourager et inciter les départements et les institutions de la CEDEAO à développer des budgets sensibles aux changements climatiques ;
- Coordonner le reporting financier sensible au climat relatif à la mise en œuvre des plans d'actions et programmes climat des directions sectorielles ;
- Appuyer les États membres à développer des budgets nationaux sensibles aux changements climatiques.

Pour que la Direction en charge du budget et du trésor au sein du Département des Finances puisse pleinement jouer ce rôle, il est important que celle-ci développe son propre plan d'action pour la période 2022 – 2030 et établisse un programme de renforcement de ses capacités et de ses moyens d'intervention (outils) qui pourrait bénéficier d'un soutien des PTF.

f) Département Affaires Sociales et Genre

Les questions relatives à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et de jeunes et des autres groupes vulnérables dans le contexte des changements climatiques et des politiques et programmes de réduction des risques environnementaux et de catastrophes seront pris en charge par le Département Affaires Sociales et Genre à travers le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG). Le CCDG contribuera à une participation équitable et efficace qui prend en compte l'égalité du genre dans la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation (S&E) de l'adaptation et la gestion des risques de catastrophes liés au climat.

Dans ce sens, le CCDG aura en charge la mise en œuvre des actions ci- après :

- Informer, éduquer et sensibiliser sur la vulnérabilité et les stratégies d'adaptation liées aux changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture, l'eau, la santé, l'énergie, la migration, la gestion des risques de catastrophes, etc.
- Renforcer les capacités de leadership et de prise en compte du genre dans les instances décisionnelles qui traitent des questions liées à l'environnement et en particulier aux changements climatiques
- Incorporer le genre dans les politiques, stratégies et plans de lutte contre les changements climatiques,
- Entreprendre des actions de suivi-évaluation en termes de collecte et d'analyse des données sexo-spécifiques et de rapportage en rapport avec les autres parties prenantes.

Pour ce faire, le CCDG devra, d'une part, bénéficier d'actions de renforcement de capacités en termes d'outils d'évaluation, de collecte et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SRC, et d'autre part, bénéficier d'un budget de mise en œuvre selon une approche de budgétisation et d'allocation des ressources sensible au genre.

Les Etats membres participent à la mise en œuvre de la SRC à travers la transposition des politiques régionales, et de leurs instruments normatifs, dans les politiques nationales. A cet effet, ils sont en contact avec les acteurs nationaux impactés et impliqués dans la mise en œuvre : les acteurs publics, la société civile et le secteur privé.

Néanmoins, dans une approche bottom-up, les Etats membres participent aussi activement à la définition et la révision des politiques et normes régionales à venir à travers des coalitions ou plateformes de dialogue permettant l'échange d'expériences entre pairs et la remontée des besoins, et des réalités nationales.

Ils font également remonter l'information pertinente pour le suivi de la mise en œuvre de la SRC au niveau de la Commission de la CEDEAO, ainsi que les données en matière de suivi des besoins et de flux de financement climat.

Les Etat membres, au titre de leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, sont conjointement garant de la conformité de la SRC avec l'Accord de Paris, et peuvent saisir la Commission sur ce sujet lors des rencontres biennal sur la mise en œuvre de la SRC.

1.3.3 Les Etats membres

Les Etats membres participent à la mise en œuvre de la SRC à travers la transposition des politiques régionales, et de leurs instruments normatifs, dans les politiques nationales. A cet effet, ils sont en contact avec les acteurs nationaux impactés et impliqués dans la mise en œuvre : les acteurs publics, la société civile et le secteur privé.

Néanmoins, dans une approche bottom-up, les Etats membres participent aussi activement à la définition et la révision des politiques et normes régionales à venir à travers des coalitions ou plateformes de dialogue permettant l'échange d'expériences entre pairs et la remontée des besoins, et des réalités nationales.

Ils font également remonter l'information pertinente pour le suivi de la mise en œuvre de la SRC au niveau de la Commission de la CEDEAO, ainsi que les données en matière de suivi des besoins et de flux de financement climat.

Les Etat membres, au titre de leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, sont conjointement garant de la conformité de la SRC avec l'Accord de Paris, et peuvent saisir la Commission sur ce sujet lors des rencontres biennal sur la mise en œuvre de la SRC.

1.4 Synthèse des parties prenantes à la mise en œuvre

La mise en œuvre de la SRC reposera sur les principaux acteurs suivants :

1.4.1 Les institutions de la CEDEAO

La Commission :

- La Présidence qui reçoit le rapport annuel sur la mise en œuvre de la SRC et le transmet au Parlement, et qui crée et anime le groupe de coordination des PTF pour le climat (« Climate Donors Group »), pour plaider en faveur de la climatocompatibilité progressive des approches programmatiques des bailleurs ;
- La Vice-Présidence qui assure l'analyse de la conformité avec la SRC des programmations annuelles, avec l'avis préalable du CIDE ;
- Le Département en charge de l'administration qui assure le pilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique RSE ;
- Le Département en charge de l'environnement et des ressources naturelles qui assure l'animation de la mise en œuvre des champs d'action 2 et 3 ;
- Les départements sectoriels de la Commission de la CEDEAO et agences techniques spécialisées, dont les points focaux siègent au sein du CIDE et qui sont en charge de la mise en œuvre des actions prioritaires proposées pour atteindre les objectifs sectoriels qui les concernent ;
- Les départements transversaux qui assurent l'intégration des orientations stratégiques de la SRC dans l'exercice de leurs attributions ;
- Le Département en charge de la Politique macro-économique et recherche économique qui assure la compilation des indicateurs sectoriels et transversaux de suivi-évaluation de la SRC et produit le rapport annuel ;
- La Direction en charge de la communication qui assure la mise en œuvre du plan de communication associé à la SRC et qui mène, en interne, des actions de sensibilisation dans le cadre de la définition de la politique RSE, en coordination avec les départements.

L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), qui est responsable de la mise en œuvre des actions dans le secteur santé, au même titre qu'une direction sectorielle de la Commission.

Le Parlement de la CEDEAO qui émet un avis consultatif sur la SRC avant son adoption par les Chefs d'Etats et de gouvernement et est informé de la réalisation des objectifs de la SRC à travers la transmission par la Présidence de la Commission du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre.

La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, et la Banque Ouest Africaine de Développement, qui mobilisent des ressources pour faciliter l'atteinte des engagements

climat nationaux dans les Etats membres, et pour financer la mise en œuvre de certaines actions de la SRC.

Le Centre climatique régional, opérationnalisé par le Centre Régional Agrhymet, qui assure, selon l'Accord de Partenariat de juin 2020 entre la Commission de la CEDEAO et le CILSS : (i) les activités opérationnelles de prévisions météorologiques et climatiques, (ii) les activités opérationnelles de surveillance du climat, (iii) les services opérationnels de données, à l'appui de la prévision à longue échéance et de la surveillance du climat, (iv) le renforcement des capacités opérationnelles, (v) la gestion et la diffusion de l'information météorologique et climatique.

1.4.2 Les Etats Membres

- Les Chefs d'Etats et de gouvernement;
- Le Conseil des Ministres statutaires ;
- Le Comité technique ministériel spécialisé ;
- Les comités interministériels climat nationaux, coordonné par les ministères qui pilotent la mise en œuvre des CDN dans les pays.

1.4.3 Les partenaires régionaux et internationaux de la Commission

La Commission de l'UEMOA, dans le cadre des réunions et travaux du secrétariat technique conjoint, qui vise à la cohérence et convergence des stratégies et politiques des deux Commissions, et dont la relation devra par la suite s'inscrire dans la stratégie de coopération et de convergence entre l'UEMOA et la CEDEAO qui devrait aboutir à l'alignement des objectifs spécifiques des deux organisations régionales.

La Commission de l'Union Africaine, à travers son département en charge de l'agriculture, du développement rural de l'économie bleue et de l'environnement, et plus précisément la division climat qui pilote la stratégie climat africaine, pour s'assurer de la conformité avec la stratégie climat continentale et de la contribution à l'Agenda 2063.

La Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), pour créer des synergies dans la coordination et le suivi des initiatives dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques en commun.

Les institutions ouest-africaines scientifiques et techniques sur le climat partenaires de la Commission de la CEDEAO (CILSS, WASCAL) qui participent à la mise en œuvre.

Les partenaires techniques et financiers régionaux et internationaux, y compris les agences des Nations Unies, qui contribuent au financement et soutien technique nécessaire à la mise œuvre des actions de la SRC, et qui seront regroupés dans le « *Climate Donors Group* ».

La société civile et le secteur privé à travers les plateformes et faitières régionales sont parties prenantes à la mise en œuvre et sont informés et consultés dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la SRC. Ces acteurs sont également impliqués dans la collecte des données pertinentes au suivi de la mise en œuvre.

Les acteurs non étatiques, et notamment la société civile, ont un rôle important d'incitation vis-à-vis des Etats membres et de la CEDEAO sur la mise en œuvre des engagements régionaux et nationaux.

2. SUIVI-EVALUATION ET PROCESSUS INTERNE DE REVISION DE L'AMBITION

Le suivi-évaluation de la SRC s'inscrit dans les mécanismes existants au sein de la Commission de la CEDEAO pour suivre la mise en œuvre, les résultats et impacts de l'ensemble de ses politiques sectorielles. Il répond à l'ambition d'amélioration continue, le fonctionnement de ce dispositif s'appuiera sur 3 niveaux :

- i. Chaque agence et direction de la Commission est responsable de la définition et la mise en place d'un cadre de suivi-évaluation permettant de mesurer l'atteinte des objectifs sectoriels déclinés en plans d'actions. La révision des politiques régionales sectorielles et des plans d'actions implique donc également la formalisation d'indicateurs et de cibles climato-sensibles. L'outil d'évaluation de la conformité des programmes et investissements avec la SRC permet de suivre les progrès accomplis sur l'intégration progressive de la dimension climat dans l'action de la Commission.
- ii. Un dispositif de centralisation, d'analyse des données et de rapportage, piloté par le Département Politique macro-économique et recherche économique, à qui incombe le rôle de production de l'information centralisée sur les progrès accomplis, et produit, à ce titre, le rapport annuel sur la mise en œuvre de la SRC (il est appuyé par le Département en charge de l'environnement pour la collecte des données auprès des Directions). Le Département a également en charge le suivi des indicateurs de synthèse définis dans le cadre de résultats de la SRC (annexe). Le suivi des indicateurs établis dans le cadre de la politique RSE de la Commission est assuré par le Département en charge de l'administration.
- iii. Le système de suivi, d'examen et de vérification qui sera construit dans le cadre de la "stratégie de mobilisation et d'accès aux financements climatiques de la CEDEAO". La production des données sera assurée par les Etats membres, qui devront travailler dans ce cadre avec les acteurs non étatiques nationaux. La centralisation, l'analyse

des données et le rapportage à l'échelle régionale sera pilotée par le Département en charge de l'environnement et des ressources naturelles en collaboration avec des initiatives telles que l'Initiative pour la transparence de l'action climatique (ICAT) et le programme MRV de l'Afrique de l'Ouest.

La SRC est guidée par le principe de progression, selon lequel la CEDEAO s'engage à prendre des mesures plus ambitieuses au fur et à mesure de sa mise en œuvre, en tenant compte des progrès réalisés tout comme de l'évolution des besoins et des engagements des Etats membres de la CEDEAO. A cet effet, la Commission de la CEDEAO réunit les Etats membres et les autres parties prenantes régionales tous les deux ans pour leur présenter l'état de la mise en œuvre et créer un dialogue sur la hausse de l'ambition.

En vue d'aligner son action et ses modalités d'intervention sur les objectifs de l'Accord de Paris (cf. Partie 1), la CEDEAO s'engage à revoir régulièrement le niveau d'ambition de sa SRC en tenant compte des résultats de chaque bilan global réalisés par ses Etats membres tels que prévu par l'article 14 de l'Accord de Paris.

A cet effet, un examen à mi-parcours des progrès réalisés pour atteindre les résultats attendus est prévu en 2026, après le premier bilan global de 2023, sur la base des premiers rapports annuels de mise en œuvre de la SRC et en tenant compte des rapports biennaux de transparence des Etats membres et des CDN révisées de 2025. Cet examen est piloté par le Département en charge de l'environnement et des ressources naturelles, et conduit à une analyse critique qualitative mi-parcours de la mise en œuvre de la SRC en vue de sa prochaine révision.

Un examen complet des progrès réalisés est prévu en 2030, après le second bilan global de 2028, et tenant compte des nouvelles générations de CDN, sur la base duquel sera révisée la SRC en 2031 au plus tard pour viser l'horizon 2050. La révision de la SRC à l'horizon 2050 sera pilotée par le Département en charge de l'environnement et des ressources naturelles.

Ce processus d'amélioration continue et de révision de l'ambition concerne également la politique RSE de la Commission de la CEDEAO, piloté par le département en charge de l'administration.

3. MOYENS TRANSVERSAUX DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de la SRC de la CEDEAO exigera de la Commission de la CEDEAO, de ses institutions spécialisées et de ses États membres de mobiliser des ressources financières, de mettre en place des mécanismes opérationnels et d'acquérir des capacités techniques pour atteindre les objectifs assignés par la stratégie.

Concernant le renforcement de capacités interne à la Commission, l'approche doit viser à une pérennisation institutionnelle à long-terme des capacités techniques en interne à la Commission. Il est donc prévu de suivre une approche progressive de transfert de compétences et connaissances via des assistances techniques durant les premières années d'opérationnalisation des mécanismes opérationnels internes afin d'atteindre une montée en compétences pérenne à moyen-terme en cohérence avec les besoins nécessaires à la mise en œuvre de la SRC.

Cette partie présente ci-dessous pour les mécanismes opérationnels et financiers, incluant le renforcement de capacités en interne à la Commission, pour l'opérationnalisation des champs d'actions de la SRC.

3.1 Politique de responsabilité sociale et environnement de la Commission de la CEDEAO (champ d'action 1)

Dans sa démarche de réduction de l'impact carbone et environnemental de ses installations et opérations, la Commission de la CEDEAO entreprendra la formulation de sa politique RSE (**champ d'action 1**). A cet effet, la Commission déploiera un dispositif opérationnel articulé autour d'un chef de projet en charge du pilotage de la formulation de la politique RSE de la Commission, avec l'appui d'une assistance technique externe. Une boîte à outils d'évaluation de l'empreinte environnementale et carbone des directions et agences sera élaborée et des formations sur l'évaluation de l'empreinte carbone seront dispensées. Enfin des actions de sensibilisation au sein de la Commission notamment en lien avec l'évaluation des coûts/bénéfices des actions de la politique RSE seront menées pour opérationnaliser la politiques RSE.

Pour ce faire le Président de la Commission devra désigner un département en charge du pilotage de cette politique RSE, qui nominera un chef de projet RSE au sein de ses effectifs pour la réalisation des activités qui sera soutenu par une assistance technique externe. La dite assistance technique en appui au chef de projet RSE aura pour mission de soutenir ces acteurs dans leur mission mais également de renforcer leurs capacités pour la mise en œuvre en interne de la politique RSE.

Il sera nécessaire d'allouer un budget programmatique dédié pour l'évaluation de l'empreinte environnementale et carbone et les mesures de réduction de cette empreinte, la formulation de la politique RSE, mais surtout la conduite du changement au sein des différents directions et agences pour sa mise en œuvre. Etant donné la nature « exemplaire » du champ d'action 1, il est recommandé qu'une partie du budget nécessaire à la mise en œuvre minimum de la politique RSE soit fléché comme prioritaire et puisse ainsi bénéficier de ressources internes à la Commission, dont le prélèvement communautaire.

Des financements complémentaires issus des partenaires techniques et financiers de la Commission viendront s'ajouter pour financer, entre autre, l'assistance technique et l'expertise nécessaire au processus d'élaboration de la politique RSE et par la suite sa mise en œuvre.

Le budget relatif au processus d'animation et d'amélioration continue est financé par le mécanisme financier de la Commission de la CEDEAO.

3.2 Unité opérationnelle climat au service de l'intégration climat dans les mandats sectoriels de la Commission (champ d'action 2)

L'intégration progressive de la dimension climat et la mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles de la Commission de la CEDEAO avec les objectifs de l'Accord de Paris (**champ d'action 2**) exigera des moyens additionnels de façon à :

- Réviser les politiques existantes pour assurer leur cohérence avec les objectifs de la SRC ;
- Mettre en œuvre des projets et programmes dont l'impact carbone, les risques climatiques et la vulnérabilité sont systématiquement évalués ;
- Favoriser la gestion de la connaissance et des données éclairant l'action climat des Etats membres.

Pour ce faire le principal mécanisme opérationnel en interne à la Commission sera la mise en place d'une **unité opérationnelle et technique climat** placée au sein de la Direction en charge de l'Environnement qui aura pour missions principales de :

- Développer les outils d'intégration climat internes à la Commission et nécessaires à la revue des politiques régionales et à l'évaluation des programmes régionaux ;
- Assurer une assistance technique « à la demande » aux directions et agences sectorielles dans la définition de leur plan d'action, leur indicateurs et dans la mobilisation des financements climat ;
- Renforcer de manière transversale, structurelle et durable les compétences au sein de la Commission sur les changements climatiques (formation sectorielles, sensibilisation, etc.) ;
- Conseiller techniquement l'équipe en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique RSE de la Commission.

Pour l'action à mener dans le cadre du **champ d'action 2**, la SRC s'appuie sur l'unité climat opérationnelle basée au sein de la Direction en charge de l'environnement, mais aussi sur l'existant, puisqu'elle mise principalement sur l'internalisation du changement de paradigme au sein de chaque direction et agence en charge de l'atteinte des objectifs sectoriels.

Pour autant, un dispositif de renforcement de capacité en cascade, pour répondre aux besoins de ces deux échelles est prévu pour faciliter l'atteinte des objectifs de la SRC :

- Un renforcement de capacité dédié à l'unité climat en appui à son opérationnalisation, en cohérence avec son mandat, dans ses deux premières années,
- Un renforcement de capacités des directions et agences sectorielles dispensé par l'unité climat de la Commission.

Des plans de renforcement de capacités seront par ailleurs établis par chaque direction et agence, au plus proche de leur besoins, afin de consolider les capacités institutionnelles et techniques et construire un socle commun de connaissances et compétences (prise en compte des risques climatiques dans les politiques sectorielles, MRV, prise en compte des priorités transversales, dont le genre, dans les politiques et programmes régionaux sur les changements climatiques, mobilisation des financements climat). La mutualisation d'actions de renforcement de capacités sera recherchée et coordonnée par le CIDE.

La création et l'opérationnalisation de l'unité climat pourront être soutenues, en plus de ressources internes à la Commission, par les partenaires techniques et financiers pouvant concourir à sa phase d'opérationnalisation durant les premières années, en parallèle du travail de levée de fonds structurels en interne à la Commission pour son institutionnalisation et consolidation à long-terme.

Le budget relatif au processus d'animation et d'amélioration continue assuré par le Département en charge de l'Environnement est financé par le mécanisme financier souverain de la Commission de la CEDEAO.

De plus, chaque agence et direction de la Commission étant responsable de l'atteinte des objectifs sectoriels de la SRC et de la mise en œuvre de projets et programmes régionaux de démonstration, la mobilisation de financement climat supplémentaire sera adossée à une estimation précise des coûts et un plan de financement des politiques et mesures identifiées dans leur plan d'actions.

L'octroi d'un budget issu des ressources de la Commission est conditionné à l'évaluation du programme ou de l'investissement selon sa conformité avec les objectifs de la SRC. Les directions sont par ailleurs invitées à faire apparaître certaines actions climat comme prioritaire dans leur plan de travail annuel afin de pouvoir prétendre à un financement issu du prélèvement communautaire.

Les agences et directions assurent par la suite la mobilisation des ressources et mettent en œuvre leur plan d'actions à travers les modalités et les canaux financiers qu'elles privilégient pour leurs interventions. Outre l'affectation budgétaire de la Commission, chaque direction et agence mobilise les moyens nécessaires à la mise en œuvre de son plan d'actions avec ses PTF et pourront recourir aux « guichets climats ».

Un Groupe de coordination des PTF pour le climat est toutefois créé et animé par le Département en charge des relations extérieures en collaboration avec le département en charge l'environnement pour promouvoir la coopération et accélérer la mobilisation de

financements additionnels des programmes, politiques et mesures de mise en œuvre de la SRC.

3.3 Dialogue politique transversal avec les Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris (champ d'action 3)

3.3.1 Appui aux négociations internationales

Dans le cadre de ce champ d'action, la Commission de la CEDEAO poursuivra également ses efforts en matière d'appui aux négociations internationales sur le climat à travers la pérennisation du Groupe Régional d'Appui aux Négociations Internationales sur le Climat (GRANIC) de la CEDEAO. Le GRANIC a pour mission de renforcer les capacités des Etats Membres en matière de négociations d'une part, et d'autre part d'animer l'élaboration de positions régionales communes en lien avec le mandat de la CEDEAO pour une meilleure représentativité des intérêts ouest-africains dans le cadre des négociations internationales, au bénéfice du bien commun de la région, et au nom de la solidarité entre les Etats.

Conformément, à ses orientations le GRANIC travaillera sur des sujets de négociations jugés prioritaires pour la région, notamment l'article 6, les pertes et préjudices (en lien avec le Dialogue de Glasgow et le Réseau de Santiago), les financements, et le cycle de l'ambition. Le GRANIC anime les concertations sur ces sujets d'un point de vue des négociations dans le cadre de la CCNUCC, les sujets opérationnels de mise en œuvre sont traités dans des plateformes ad-hoc traitées dans le point ci-dessous.

La Commission de la CEDEAO poursuivra aussi l'organisation d'ateliers régionaux annuels préparatoires aux négociations internationales sur le climat pour renforcer les capacités de ses Etats Membres.

3.3.2 Partage d'expériences et consolidation de méthodes harmonisées

Dans le cadre du champ d'action 3 de la SRC, la Commission de la CEDEAO encouragera le **dialogue politique et technique** pour favoriser la coopération des Etats membres dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris à travers la **création et l'animation de plateformes et coalitions**. Les acteurs non étatiques seront invités à participer à ces échanges pour partager leur expérience et renforcer leurs synergies avec les acteurs institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les plateformes et coalitions de dialogue seront mises en place pour favoriser le **partage d'expériences entre pairs sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris**, mais aussi pour envisager et encourager une convergence régionale sur certains enjeux liés à la mise en œuvre de

l'Accord de Paris. Ainsi, des produits de capitalisation régionaux pourront être développés sur la base des partages d'expériences, mais aussi des notes de positions à destination des décideurs, mais aussi à terme des propositions de méthodologies régionales harmonisées vis-à-vis de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Ce dialogue régional entre Etats Membres et avec les parties prenantes régionales s'opère en faveur d'une meilleure solidarité et unité régionale et d'un plus grand leadership international.

De manière non exhaustive, il est prévu que ces plateformes et coalitions puissent traiter de l'ensemble des sujets d'intérêt collectif liés à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et plus particulièrement des sujets d'intérêts suivants :

- La mise en œuvre de l'article 6 dans les Etats membres et plus globalement la promotion et facilitation d'instruments basés sur le marché carbone par les États membres, en partenariat avec l'Alliance Ouest-Africaine sur les marché carbone et la finance climat
- L'opérationnalisation des mécanismes sur les pertes et préjudices,
- Les enjeux et méthodologies de rapportage en lien avec le cadre de transparence et les méthodologies de calcul des coûts de l'adaptation (et de l'atténuation), avec comme perspective le développement d'approches régionales harmonisées : méthodologies et outils harmonisés.

3.3.3 Accès aux financements climat

De plus, les activités du champ d'action 3 se concentreront sur la création de conditions favorables pour que les Etats membres puissent lever les financements climat nécessaires à l'atteinte des résultats attendus de la SRC, conformément à la stratégie de la Commission de la CEDEAO d'accès aux financements climatiques validée en 2021. En effet, les besoins de financements et d'investissement nécessaires pour la lutte contre les changements climatiques dans les Etats membres de la CEDEAO sont colossaux. Les analyses entreprises dans le cadre du projet mandaté par la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique (CCNUCC) en vue de la détermination des besoins des pays en développement Parties relatives à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, estiment que les besoins exprimés s'élèvent à **plus de 800 milliards de dollars d'ici 2030**, dont 294 milliards pour le financement de leurs CDN en Afrique de l'Ouest. A cet effet, la Commission de la CEDEAO réalisera le **suivi-évaluation annuel des flux financiers de sources multilatérales et bilatérales au profit des Etats membres** pour mieux orienter les décisions de financement de la Commission, et des Etats membres eux-mêmes. Ce S&E sera piloté par la Direction en charge de l'environnement. Dans le cadre de cette activité de suivi-évaluation des flux financiers, la Commission de la CEDEAO pourra mettre en place des actions de renforcement de capacités des acteurs nationaux et non étatiques en lien avec le suivi des flux, en lien avec le cadre de transparence de l'Accord de Paris.

A terme, la Commission pourra également développer un mécanisme opérationnel sous forme de « **facilité à la préparation de projets et à l'accès à la finance climat** », à travers la constitution d'un pool d'experts finance climat régional qu'elle pourra mobiliser autant que de besoin pour répondre à des requêtes spécifiques issues des Etats membres et des autres institutions régionales partenaires en matière d'appui à des processus d'accréditation et/ou de formulation de projets. La Direction en charge de l'environnement, à travers l'unité climat, sera en charge de la création, l'opérationnalisation et l'animation de cette facilité. Cette facilité pourra également couvrir des activités de renforcement de capacités des acteurs nationaux et non étatiques sur l'accès aux financements.

Enfin, la BIDC en tant que bras financier de la communauté pourra également participer à l'atteinte des objectifs de la SRC, étant entendu que ses plans stratégiques sont au service de l'atteinte de la vision et des politiques régionales portées par la Commission. A cet effet, il est intéressant de noter que le plan stratégique 2021-2025 de la BIDC couvre les secteurs concernés par la présente SRC et démontre d'un premier effort d'intégration transversale des enjeux de lutte contre les changements climatiques aussi bien en matière d'adaptation que d'atténuation. Ainsi certains des axes stratégiques de la BIDC s'alignent déjà avec la présente SRC, c'est notamment le cas de la priorité faite aux investissements sobres en carbone dans le secteur de l'énergie. Par ailleurs, la BIDC a récemment créé une unité finance climat qu'il conviendra de renforcer pour qu'elle puisse lever les fonds nécessaires à la mise en œuvre de la SRC. Enfin, la BIDC qui a initié son processus d'accréditation au Fonds Vert Climat (FVC), entend entreprendre la formulation de sa propre stratégie climat afin de structurer dans le long-terme son action climat et la transversaliser dans l'ensemble de ses activités. Cette initiative pourra être encouragée et soutenue par la Commission dans le cadre de la SRC, à travers un partage d'expérience et la mise à disposition de moyens financiers communs issus des partenaires techniques et financiers.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS 2022 – 2030

VOLET ADAPTATION

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
AGRICULTURE, ELEVAGE, PÊCHE ET AQUACULTURE				
R1.A. Le cadre stratégique et politique de l'action régionale agricole devient résilient face aux changements climatiques, en tenant compte de la vulnérabilité différenciée due au genre	i. Poursuivre les efforts d'intégration des impacts induits par les changements climatiques dans le cadre politique et stratégique régionale sur l'agriculture, en tenant compte des vulnérabilités sexo-spécifiques, en particulier à l'occasion du renouvellement de l'ECOWAP en 2025 ainsi que dans les mécanismes opérationnels de mise en œuvre.	80,000	Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO
	ii. Intégrer la dimension des changements climatiques dans les modes de gestion des ressources en eau dans le secteur de l'agriculture dans le cadre des programmes et stratégies d'irrigation.	60,000		ARAA
	iii. Renforcer les capacités régionales en matière de recherche, modélisation et cartographie des risques de maladies en lien avec les changements climatiques pour une meilleure prévention et gestion des impacts à l'échelle régionale, notamment l'action du Centre Régional de Santé Animale (CRSA) dans une approche « One Health » notamment à travers la Surveillance épidémiologique (RESEPI) et le Réseau de laboratoires vétérinaires (RESOLAB).	500,000		WASCAL
	iv. Renforcer les capacités de résilience climatique dans le secteur agricole dans les EM, en tenant compte des vulnérabilités différenciées en fonction du genre à travers le partage des bonnes pratiques et expériences et le dialogue politique sur la déclinaison nationale des objectifs « climat » en matière d'agriculture.	500,000		Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
	v. Renforcer la coopération sud-sud en vue de favoriser le partage et la mise à l'échelle des technologies climatiques y compris les solutions endogènes.	500,000		CILSS/Centre Régional Agrhymet
			Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG)	
			Plateformes régionales OSC et secteur privé	

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
R2.A. La promotion de l'agriculture intelligente face au climat, incluant les pratiques agro-écologiques, est soutenue	i. Opérationnaliser les mécanismes de pilotage, suivi et mise en œuvre de l'Alliance ouest-africaine pour l'AIC (WAACSA).	100,000	Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO ARAA WASCAL Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) CILSS/Centre Régional Agrhymet Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) Plateformes régionales OSC et secteur privé
	ii. Capitaliser sur les nombreux projets de démonstration d'agro écologie et plus largement d'AIC pour documenter l'impact réel des pratiques, notamment endogènes, et innovations en matière d'adaptation et de genre pour instruire les décisions et optimiser les résultats de mise à l'échelle.	300,000		
	iii. Encourager la mise en œuvre de programmes de formations sur les pratiques et innovations documentées.	250,000		
	iv. Accroître la mobilisation des ressources pour l'AIC avec des objectifs ambitieux à toutes les échelles, à travers WAICSA et le FRAA.	200,000		
	v. Soutenir le développement de programmes assurantiels face aux impacts des changements climatiques à destination des agriculteurs et éleveurs pour compenser les pertes de productions.	250,000		
R3.A. La résilience du pastoralisme face aux changements climatiques est renforcée et les conflits atténués	i. Intégrer les actions de résilience face aux changements climatiques en tenant compte des vulnérabilités différenciées liées au genre dans le nouveau plan d'actions pour le développement et la transformation de l'élevage dans l'espace CEDEAO succédant au plan 2011-2020.	60,000		
	ii. Renforcer le dialogue régional sur le pastoralisme entre institutions régionales, EM, Etats voisins et organisations de producteurs pastoraux pour faire évoluer le cadre stratégique et politique régional en cohérence avec les impacts liés aux changements climatiques en prévention des conflits sur l'accès aux ressources.	75,000		
	iii. Définir un schéma régional d'aménagement pastoral centré sur les zones transfrontalières prenant en compte les impacts des changements climatiques dans le dimensionnement des infrastructures (dont les couloirs) pour une transhumance adaptée.	100,000		
	iv. Soutenir l'émergence et l'adoption de produits assurantiels adaptés aux éleveurs pastoraux en lien avec les changements climatiques.	200,000		

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
	v. Promouvoir des filières connexes au pastoralisme, comme la filière lait en lien avec l'Offensive régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest (2020), afin de favoriser la diversification économique des ménages et promouvoir l'employabilité des femmes et des jeunes (en lien avec la Stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'espace CEDEAO (2019)) et notamment en lien avec le développement de mécanismes d'accès aux services énergétiques (co-bénéfice atténuation).	250,000		Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO
R4.A. Les crises alimentaires liées aux changements climatiques sont mieux prévues et gérées et le système régional de stockage alimentaire est renforcé dans sa globalité	i. Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques dans la politique de stockage de la sécurité alimentaire, ainsi que dans la 2 nd e phase d'opérationnalisation de la RRSA, en particulier pour faire évoluer les objectifs et le dimensionnement, les modes opératoires (stocks de proximité, mécanismes assurantiels, etc.) et les mécanismes de déclenchement, en tenant compte des enjeux de genre.	75,000	Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la Commission de la CEDEAO	ARAA WASCAL
	ii. Renforcer le soutien à la 2 nd e phase d'opérationnalisation de la RRSA, rendue davantage sensible aux impacts des changements climatiques, y compris par rapport à son approvisionnement, ses objectifs de stockage et de modes opératoires.	100,000		Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
	iii. Développer en concertation avec le Centre Régional de services climatiques Aghrymet le système d'information régional permettant l'intégration des données sur la prévention, l'alerte précoce et la réponse aux crises climatiques dans les opérations du Centre d'observation et de suivi d'ECOWARN et du Cadre Harmonisé de la RRSA.	500,000		CILSS/Centre Régional Agrhymet Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG)
	iv. Renforcer le plaidoyer interne et externe pour l'endogénéisation et l'unicité, au niveau régional, de l'instrument de réponse aux crises alimentaires en lien avec les changements climatiques compte tenu du mandat de solidarité et de maintien de la stabilité régionale de la CEDEAO.	80,000		Plateformes régionales OSC et secteur privé

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
R5.A. La promotion de systèmes de pêche et d'aquaculture résilients et moins vulnérables face aux changements climatiques est soutenue (cf. RE6.1 du CSDD PAD[1])	i. Mener des recherches pour approfondir la compréhension de la vulnérabilité des communautés dépendantes des ressources halieutiques et des écosystèmes partagés et déterminer l'impact potentiel des changements climatiques et la capacité nécessaire des communautés dépendantes du poisson pour s'adapter à ces impacts.	600,000	Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO
	ii. Développer des méthodes de gestion et de gouvernance innovantes afin d'améliorer la résilience des communautés et des écosystèmes dépendants des ressources halieutiques.	200,000		ARAA
	iii. Améliorer les pratiques de pêche et d'aquaculture qui adhèrent au Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.	300,000		WASCAL
	iv. Améliorer l'adoption de pratiques aquacoles qui améliorent la résilience des systèmes d'élevage (ex : aquaculture, agriculture/élevage intégrée, sélection de souches d'espèces résilientes, remplacement de la farine de poisson par des protéines végétales, etc.).	1,500,000		Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
	v. Améliorer le financement de la recherche et de l'adaptation aux changements climatiques, en particulier par le secteur privé, afin de préserver la production actuelle et future.	150,000		CILSS/Centre Régional Agrhyment Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) Plateformes régionales OSC et secteur privé
ENERGIE				
R1.E. Le cadre régional stratégique et politique en matière d'énergie est adapté aux impacts induits par les changements climatiques	i. Intégrer les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau dans le secteur de l'énergie notamment dans la planification et la gestion de l'hydroélectricité	75,000	Direction de l'Énergie de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO
	ii. Développer des directives en lien avec le plan directeur de développement des moyens régionaux de production et transport d'énergie électrique de la CEDEAO mis en œuvre par le WAPP afin d'intégrer les mesures de prise en compte des changements climatiques dans la construction du marché régional de l'énergie	100,000		Direction de l'Industrie de la Commission de la CEDEAO

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
	iii. Promouvoir le développement des normes de dimensionnement des ouvrages hydrauliques en lien avec les projections climatiques pour une résilience à long-terme du potentiel de production (à travers le renforcement de la collaboration entre les parties prenantes régionales telles que la Commission, ECREEE, le WAPP ainsi que les autorités de bassins)	150,000		Direction du secteur privé de la Commission de la CEDEAO ECREEE Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
R2.E. Les impacts des changements climatiques sur la fourniture d'électricité sont réduits	i. Promouvoir l'accélération de l'intégration du système régional de fourniture électrique entre les pays pour une meilleure gestion des pertes de production liées aux changements climatiques sur les ressources en eau.	1,000,000	Direction de l'Énergie de la Commission de la CEDEAO	Plateformes régionales OSC et secteur privé
	ii. Encourager la diversification des sources de production renouvelables injectées dans les réseaux nationaux et le réseau régional intégré, ainsi que les technologies de stockage, pour favoriser la continuité de la fourniture en cas d'impacts majeurs liés aux changements climatiques	2,500,000		
	iii. Promouvoir le développement des mini réseaux autonomes et des applications solaires individuelles pour accroître la sécurité de la fourniture d'électricité	1,500,000		
MILIEUX, ECOSYSTEMES NATURELS ET BIODIVERSITE				
R1.F. La résilience des écosystèmes naturels, notamment forestiers, face aux impacts des changements climatiques est renforcée, et la biodiversité qu'ils abritent est protégée	i. Encourager la formulation et la mise en œuvre d'actions de mise en défend des forêts et de prévention et de limitation des feux de brousse.	200,000	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la Commission de la CEDEAO ARAA CILSS/Centre Régional Agrhymet WASCAL
	ii. Favoriser l'introduction ou la réintroduction d'essences et espèces résistantes aux nouvelles conditions climatiques dans les programmes de reboisement et de préservation de la biodiversité.	500,000		
	iii. Déployer des actions de conservation de la biodiversité en lien avec le Cadre Global sur la Biodiversité (CBD) post-2020 (Obj. 8) et développer un cadre réglementaire en lien avec ces actions de conservation	1,000,000		
	iv. Elaborer un plan de connectivité des aires protégées transfrontalières pour faciliter la migration climatique des espèces et ainsi leur résilience.	150,000		

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
	v. Soutenir la conservation des mangroves en faveur des services écosystémiques.	250,000		Organismes de bassin (ABV, ABN, OMVG, OMVS)
	vi. Promouvoir le développement de filières de produits forestiers non ligneux	300,000		Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
R2.F. L'observatoire régional des ressources naturelles du Massif du Fouta-Djalon pour l'Afrique de l'Ouest est renforcé et permet un suivi rigoureux et coordonné des principales ressources naturelles régionales tenant compte de l'impact des changements climatiques.	i. Etudier l'adaptation des écosystèmes forestiers et les résultats en matière de résilience des systèmes biophysiques et des co-bénéfices socio-économiques avec un prisme sur les femmes et les jeunes.	600,000		Plateformes régionales OSC et secteur privé
	ii. Documenter la valeur des services écosystémiques ouest-africains comme plaidoyer de leur conservation et de leur valeur d'adaptation face aux changements climatiques.	300,000		
	iii. Fournir les données scientifiques facilitant la formulation des plans nationaux de conservation de la biodiversité tenant de l'impact des changements climatiques des Etats membres dans le cadre du CBD post-2020.	250,000		
	iv. Assurer des synergies et une collaboration efficiente avec l'Observatoire des ressources en eau (ORE) à travers un protocole d'entente spécifique permettant le partage des données sur les ressources en eau et les changements climatiques	250,000		
R3. F. Le développement de l'écotourisme est favorisé au niveau régional et un accompagnement spécifique est apporté aux Etats membres pour le développement de leur stratégie écotouristique intégrant les changements climatiques.	i. Intégrer les changements climatiques dans la politique régionale du tourisme au niveau de la CEDEAO	100,000		
	ii. Accompagner les EM à développer des stratégies dédiées à l'écotourisme tenant compte des changements climatiques	1,500,000		

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
RESSOURCES EN EAU				
R1.RE. Un renforcement des connaissances sur les ressources en eau et les impacts des changements climatiques est assuré à travers l'observatoire régional de l'eau	i. Promouvoir la recherche sur les impacts des changements climatiques (modélisation des impacts sur le secteur de l'eau ; eaux souterraines et de surface).	1,000,000	CGRE	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la Commission de la CEDEAO ARAA CILSS/Centre Régional Agrhymet WASCAL Organismes de bassin (ABV, ABN, OMVG, OMVS) Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Plateformes régionales OSC et secteur privé
	ii. Renforcer la connaissance de base sur les eaux souterraines et de surface : disponibilité, quantité et qualité par rapport aux besoins futurs de la région (évolution sociodémographique et impacts actuels et futurs des changements climatiques).	1,000,000		
	iii. Capitaliser les acquis opérationnels et institutionnels de l'Observatoire régional de l'eau (ORE) afin de permettre une mise à disposition de l'information au niveau régional pour les EM et l'ensemble des acteurs intervenant sur le secteur	500,000		
R2.RE. L'opérationnalisation de la gestion intégrée de la ressource en eau intégrant les impacts des changements climatiques au niveau régional est renforcée et les Etats-membres sont accompagnés dans leur processus GIRE	i. Améliorer le cadre de gestion des ressources en eau transfrontalière grâce à la promotion de la coopération en vue de réduire les tensions entre les Etats.	250,000		
	ii. Mettre à jour la PREAO de la CEDEAO en intégrant les impacts et risques climatiques et finaliser le plan stratégique	75,000		
	iii. Appuyer les organismes régionaux et les pays dans l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans leur politique de gestion de l'eau et les appuyer à développer et renforcer leurs stratégies de GIRE en intégrant de manière effective les changements climatiques	1,750,000		
	iv. Renforcement des capacités de planification des acteurs sur l'adaptation aux changements climatiques et renforcement des capacités des organismes de bassins (OMVS, OMVG, ABN, ABV, ABM, MRU) et des systèmes d'informations existants (PREE, PARIIS, Alerte précoce) en lien avec le plan de renforcement de capacité du CGRE	500,000		
	v. Assurer la promotion du Nexus eau-environnement-agriculture	50,000		

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
R3.RE. Les synergies avec le secteur de GRC, notamment sur le suivi du risque d'inondation, sont maximisées, en tenant compte de l'impact actuel et futur des changements climatiques.	i. Développer un protocole d'entente entre le CGRE et la Direction des affaires humanitaires et sociales	30,000	CGRE	DERN et DADR de la Commission de la CEDEAO ARAA CILSS/Centre Régional Agrhymet WASCAL Organismes de bassin (ABV, ABN, OMVG, OMVS) Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Plateformes régionales OSC et secteur privé
	ii. Assurer le partage d'information et la collaboration entre les départements de la CEDEAO concernés	50,000		
	iii. Développer un SAP au niveau régional pour le risque inondation	1,500,000		
R4.RE. Le dialogue institutionnel au niveau régional entre les différents organismes de bassin et institutions régionales est renforcé	i. Initier et coordonner la mise en place d'une coalition régionale du processus GIRE en collaboration avec les différents organismes de bassin (OMVS, OMVG, ABN, ABMRU), les institutions régionales (Agrhymet, WASCAL) et les Etats Membres pour favoriser le dialogue et le partage d'information.	500,000		
TRANSPORT ET MOBILITE				
R1.T. Le cadre stratégique et politique de l'action régionale en matière d'infrastructures de transport devient progressivement résilient face aux changements climatiques	i. Réaliser une étude de vulnérabilité climatique globale sur le secteur transport et mobilité	1,000,000	Direction des Transports de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO Direction de l'Énergie de la Commission de la CEDEAO ECREEE Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Plateformes régionales OSC et secteur privé
	ii. Intégrer les enjeux d'adaptation dans le plan directeur de la CEDEAO pour le développement d'infrastructures régionales 2020-2045 ainsi que les études de faisabilité en cours.	75,000		
	iii. Réaliser l'évaluation environnementale stratégique du plan directeur pour le développement des infrastructures régionales.	100,000		
	iv. Développer et rendre systématique l'utilisation d'outils d'évaluation de l'impact environnemental en prenant en compte les changements climatiques dans les études et la réalisation des projets d'infrastructures pour la Commission.	75,000		

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
	v. Développer des normes et garanties liées au climat, propres à la Commission pour la mise en œuvre des projets régionaux dont elle a la responsabilité.	100,000		
R2.T. Des mesures de résilience face aux changements climatiques dans le secteur des infrastructures de transports au sein des EM sont promues en vue de leur application	i. Créer et animer une plateforme de dialogue multi-parties sur la résilience des infrastructures en Afrique de l'Ouest pour partager les bonnes pratiques en vue d'une harmonisation régionale.	1,000,000	Direction des Transports de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO Direction de l'Énergie de la Commission de la CEDEAO ECREEE Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Plateformes régionales OSC et secteur privé
	ii. Développer des directives sur les normes et garanties liées au climat dans le développement des infrastructures de transports pour les EM.	250,000		
	iii. Accompagner les Etats membres dans la transposition des directives au niveau national.	1,500,000		
	iv. Encourager la BIDC à adopter des contraintes climato-compatibles dans les prérequis des projets d'infrastructures sujets à financement	150,000		
	v. Partager les bonnes pratiques ouest-africaines en matière de résilience des infrastructures issues du cadre régional réglementaire dans des coalitions de partenaires techniques et financiers actifs dans la région pour un alignement des mesures.	500,000		
	vi. Susciter des audits environnementaux des projets d'infrastructures de transport intégrant les risques climatiques	250,000		
ZONES COTIERES				
R1.ZC. Les connaissances sur l'évaluation de l'impact de l'élévation du niveau marin sur le littoral ouest-africain et sur les événements extrêmes et	i. Assurer la réalisation des études nécessaires à l'amélioration des connaissances sur l'impact de l'élévation du niveau marin (ENM) et sur les événements extrêmes en Afrique de l'Ouest.	5,000,000	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la	UEMOA ORLOA CILSS/Centre Régional Agrhymet

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
leurs conséquences à l'horizon 2050 sont améliorées (en collaboration avec l'ORLOA)			Commission de la CEDEAO	WASCAL WACA / Banque Mondiale Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Plateformes régionales OSC et secteur privé
	ii. Soutenir la mise en œuvre et l'opérationnalisation de l'ORLOA pour permettre la mise à disposition des nouvelles informations issues des études sur les ENM et les événements extrêmes	1,500,000		
R2. ZC. Un cadre de gouvernance régionale basé sur la GIZC pour une zone côtière résiliente aux changements climatiques est élaboré	i. Élaborer d'une stratégie régionale de GIZC intégrant la dimension climatique au niveau de la CEDEAO accompagné d'un plan d'action adaptation pour le littoral ouest africain	300,000	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO CILSS / Centre Régional Agrhymet	
	ii. Appuyer les EM pour la réalisation de stratégies nationales de GIZC intégrant la dimension climatique	2,000,000		
	iii. Favoriser le dialogue et la collaboration entre les différentes institutions de la région (UEMOA, CILSS, WASCAL, ORLOA)	200,000		
SERVICES CLIMATOLOGIQUES, GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE, SYSTEMES D'ALERTE PRÉCOCE ET MOBILITÉ HUMAINE				
R1. SC/GRC : La mise en œuvre de l'initiative Hydromet qui est le cadre stratégique des services climatique au niveau de la CEDEAO est facilité	i. Soutenir sur le plan financier et institutionnel la mise en œuvre de l'Initiative Hydromet	5,000,000	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO	Direction des affaires humanitaires et sociales de la Commission de la CEDEAO WASCAL BIDC Banque Mondiale /Hydromet programme
	ii. Favoriser le renforcement de capacité des acteurs, nécessaire à la mise en œuvre effective de l'Initiative Hydromet	1,000,000		
R2. SC/GRC : Un cadre de collaboration entre les institutions régionales compétentes en matière de services climatiques et de GRC, et les départements sectoriels pertinents de la CEDEAO, est institutionnalisé	i. Initier la mise en place d'un système de collaboration entre les différentes institutions régionales pour favoriser le partage d'information.	250,000		Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents, y compris les agences météo) Plateformes régionales OSC et secteur privé

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
R3. SC/GRC : La modernisation des infrastructures des SMHN via des investissements dans les équipements nécessaires à la mise en place d'un réseau d'observation robuste pour la région (élaboration d'un plan d'investissement) sont coordonnées et assurés tels que formulés par l'Initiative Hydromet	i. Élaborer un plan d'investissement pour l'amélioration des équipements nécessaires à la mise en place d'un réseau d'observation robuste	100,000	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO	Direction des affaires humanitaires et sociales de la Commission de la CEDEAO WASCAL BIDC Banque Mondiale /Hydromet programme Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents, y compris les agences météo) Plateformes régionales OSC et secteur privé
	ii. Assurer l'approvisionnement de ce plan de financement (ressources internes et externes)	75,000		
R4. SC/GRC : La pérennité de la bibliothèque numérique des bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole (en cours d'élaboration dans le cadre du GCCA+AO) est assurée	i. Assurer le financement à moyen et long terme de la bibliothèque numérique des bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole	3,000,000	CILSS / Centre Régional Agrhymet	
	ii. Permettre une coordination efficiente de la bibliothèque numérique des bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole	2,000,000		
R5. SC/GRC : Le prochain plan d'action de la stratégie de GRC de la CEDEAO intègre l'adaptation de manière renforcée et favorise les synergies entre adaptation et GRC articulées autour des 4 priorités du cadre de Sendai	i. Favoriser les synergies entre adaptation et GRC lors de la prochaine révision du plan d'action de la stratégie de gestion des risques et de catastrophes de la CEDEAO selon les recommandations de l'UNDRR	150,000	Direction des affaires humanitaires et sociales de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO CGRE
	ii. Renforcer les capacités des acteurs de Direction des affaires humanitaires et sociales sur la dimension changements climatiques (y compris Pertes et Préjudices) et son articulation avec la GRC	250,000	Direction de la libre circulation de la Commission de la CEDEAO	CILSS / Centre Régional Agrhymet ORLOA

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
	iii. Renforcer les synergies d'action entre les acteurs de la GRC, les changements climatiques et les ODD en considérant l'institutionnalisation de la gestion durable à base communautaire des risques de catastrophes et le partage des bonnes pratiques en vue de contribuer au cadre de Sendai	150,000		WASCAL Organismes de bassins versants
R6. SC/GRC : La coordination entre les institutions régionales est assurée pour favoriser la mise en place de SAPs opérationnels au niveau de chaque EM	i. Initier la mise en place d'un système de coordination entre les différentes institutions régionales pour favoriser la mise en place de SAPs dans les EM	250,000	Direction des affaires humanitaires et sociales de la Commission de la CEDEAO Direction de la libre circulation de la Commission de la CEDEAO	Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
	ii. Appuyer le développement de SAPs au sein des EM	1,500,000		Plateformes régionales OSC et secteur privé
R7. SC/GRC : La coopération régionale en matière de mobilités humaines liées aux changements climatiques est renforcée en s'appuyant sur les structures de dialogue existantes (MIDWA notamment) et un cadre juridique est défini.	i. Réaliser des analyses spatio-temporelles afin de mesurer l'émergence de foyers de mobilités humaines liées aux changements climatiques	300,000		
	ii. Renforcer les partenariats pour le développement, l'humanitaire et la paix afin de tirer parti des avantages comparatifs pour répondre aux besoins des migrants et des communautés d'accueil	200,000		
	iii. Promouvoir la mise à l'échelle ou la réplique de bonnes pratiques en matière de gestion des migrations liées aux changements climatiques entre Etats membres	300,000		
	iv. Assurer l'opérationnalisation de la MIDWA	500,000		
R8.SC/GRC : La mise en œuvre du pilier 7 de la politique migratoire de la CEDEAO est soutenue	i. Favoriser la coordination au sein de la CEDEAO entre la DERN, la Direction des affaires humanitaires et sociales et la Direction de la Libre Circulation	250,000		
	ii. Elaborer une feuille de route conjointe pour assurer la mise en œuvre de la politique migratoire de la CEDEAO (pilier 7) en cohérence avec la SRC	100,000		
R9.SC/GRC : L'intégration de la mobilité humaine	i. Appuyer les EM à intégrer la mobilité humaine dans leur document de politique climatique (CDN, PNA, Communication nationale)	1,500,000		

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
dans les PNA, CND et les communications nationales des EM est assurée	ii. Renforcer les capacités des acteurs au sein des EM sur l'impact des changements climatiques sur la mobilité humaine.	500,000		
SANTE				
R1.S. Un cadre stratégique et politique de l'action régionale en matière de santé résilient aux changements climatiques est développé, en utilisant l'approche One Health notamment	i. Intégrer l'adaptation dans les documents de politique stratégique du secteur de la santé	100,000	Centre régional pour la surveillance et le contrôle des maladies (OOAS) de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO Direction des affaires humanitaires et sociales de la Commission de la CEDEAO Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Plateformes régionales OSC et secteur privé
	ii. Mettre en place d'une <i>Task Force</i> Climat au sein de l'OOAS	150,000		
	iii. Développer une démarche de renforcement de capacité des agents de l'OOAS sur les changements climatiques et ses impacts	200,000		
R2.S. Les connaissances sur l'impact des changements climatiques sur le secteur santé en Afrique de l'Ouest et les moyens d'en atténuer les effets sont améliorées en cohérence avec les besoins du cadre stratégique et politique du secteur	i. Promouvoir la recherche sur les impacts des changements climatiques sur le secteur de la santé (comprenant la recherche sur l'évolution de la qualité nutritionnelle des aliments)	2,000,000		
	ii. Favoriser la réalisation d'études de vulnérabilité climatique du secteur santé dans la région	1,500,000		
	iii. Assurer la mise à disposition de l'information (portant sur les impacts des changements climatiques sur le secteur santé) au niveau régional pour les EM et l'ensemble des acteurs intervenant sur le secteur	500,000		
R3.S. Des mesures de résilience face aux changements climatiques dans le secteur de la santé sensible au genre au sein des EM, notamment en termes de capacités des infrastructures de santé,	i. Appuyer les EM à l'intégration du secteur santé dans leur CDN	1,500,000		
	ii. Appuyer les EM à intégrer l'adaptation dans les politiques nationales de santé	1,500,000		

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
sont promues en vue de leur application.				

Total 63,685,000 USD

VOLET ATTENUATION

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
AGRICULTURE				
R6.A. Au niveau des institutions régionales, les projets agri-sylvo-pastoraux favorisant de façon explicite la réduction relative des émissions de GES sont priorisés	i. Prioriser, au nom de la Commission, des projets agricoles qui contribuent à la réduction des émissions de GES par des pratiques agricoles adéquates ou des pratiques de séquestration du carbone.	50,000	Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO ARAA WASCAL CILSS/Agrhymet Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
	ii. Renforcer le dialogue politique sur l'impact de l'agriculture sur les émissions de GES dans la région en vue d'une mise en cohérence entre les politiques régionales et les CDN et pour inciter à une ambition accrue des EM lors des prochains cycles de révision des CDN.	50,000		
	iii. En lien avec les objectifs du secteur de l'énergie, encourager l'établissement de standards d'efficacité énergétique dans les équipements de transformation agricole, en favorisant le recours aux énergies renouvelables pour l'industrie agro-alimentaire, et en encourageant les circuits courts limitant le transport des produits.	900,000		
	iv. Opérationnaliser le programme régional de restauration des terres dégradées.	1,350,000		
R7.A. Le dialogue scientifique et technique sur l'impact de l'agriculture sur les émissions de GES dans la région est renforcé et encouragé	i. Renforcer et diffuser les connaissances communes sur les pratiques agricoles qui réduisent les émissions de GES.	65,000		Faitières régionales des organisations de la société civile (y compris les organisations paysannes) et les plateformes régionales du secteur privé
	ii. Encourager la mise en œuvre de programmes de formations sur les pratiques et innovations documentées.	1,125,000		

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
	iii. Assurer le financement de programmes de recherche pour une meilleure compréhension des impacts carbone et de l'adaptation des pratiques agricoles (CSA/4p1000) par zone agro-écologique, notamment à travers la documentation des impacts du programme régional de restauration des terres dégradées.	1,500,000	Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO ARAA WASCAL CILSS/Agrhymet Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Faitières régionales des organisations de la société civile (y compris les organisations paysannes) et les plateformes régionales du secteur privé
	iv. Appuyer des programmes de recherche pour déterminer de façon consensuelle les impacts d'atténuation des émissions de GES des différents modes d'élevage dans les différentes zones agro-écologiques ouest-africaine	1,500,000		
	v. Appuyer le développement de normes d'estimation des émissions de GES de l'élevage adaptées au contexte ouest-africain	150,000		
FORETS ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES				
R4.F. La gestion durable des forêts, des ressources forestières est améliorée et le couvert forestier ainsi que les pâturages sont augmentés	i. Améliorer les plans de gestion et d'aménagement des forêts, de manière à permettre aux pays de mieux connaître le niveau réel de productivité de leurs peuplements forestiers sur la base de données complètes et précises.	750,000	Direction de l'environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la Commission de la CEDEAO ARAA CILSS/Agrhymet WASCAL
	ii. Soutenir l'établissement de plans de boisement/reboisement et de restauration à différentes échelles, y compris au niveau communautaire, qui intègre la dimension carbone et la comptabilisation des résultats d'atténuation, ainsi que dimension transfrontalière.	750,000		

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
	iii. Soutenir les Etats membres dans la conduite des inventaires forestiers nationaux	1,500,000	Direction de l'environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO	Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Faitières régionales des organisations de la société civile (y compris les organisations paysannes) et les plateformes régionales du secteur privé
R5.F. Les politiques forestières et agricoles au niveau régional et national sont mieux articulées	i. Soutenir une approche SMART pour l'agriculture et le développement de bonnes pratiques en matière d'agroforesterie.	500,000		
	ii. Optimiser les moyens d'existence des communautés tributaires de la forêt, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, et le renforcement de la résilience climatique.	300,000		
	iii. Protéger les écosystèmes transfrontaliers à valeur patrimoniale régionale.	500,000		
R6.F. Les investissements en faveur d'une gestion durable des écosystèmes forestiers dans les pays de la CEDEAO sont soutenus	i. Encourager une augmentation des investissements en faveur du secteur forestier dans les allocations au titre des budgets nationaux, en inscrivant explicitement un objectif chiffré approprié à chaque pays dans le nouveau Plan de convergence qui serait fixé sur la base d'une analyse préalable de leurs capacités et besoins pour la gestion des ressources forestières	300,000		
	ii. Recommander qu'au moins 50% des ressources allouées à l'opérationnalisation du Plan de convergence soit destinée aux activités sur le terrain, en particulier sur les écosystèmes forestiers transfrontaliers (« prime au patrimoine régional »)	300,000		
R7.F. La lutte contre la dégradation des terres dans les pays de la CEDEAO est encouragée et soutenue	i. Encourager et soutenir les EM dans la mise en œuvre de plans et programmes de lutte contre la dégradation des terres.	750,000		
	ii. Définir un cadre normatif pour la lutte contre la dégradation des terres au niveau de la région.	80,000		
	iii. Encourager le développement d'un mécanisme à l'échelle régionale de financement innovant pour la gestion durable des terres	100,000		

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes	
ENERGIE					
R3.E. Une dynamique de promotion de normes d'efficacité énergétique tenant compte des conditions et évolutions climatiques en Afrique de l'Ouest dans les bâtiments et l'industrie est soutenue	i. Appuyer le développement des instruments d'information, de sensibilisation et réglementation auprès des acteurs publics et privés (y compris la société civile)	750,000	Direction de l'Énergie et des Mines de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO	
	ii. Promouvoir l'adoption de mesures d'incitations financières pour la vulgarisation des standards d'efficacité énergétique et de confort thermique dans les bâtiments et l'industrie	750,000			
	iii. Promouvoir la coopération régionale et internationale en vue du déploiement de démarches et technologies innovantes d'efficacité énergétique et de confort thermique dans les bâtiments et l'industrie.	100,000			
R4.E. L'ambition des CDN et les politiques régionales sur l'énergie sont mises en cohérence	i. Définir une nouvelle politique régionale de l'Énergie pour mieux répondre aux évolutions du secteur de l'énergie et aux défis nationaux de développement durable	250,000		Direction de l'Énergie et des Mines de la Commission de la CEDEAO	Direction du secteur Privé de la Commission de la CEDEAO
	ii. Accélérer la mise en œuvre des objectifs de la PERC, de la PEEC et de la Politique d'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO à travers un renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement technique des EM.	450,000			ECREEE
	iii. Engager une révision des objectifs de la PERC et de la PEEC à l'aune des cycles de révision des CDN.	100,000			Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
	iv. Evaluer l'impact carbone des infrastructures énergétiques du plan directeur sur leur durée de vie en vue de prioriser les infrastructures énergétiques bas carbone du plan directeur.	200,000	Faitières régionales des organisations de la société civile et les plateformes régionales du secteur privé		
R5.E L'utilisation des combustibles alternatifs et plus propres est accrue	i. Promouvoir des technologies à faible empreinte carbone pour la production de carburant et combustibles plus propres (bioéthanol, biodiesel, carburants moins soufrés, hydrogène vert, etc.)	500,000			

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
	ii. Encourager l'introduction du GPL-C et du GNV et favoriser leur utilisation à grande échelle	500,000		Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO
	iii. Promouvoir l'utilisation du GPL pour une cuisson domestique plus moderne et propre	500,000		
	iv. Soutenir la production d'électricité propre par la valorisation des ressources en gaz naturel, l'intégration des énergies renouvelables et une meilleure substitution des combustibles fossiles	500,000		
R6.E. Les Etats membres sont appuyés par les institutions régionales dans la mise en œuvre de leurs objectifs d'atténuation dans le secteur de l'énergie	i. Renforcer la capacité des Etats membres pour le suivi des objectifs en matière d'efficacité énergétique, et harmoniser les méthodes de suivi et d'évaluation, y compris pour la mise en œuvre de méthodes de collecte de données et d'évaluation orientées vers les résultats qui favorisent la ventilation par genre, âge et origine socio-économique.	2,250,000	Direction de l'Énergie et des Mines de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Industrie de la Commission de la CEDEAO
	ii. Mobiliser des financements climat additionnels pour la mise en œuvre des objectifs nationaux.	1,000,000		Direction du secteur Privé de la Commission de la CEDEAO
	iii. Appuyer techniquement les Etats membres dans la recherche d'alternatives économiquement viables aux infrastructures énergétiques les plus émissives.	750,000		ECREEE
	iv. Prioriser les investissements d'interconnexion du système électrique régional du plan directeur	100,000		Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
R7.E. La coopération et le dialogue technique et politique entre les Etats membres en matière d'énergie est encouragée et appuyée pour accélérer l'atteinte des engagements	i. Encourager la création de pôles d'excellence, de recherche et de développement en matière de technologies de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, y compris fondées sur des solutions technologiques endogènes	1,500,000		Faitières régionales des organisations de la société civile et les plateformes régionales du secteur privé
	ii. Favoriser les transferts d'expertise et de technologies en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable entre les Etats membres.	1,000,000		

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes	
TRANSPORT ET MOBILITE					
R3.T. Un cadre de développement régional des infrastructures de transports bas carbone est établi	i. Evaluer l'impact carbone des infrastructures de transports du plan directeur sur leur durée de vie.	500,000	Direction des Transports de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO	
	ii. Adopter une feuille de route pour des infrastructures et des services de transports bas carbone en Afrique de l'Ouest (ex : introduire un volet « estimation des émissions de GES et atténuation » dans les études de faisabilité).	500,000			
	iii. Définir le cadre réglementaire pour faciliter l'importation de véhicules hybrides électriques.	100,000			
R4.T. Les transports carbonés sont progressivement remplacés par des moyens plus sobres	i. Accélérer la mise en œuvre des normes d'efficacité énergétique dans les transports ouest-africains, en privilégiant les opportunités de création de valeur dans la région.	250,000		Direction des Transports de la Commission de la CEDEAO	PPDU de la CEDEAO
	ii. Améliorer les infrastructures et la technologie pour promouvoir les économies de carburant	500,000			Direction de l'Énergie de la Commission de la CEDEAO
	iii. Engager un dialogue politique pour donner la priorité de financement aux infrastructures à faible émission de carbone identifiées dans le plan directeur 2020-2045 (chemins de fer).	100,000			ECREEE
	iv. Engager un dialogue technique et un transfert de connaissances sur la mobilité durable dans les zones urbaines.	100,000			Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
	v. Encourager la coopération entre les EM en matière de développement de solutions techniques et organisationnelles.	80,000			Faitières régionales des organisations de la société civile et les plateformes régionales du secteur privé
	vi. Introduire des politiques fiscales basées sur les émissions de CO ₂ des véhicules ou l'économie de carburant.	100,000			
	vii. Introduire des mesures non fiscales visant à soutenir la mise en place de véhicules à zéro émission (ZEV).	100,000			

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes	
	viii. Développer l'éco-conduite et d'autres infrastructures de mobilité durable, y compris l'amélioration des transports publics durables et des transports non motorisés.	250,000			
PROCEDES INDUSTRIELS ET USAGE DE PRODUITS					
R1.P. Une approche globale pour assurer une évolution bas carbone du domaine PIUP est adoptée et appuyée	i. Engager un dialogue politique et technique avec l'ensemble des principales parties, y compris les fabricants, fournisseurs, institutions financières et gouvernements pour promouvoir le déploiement des technologies bas carbone	100,000	Direction de l'Industrie de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO	
	ii. Appuyer la promotion de la formation professionnelle et la sensibilisation auprès des industriels	1,000,000			
	iii. Des directives et normes de production propre et bas carbone sont développées	100,000			
R2.P. La mise au point et l'application à grande échelle de nouvelles technologies pour assurer une croissance industrielle durable sont soutenues	iv. Appuyer des initiatives et programmes visant à améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources (eau, énergie, matériaux, etc.) et la réduction des émissions de GES non énergétique.	250,000		Direction de l'Industrie de la Commission de la CEDEAO	Direction du secteur Privé de la Commission de la CEDEAO
	v. Les bonnes pratiques et innovations technologiques sont testées, documentées et diffusés	100,000			
	vi. La création d'un centre régional de production propre en tant que plateforme d'échange et de renforcement des capacités est appuyée pour favoriser l'acquisition et le transfert d'innovations technologiques liées au climat	3,000,000			
				Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)	
				Faitières régionales des organisations de la société civile et les plateformes régionales du secteur privé	

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes		
DECHETS						
R1.D. Les politiques, stratégies et programmes régionaux en matière de gestion des déchets sont revus ou conçus de manière à favoriser les réductions d'émissions de GES issues de ce secteur	i. Revoir les politiques, stratégies et programmes régionaux existants en matière de déchets (en particulier le Plan d'Action Environnemental 2020-26) de manière à y inclure la dimension climat de façon explicite et s'assurer qu'ils contribuent aux objectifs de réduction des émissions de GES fixés par les CDN des EM.	70,000	Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'énergie de la Commission de la CEDEAO Direction de l'industrie de la Commission de la CEDEAO Direction du secteur privé de la Commission de la CEDEAO Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Faitières régionales des organisations de la société civile et les plateformes régionales du secteur privé Institutions régionales et locales en charge de la gestion des déchets (communes, régions)		
	ii. Prioriser, au nom de la Commission, des projets et programmes de gestion des déchets qui contribuent à la réduction des émissions de GES par des techniques appropriées	50,000				
R2.D. La coopération et le dialogue technique et politique entre les EM en matière de gestion des déchets sont encouragés et appuyés pour accélérer l'atteinte des engagements nationaux de réduction de GES.	i. Renforcer et diffuser les connaissances communes sur les pratiques de gestion des déchets qui réduisent les émissions de GES.	65,000				
	ii. Encourager la mise en œuvre de programmes de formations sur les pratiques et innovations documentées.	300,000				
	iii. Renforcer le dialogue politique sur l'impact du secteur des déchets sur les émissions de GES dans la région en vue d'une mise en cohérence entre les politiques régionales et les CDN et pour inciter à une ambition accrue des EM lors des prochains cycles de révision des CDN.	500,000				
R3.D. Une dynamique de promotion de normes, lignes directrices et standards régionaux visant à cadrer les efforts de réduction des émissions de méthane et de	i. Développer des lignes directrices et des propositions de normes et standards régionaux en matière de gestion des déchets visant la réduction des émissions de GES	300,000			Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles (DERN) de la Commission de la CEDEAO	Direction de l'énergie de la Commission de la CEDEAO Direction de l'industrie de la Commission de la CEDEAO Direction du secteur privé de la Commission de la CEDEAO Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Faitières régionales des organisations de la société civile et les plateformes régionales du secteur privé Institutions régionales et locales en charge de la gestion des déchets (communes, régions)
	ii. Appuyer le développement de normes d'estimation des émissions de GES du secteur des déchets					

Résultats attendus	Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
CO₂ du secteur des déchets est soutenue.	iii. Organiser des actions de sensibilisation et formation sur les lignes directrices et normes régionales édictées en matière de gestion des déchets auprès des acteurs publiques et privés dans les 15 EM.			

Total 32,135,000 US

VOLET MOYENS TRANSVERSAUX DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
COMMERCE			
Intégrer les considérations liées aux changements climatiques dans la politique commerciale de la CEDEAO et dans les discussions avec les organisations internationales compétentes dans les secteurs concernés par la régulation des échanges commerciaux	130,000	Direction en charge du commerce au sein du Département du Commerce, des Douanes et de la Libre Circulation de la Commission de la CEDEAO	Direction en charge de l'Environnement de la Commission de la CEDEAO
Engager des négociations d'accords régionaux ou bilatéraux permettant de favoriser l'accès à des transferts technologiques, qui soutiennent un développement faiblement carboné et/ou résilient	550,000		Parties prenantes des accords commerciaux concernés
Evaluer l'impact sur l'environnement et sur le climat des mesures commerciales envisagées	100,000		Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Organisations internationales concernées
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE			
Intégrer les enjeux des changements climatiques, en termes d'opportunités et de risques, dans le processus de révision en cours de la Stratégie du secteur privé de 2014 de la CEDEAO	30,000	Direction en charge du secteur privé de la Commission de la CEDEAO	Direction en charge de l'Environnement de la Commission de la CEDEAO
Intégrer les enjeux des changements climatiques dans l'agenda des discussions menées dans le cadre des réseaux d'échanges régionaux et internationaux impliquant les forces vives du secteur privé de l'Afrique de l'Ouest	30,000		Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
Promouvoir un développement bas carbone et résilient aux changements climatiques auprès des acteurs du secteur privé (notamment auprès des MPME)	750,000		Plateformes régionales du secteur privé
Mettre en place un dispositif de sensibilisation et de capitalisation des bonnes pratiques de développement bas carbone et résilient aux changements climatiques dédié au secteur privé pour assurer leur mise à l'échelle au niveau de la région de l'Afrique de l'Ouest	100,000		

Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
Encourager des programmes d'innovation et de R&D portés par le secteur privé en vue de mettre en place de nouvelles techniques et technologies visant à mieux capitaliser sur les opportunités des changements climatiques (ex : développement bas carbone) ou pour faire face aux risques climatiques (ex : en améliorant la résilience)	3,000,000	Direction en charge du secteur privé de la Commission de la CEDEAO	Direction en charge de l'Environnement de la Commission de la CEDEAO
Sensibiliser et engager les acteurs du secteur financier de la région pour établir une feuille de route visant la promotion et le développement des financements climatiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest au profit des acteurs du secteur privé (notamment les MPME).	100,000		Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
Engager des discussions avec les banques centrales et les acteurs du marché financier des EM pour introduire progressivement les notions des risques et opportunités climatiques dans le dispositif de gestion des risques afin de construire un système financier plus résilient grâce à la divulgation d'information liée au climat. En effet, faire face à l'impact financier des changements climatiques requière une augmentation de la transparence sur les risques et les opportunités liés au climat afin de promouvoir des prises de décisions financières plus éclairées.	1,800,000		Plateformes régionales du secteur privé
SCIENCE, TECHNOLOGIES, INNOVATION ET EDUCATION			
Faire un état des lieux des cadres et des approches novatrices existants dans les EM en matière d'intégration de l'éducation aux changements climatiques, la préparation et les réponses aux catastrophes liées au climat dans les systèmes éducatifs des EM.	365,000	Direction en charge de l'éducation, des sciences et de la culture de la Commission de la CEDEAO	Direction en charge de l'Environnement de la Commission de la CEDEAO
Soutenir la production et la diffusion de guides de meilleures pratiques en vue d'adapter les systèmes éducatifs et de formations professionnelles	100,000		Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents)
Soutenir l'organisation de séminaires régionaux des ministères de l'éducation et de l'enseignement technique et professionnel afin de sensibiliser et échanger sur l'intégration des questions climatiques dans les systèmes éducatifs	250,000		CILSS-CRA WASCAL ENDA Energie
Soutenir l'élaboration de programmes de formation sur l'éducation aux changements climatiques, la préparation et les réponses aux catastrophes liées au climat dans les systèmes éducatifs des EM.	100,000		Plateformes régionales OSC et secteur privé

Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
Soutenir les institutions régionales spécialisées et les centres d'excellence dans le domaine de l'innovation et le transfert des technologies climatiques y compris les solutions endogènes	1,000,000	Direction en charge de l'éducation, des sciences et de la culture de la Commission de la CEDEAO	Direction en charge de l'Environnement de la Commission de la CEDEAO Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) CILSS-CRA WASCAL ENDA Energie Plateformes régionales OSC et secteur privé
Soutenir l'organisation de forums régionaux sur les connaissances scientifiques sur les changements climatiques, la prévention et la GRC.	250,000		
Soutenir les programmes de renforcement des compétences des jeunes en matière climatique et la promotion des compétences climatiques comme nouvelle opportunité pour l'insertion professionnelle aux métiers à faible émission de carbone et résilients face aux changements climatiques	300,000		
Soutenir l'élaboration des programmes de recherche sur les changements climatiques, la prévention et la GRC.	300,000		
Soutenir le développement d'une culture environnementale orienté sur les changements climatiques	100,000		
Promouvoir la sensibilisation du grand public avec des outils dédiés ventilés selon le genre	100,00		
PROMOTION DU GENRE			
Informar, éduquer et sensibiliser à la vulnérabilité aux changements climatiques et aux stratégies d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de la santé, de l'énergie, etc.	100,000	Centre du Développement du Genre de la CEDEAO	Directions sectorielles et agences spécialisées de la Commission de la CEDEAO Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) Plateformes régionales OSC et secteur privé
Renforcer les capacités de leadership et d'intégration de la dimension de genre dans les organes de décision traitant des questions environnementales et en particulier des changements climatiques	100,000		
Intégrer la dimension de genre dans les politiques, stratégies et plans relatifs aux changements climatiques	100,000		
Entreprendre des actions de S&E en termes de collecte et d'analyse de données sur le genre et de rapport aux autres parties prenantes	100,000		

Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
POLITIQUE RSE DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO			
Elaborer et mettre en œuvre la politique RSE de la Commission	676,000	Commission de la CEDEAO	Direction en charge de l'Environnement de la Commission de la CEDEAO Tous les départements de la Commission Présidence et Vice-Présidence
Mettre en place un processus de gouvernance pour la définition de la politique RSE : comité de pilotage	72,000		
Mettre en œuvre des actions « quick win » pendant la formulation de la RSE de la Commission	100,000		
Développer des outils d'évaluation de l'empreinte carbone de la Commission	45,000		
Concevoir et organiser des sessions de sensibilisation et de formation en interne à la Commission	480,000		
L'UNITE CLIMAT : SOUTIEN A L'INTEGRATION CLIMAT DANS LES MANDATS SECTORIELS DE LA COMMISSION			
Créer et opérationnaliser l'unité opérationnelle climat au sein de la Direction en charge de l'Environnement	2,692,000	Direction en charge de l'Environnement de la Commission de la CEDEAO	Département en charge de l'Administration Tous les départements de la Commission Tous les départements de la Commission Présidence et Vice-Présidence
Développer des outils d'intégration du climat à destination des directions sectorielles et transversales de la Commission de la CEDEAO	75,000		
Elaborer et dispenser des programmes de formations à destination des directions sectorielles et transversales de la Commission de la CEDEAO	745,000		
DIALOGUE POLITIQUE TRANSVERSAL AVEC LES ETATS MEMBRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS			
Opérationnaliser le GRANIC	800,000	Direction en charge de l'Environnement de la Commission de la CEDEAO	Etats Membres (points focaux climat et sectoriels pertinents) BIDC/BOAD
Organiser les ateliers régionaux préparatoires aux COP de la CCNUCC	920,000		
Créer et co-animer des plateformes et coalitions de capitalisation sur la mise en œuvre transversale de l'Accord de Paris (en lien avec les marchés carbone, pertes et préjudices, etc.), incluant les acteurs non étatiques	1,206,000		

Actions	Budget estimatif USD	Responsable	Parties prenantes
Développer des produits régionaux de partages de connaissances, de capitalisation, et des méthodes et outils harmonisés sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en prenant en compte les acteurs non étatiques	400,000	Direction en charge de l'Environnement de la Commission de la CEDEAO	Alliance ouest-africaine pour les marchés carbone et la finance climat
Opérationnaliser le S&E annuel des flux financiers climat de sources multilatérales et bilatérales	1,120,000		CRC Lomé
Encourager la BIDC à harmoniser son cadre d'intervention avec la SRC de la CEDEAO	100,000		UEMOA
Mettre en œuvre des actions de renforcement de capacités des acteurs nationaux, y compris non étatiques, pour faire le suivi des flux, en lien avec les exigences du cadre de transparence de l'Accord de Paris	2,000,000		Autres parties prenantes régionales
Développer une facilité à la préparation de projets et à l'accès à la finance climat : mobilisation d'expertise pour répondre à des requêtes issues des EM pour formulation de projets et accréditation	8,000,000		Commission Climat pour la Région du Sahel
Mettre en œuvre des actions de renforcement de capacités des acteurs nationaux y compris non étatiques, sur l'accès aux fonds climat	2,000,000		

TOTAL 30,386,000 USD

ANNEXE 2: GLOSSAIRE

Adaptation: est définie par la CCNUCC comme les ajustements des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques réels ou prévus, ou à leurs effets, afin d'atténuer leurs effets néfastes ou d'exploiter leurs opportunités bénéfiques.

Alerte précoce : informations efficaces et en temps opportun, à travers des institutions identifiées, qui permettent aux individus à risque d'une catastrophe à prendre des mesures pour éviter ou réduire les risques et se préparer pour des interventions éventuelles.

Atténuation : ensemble des interventions humaines ayant pour objectif de limiter ou réduire les émissions et concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère liées aux activités humaines ou d'améliorer les capacités de séquestration de gaz à effet de serre

Changement climatique : la CCNUCC, dans son Article 1, définit le changement climatique comme « des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ». La CCNUCC établit ainsi une distinction entre le changement climatique qui peut être attribué aux activités humaines altérant la composition de l'atmosphère, et la variabilité climatique due à des causes naturelles.

Climat : Les conditions météorologiques moyennes d'un endroit donné ou la description statistique en termes de moyennes et de variabilité sur une période de temps allant de quelques mois à des milliers ou des millions d'années. La période classique de la moyenne de ces variables est de 30 ans tel que défini par l'Organisation météorologique mondiale. L'étude du climat est la climatologie. Elle se distingue de la météorologie qui désigne l'étude du temps à court terme et dans une région donnée.

Dioxyde de carbone (CO₂) : Le principal gaz à effet de serre d'origine anthropique qui affecte l'équilibre radiatif de la Terre. C'est le gaz de référence par rapport auquel les autres gaz à effet de serres sont mesurés, ayant un potentiel de réchauffement planétaire de 1.

Effet de serre : Le piégeage et l'accumulation de chaleur dans l'atmosphère (troposphère) près de la surface de la terre.

Empreinte carbone: est un indicateur qui vise à mesurer l'impact d'une activité sur l'environnement, et plus particulièrement les émissions de gaz à effet de serre liées à cette activité. Elle peut s'appliquer à un individu (selon son mode de vie), à une entreprise (selon ses activités) ou un territoire.

Empreinte de carbone : Le nombre total de gaz à l'effet de serre qui sont émis dans l'atmosphère chaque année par personne, famille, construction, organisation ou entreprise.

Énergies renouvelables: les ressources énergétiques qui sont naturellement réapprovisionnées telles que la biomasse, l'énergie hydraulique, géothermique, solaire, éolienne et thermique l'énergie provenant des vagues et des marées

Equivalent dioxyde de carbone (eqCO₂) : c'est une mesure métrique utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement global (PRG) , en convertissant les quantités des divers gaz émis en la quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même potentiel de réchauffement planétaire. Les équivalents dioxyde de carbone sont généralement exprimés en millions de tonnes métriques d'équivalents dioxyde de carbone. Par exemple, le PRG pour le méthane est 25 cela signifie que les émissions de 1 million de tonnes métriques de méthane sont équivalentes aux émissions de 25 millions de tonnes métriques de dioxyde de carbone.

Gaz à effet de serre : Tout gaz qui absorbe le rayonnement infrarouge dans l'atmosphère. Les gaz à effet de serre comprennent le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux, l'ozone, les chlorofluorocarbones, hydro chlorofluorocarbures, hydrofluorocarbures, hydrocarbures per fluorés, hexafluorure de soufre.

Gestion des risques de catastrophes : processus systématique de l'utilisation des décisions administratives, des organisations, des compétences opérationnelles et des capacités à mettre en oeuvre des politiques, des stratégies et des capacités d'adaptation de la société et les communautés pour atténuer les effets des catastrophes

Intensité en carbone : c'est le rapport de la quantité de gaz à effet de serre émis, mesurée par son équivalent en dioxyde de carbone, au produit intérieur brut (ou le rapport des émissions de CO₂ à la production de l'entreprise).

Neutralité carbone : c'est le principe de l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre, générées par l'activité humaine, et l'absorption de ces mêmes gaz par des réservoirs naturels ou artificiels (appelés puits).

Projection climatique : simulation visant à estimer la réponse du système climatique à divers scénarios de forçages externes (émission de gaz à effet de serre, aérosols, etc.).

Réchauffement climatique : Le réchauffement climatique se réfère à l'augmentation progressive, observée ou prévue, de la température de la surface du globe, comme l'une des conséquences de forçage radiatif causé par les émissions de gaz à effet de serre anthropique.

Réduction des risques de catastrophes : Le développement et l'application systématique de politiques, stratégies et pratiques pour minimiser les vulnérabilités et les risques de catastrophes.

Résilience : le GIEC considère que la résilience est « la capacité d'un système et de ses composantes à anticiper, à absorber, s'accommoder ou se remettre des effets d'un aléa dangereux d'une manière opportune et efficiente, notamment en veillant à la préservation, la restauration ou l'amélioration de ses structures et fonctions de base essentielles »

Séquestration du carbone : est le processus correspondant à un stockage de carbone dans le système sol-plante et va donc atténuer les émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique.

Système climatique : ensemble des interactions entre l'atmosphère, l'hydrosphère, la cryosphère, la lithosphère et la biosphère dans lesquelles s'opèrent les changements climatiques.

Transition énergétique : désigne le passage progressif d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Parmi les principales EnR, on trouve : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique.

Variabilité climatique : variations au-dessus ou au-dessous d'un état moyen à long terme du climat. Cette variabilité peut être causée par des processus internes naturels au sein du système climatique (variabilité interne) ou par des variations dans le forçage externe anthropique (variabilité externe).

Vulnérabilité au changement climatique : est définie comme « le degré auquel un système est sensible et incapable de faire face aux effets néfastes du réchauffement climatique, y compris dans la variabilité et les extrêmes climatiques ».